

# JURA

# MASSIF TRANS FRONTALIER



2020, Samuel Galmiche

Ce document est mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution (CC BY <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0>). Les contenus provenant de sources externes ne sont pas soumis à la licence CC BY et leur utilisation nécessite l'autorisation de leurs auteurs.

# **Un territoire (inter)dépendant**

# Somm.

## 0.

### INTRODUCTION

## 1.

### FRONTIÈRE NATURELLE / FRONTIÈRE ÉTATIQUE

Portrait du Massif 16

Genèse de la frontière 28

## 2.

### ESPACE ENCLAVÉ / ESPACE MARGINALISÉ

L'espace Jurassien,  
La Métropolisation 36

Grande Vitesse &  
Enclavement 46

# 3.

## TERRITOIRE D' INTERDÉPENDANCE / TERRITOIRE RÉSILIENT

Colonisation et  
appropriation du territoire

60

Naissance des pratiques  
spécialisées

66

Persistance d'une  
économie singulière

78

Frontière: une porosité  
grandissante

82

Développement des  
zones liminales

90

Vers une société  
transfrontalière

94

# 4.

## DE MORTEAU / À LA CHAUX DE FONDS

Définition du cas  
d'étude

100

Etude Morphologique  
des unités urbaines

104

Spécialisation des  
territoires

124

Interdépendance et  
mouvements

132

Le paysage comme  
trait d'union

142

# 5.

## HYPOTHÈSE

# 0. INTRO





# 0.

## INTRODUCTION

### *De quoi Jura est-il le nom ?*

Décrivant tout autant un territoire naturel que des entités politiques, “Jura” est un terme polysémique. Il se rapporte à la fois au tout et à ses parties et c’est au sein de leurs interrelations que les nuances apparaissent. Partons du tout: au sein de l’imaginaire collectif, Jura se rapporte à une réalité physique et tangible: un massif montagneux de moyenne altitude, frontière naturelle entre deux plateaux où s’étendent aujourd’hui les territoires français et suisse. De part et d’autre des hauts-plateaux, différentes définitions et délimitations de l’espace jurassien émergent. Ainsi, canton suisse et département français, tout deux désignés par ce signifié, se font face à plus de 80 kilomètres de distance, symptôme des divergences sur l’appréhension de cet espace. Jura rassemble donc autant qu’il divise, c’est de cette tension que se nourrit cet énoncé.

Cette ambiguïté sémique trouve son origine dans le contexte historique singulier qui caractérise ce territoire. Politiquement unifié jusqu’au haut Moyen-Âge, Jura désigne alors un espace commun. Ce dernier s’est progressivement délité sous l’influence culturelle des piémonts<sup>1</sup> avant de se séparer suite à la guerre de dix ans au XVII<sup>ème</sup> siècle, la haute ligne de crête du versant oriental, autrefois qualifiée de frontière naturelle, se muant en frontière politique. La vision de l’espace jurassien comme d’un territoire divisé est donc une donnée relativement récente, ce qui explique les similitudes culturelles qui le caractérisent aujourd’hui.

Malgré ces destins divergents, les modes de vie jurassiens, influencés par un environnement aux conditions topographiques et climatiques difficiles, se sont développés de manière transfrontalière. Aujourd’hui encore, un ensemble de pratiques séculaires continuent de caractériser l’économie jurassienne et d’en modeler activement le territoire. La résilience de telles activités trouve son origine dans la spécialisation et dans les modes de production coopératifs mis en place afin de pallier aux conditions désavantageuses du massif.

Cette histoire nous lègue à nous, français et suisses, un héritage commun. Ce dernier, est parfois assumé comme dans le cas de l’industrie horlogère, ou du développement des microtechniques qui font, à leur manière, la réputation des régions jurassiennes.

<sup>1</sup> Dans le cadre de cet énoncé Piémonts désigne l’ensemble des espaces situés en bordure du massif et ayant un rapport avec celui-ci.

Dans d'autre cas, cette filiation est cachée, ainsi nos terroirs respectifs partagent des liens de parenté inavoués à l'image du Comté français ou du Gruyère suisse.

Outre l'ancrage culturel, cette présence de « l'autre » dans notre quotidien continue à façonner nos territoires et notre rapport à ces derniers. Cette altérité se fait en revanche moins discrète, plus massive et interroge l'allochtone qui viendrait à traverser ce territoire ; à l'image du développement sur les zones liminales<sup>1</sup> de grands complexes commerciaux sur le versant français ou de la prolifération d'industries sur le versant suisse, résultat des activités transfrontalières. Ainsi, la région jurassienne, évoquant de prime abord un aspect pourtant rural, revêt également un autre visage lorsqu'aux heures de pointe, les routes internationales se remplissent, provoquant des embouteillages dignes de nos plus grandes agglomérations. Ces traces trahissent des dynamiques caractéristiques à sa condition transfrontalière.

Le Jura deviendrait-il alors "l'autre de l'autre" ? Un espace à part, soumis à des dynamiques qui lui sont propres ? C'est ce que sous entend l'étude menée par Studio Basel au sein de la publication: La Suisse - Portrait Urbain. Menée au début du XX<sup>ème</sup> siècle ; cette dernière s'inscrit dans un contexte historique marqué par la préparation de l'Exposition nationale suisse de 2002 Expo.02 menant à la fois un état des lieux à l'échelle nationale et une réflexion sur le futur du pays. Rejoignant d'autres réflexions telles celles menées par Avenir Suisse au sein de la publication "Stadtland Schweiz", elle propose d'envisager l'espace suisse comme une seule unité, à l'heure où la forte croissance de la population et l'accentuation du phénomène de mondialisation entraîne une métropolisation du territoire. Au sein du troisième recueil Matériel, Studio Basel définit 5 "types idéaux" urbains au sein du territoire suisse: zones métropolitaines, réseaux de villes, stations alpines, zones calmes et friches industrielles. Ces types urbains mettent en parallèle un ensemble de réalités et de problèmes dans le développement de ces zones.

L'ensemble du territoire helvétique, ainsi que les zones frontalières qui le bordent, se retrouvent alors classés et hiérarchisés.

Tous, sauf une, le Jura, dont le tracé sur la carte finale, débordant de la frontière nationale, expose son caractère transfrontalier. Seul un court portrait spécifique lui est dédié, entérinant un développement autonome:

<sup>1</sup> Dans le cas d'une zone frontalière la liminalité décrit un espace situé de part et d'autre de la limite, qui est à la fois marqué par une identité nationale mais, du fait de la proximité avec le voisin et des interactions avec lui, se transforme. « La liminalité est un mode de construction de soi qui passe par l'hybridation et l'articulation d'éléments qui peuvent être contradictoires. » Moullé, François, et Vladimir Kolosov. *Frontières*. (Talence: Presses Universitaires de Bordeaux, 2017), 31



# 0.

## INTRODUCTION

*“Le Jura a toujours connu une évolution propre, et c’est encore le cas aujourd’hui. Dans les conditions actuelles de mutation urbaine, il est resté étonnamment peu touché par le courant d’aspiration qui vide les Alpes ou par la pression d’usurpation qui pèse sur les zones calmes. Pendant quarante ans, son industrie a subi une crise profonde, et il a été exposé à la forte croissance des métropoles, mais on a vu ni ses villes se vider, ni son agriculture s’effondrer. (...) Depuis des dizaines d’années, le Jura est une région de stagnation possédant une stabilité interne particulière. Tandis que la Suisse connaît une mutation de grande envergure, le pays des collines persiste dans une sorte de latence.”<sup>1</sup>*

Intitulé “Ni zone calme, ni friche” ce court portrait traduit la spécificité du territoire jurassien en regard des autres espaces composant le territoire helvétique.

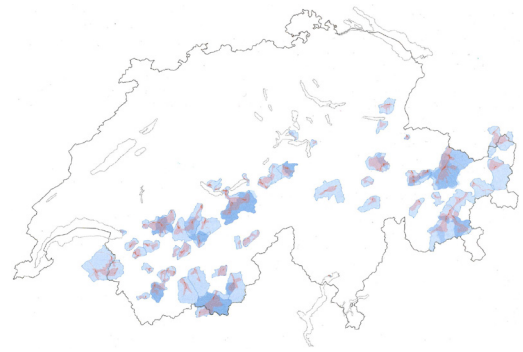
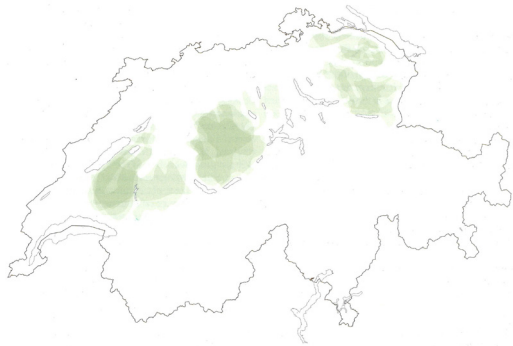
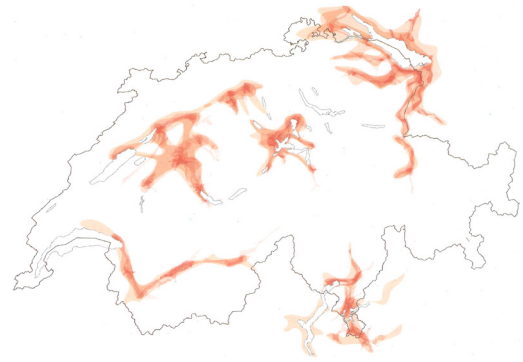
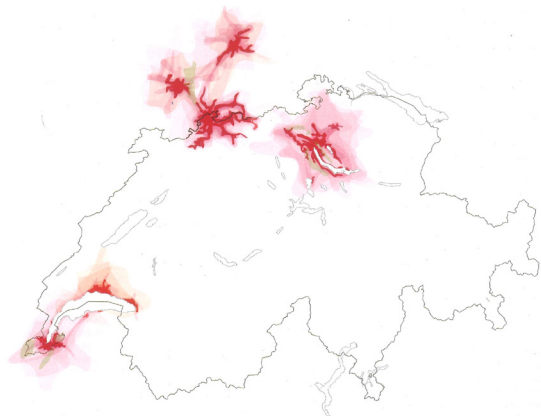
Partant de ce constat, cet énoncé a pour objectif d’étudier le territoire jurassien en soulignant les singularités propres à sa condition de massif transfrontalier.

Au delà du prisme national habituellement pris comme référent, il vise à comprendre, au travers d’une analyse des caractères naturels, des pratiques des habitants et de leurs interrelations, ce qui engendre la résilience du massif Jurassien. Ce faisant, il prend parti pour une vision transfrontalière et cherche à déterminer les éléments effectifs et dysfonctionnels qui caractérisent les dynamiques opérant en son sein.

Ce travail s’appuie sur une analyse textuelle, cartographique et photographique du massif jurassien en trois temps. Chaque partie propose un thème spécifique correspondant à un certain cadrage des phénomènes considérés. Ces thèmes sont complémentaires et permettent de faire émerger certaines figures territoriales qui caractérisent aujourd’hui les dynamiques en prise sur l’espace du Jura. Un cas d’étude d’échelle plus réduite vient compléter compléter cette étude et permettra de comprendre l’impact des phénomènes précédemment décrits sur l’environnement naturel et le bâti jurassien.

<sup>1</sup> Traduction personnelle.

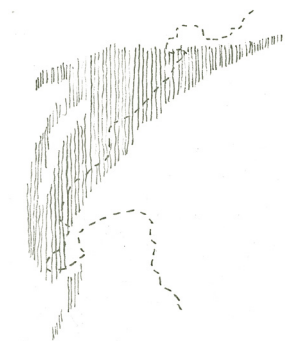
Diener, Roger, Jacques Herzog, Marcel Meili, Pierre de Meuron, et Christian Schmidt. *Switzerland – an Urban Portrait: Vol. 3: Materials*. Birkhäuser, 2006. p.712



> Les 5 typologies urbaines suisses selon Studio Basel, sans le Jura.

# 0.1

## MÉTHODOLOGIE STRUCTURE



### **Frontière Naturelle, Frontière Étatique.**

Ce premier temps de notre recherche permet d'asseoir les éléments constitutifs de notre étude: à savoir le massif du Jura et la frontière nationale qui le traverse de part en part. Il s'agit d'en vérifier les limites et l'épaisseur historique.

L'analyse des caractéristiques naturelles fait émerger les spécificités du territoire jurassien par rapport aux plaines qui l'entourent. Au delà de l'aspect descriptif, cette partie nous permet de comprendre les composantes à l'origine du mode de vie jurassien.

L'historique de la frontière franco-suisse permet de contextualiser la situation politique actuelle du massif. En effet, bien que les contraintes topographiques précédemment soulignées aient conduit à une colonisation tardive du Jura, ce dernier s'est retrouvé sous le joug d'une même administration politique et religieuse pendant plusieurs siècles. Ce n'est qu'à partir du XVII<sup>ème</sup> siècle que la dichotomie actuelle s'est opérée. Cette dernière est en outre nuancée par les nombreuses alliances transfrontalières qui ont suivi jusqu'à la constitution de l'État Fédéral Helvétique en 1848.

### **Espace Marginalisé, Espace Enclavé.**

Marginalisation et enclavement : ces deux termes ont pour particularité de définir implicitement une limite, une hiérarchisation d'une entité envers une autre. Tandis que le premier terme décrit un processus de déclassement, une mise à l'écart progressive, le second traduit l'isolement d'un espace relativement à sa périphérie.



A travers cette dénomination, ce second cadrage vise à mettre en perspective le territoire jurassien face aux piémonts dans un contexte actuel marqué par une métropolisation importante des plaines. Ainsi, bien que l'on puisse décrire le Jura comme une montagne habitée, une claire dichotomie apparaît entre le tissu urbain des plaines et des plateaux.

Ces phénomènes de métropolisation entraînent indirectement une pression sur le massif, les capitales régionales des piémonts concentrant en leur sein l'ensemble des équipements structurants et des centres de décisions politiques. Outre la dépendance qu'une telle situation provoque pour l'espace jurassien, ce phénomène renforce la division entre les deux versants. En effet, ces infrastructures étant le fait de systèmes étatiques distincts, les logiques administratives priment sur celles de proximité.

La marginalisation du Jura se manifeste également par son accessibilité. Historiquement situé sur un axe stratégique reliant le

nord-ouest de l'Europe à l'Italie et aux Balkans, le Jura pu jouir d'une desserte internationale avantageuse, complétée par un réseau vicinal transfrontalier développé. Cependant, le changement de paradigme induit par l'apparition du rail à grande vitesse en France, a entraîné un enclavement progressif du massif. Ce dernier se retrouve désormais contourné par le Nord et le Sud.

### **Territoire d'Interdépendance; Territoire Résilient**

Cette troisième partie, tout en maintenant un regard global sur le massif tout en s'intéresse à ses dynamiques internes.

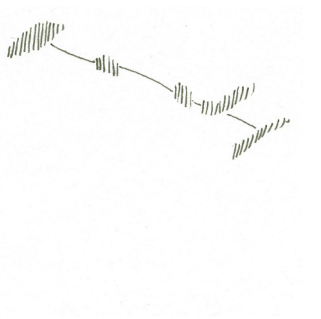
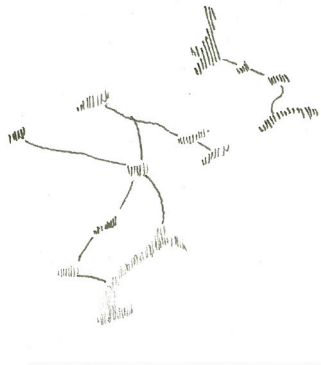
Afin de comprendre les singularités qui caractérisent toujours le système productif et économique actuel de l'arc jurassien, un court historique retrace le développement de l'industrie et de l'agriculture sur le massif à l'échelle transfrontalière. L'accent est mis à la fois sur la spécialisation des activités dans des domaines à forte valeur ajoutée et sur l'apparition de structures coopératives ayant assuré une forte résilience à ces activités en temps de crise.

Dans un second temps, le rôle de la frontière est mis en avant dans l'interdépendance actuelle des territoires frontaliers. Ce développement introverti s'exprime sur le plan industriel à travers la multiplication des synergies productives dans les zones frontalières, tirant partie des avantages offerts par chaque système. Ces échanges possèdent de nombreuses répercussions sociales: avec le développement du travail frontalier, les zones liminales retrouvent, sur le versant français, une certaine attractivité qui se manifeste par une croissance urbaine soutenue dans un contexte social-économique singulier. De ce phénomène émerge progressivement une conscience commune qui se manifeste à travers des organes de gouvernance communs visant à répondre aux problématiques transfrontalières.

### **Cas d'étude: De Morteau à La Chaux-de-Fonds**

Ce cas d'étude nous permet de passer de l'échelle territoriale à l'échelle urbaine, des statistiques au monde physique. Outre l'étude morphologique des unités urbaines franco-suisse, cette partie nous permet également de repérer les "traces" d'un urbanisme transfrontalier abordées dans la première partie de cette introduction et de comprendre son influence sur le territoire.

De plus, en nous attachant à un lieu spécifique, ce dernier temps de l'analyse est l'occasion de comprendre la prégnance que possède toujours le territoire jurassien sur ses habitants et, en nous adressant à ces derniers, de constater à travers leurs propos, forcément subjectifs, quel degré d'existence possède cette "société transfrontalière."



**1.**

**FRONTIÈRE  
NATURELLE**

**FRONTIÈRE  
ÉTATIQUE**





# 1.1

## PORTRAIT DU MASSIF

### **Géologie et Topographie:**

La formation du massif du Jura tel que nous le connaissons aujourd'hui est une conséquence de la surrection alpine lors de l'ère tertiaire. En effet, la pression provoquée par la collision des plaques européenne et africaine s'est partiellement transférée à l'espace jurassien, causant un décollement des couches géologiques du jurassique. La continuité temporelle, accentuant ce phénomène, a conduit à de multiples cassures et déformations de la couche calcaire, conduisant à l'apparition du relief. Une dynamique inverse quoique plus modeste se distingue sur le versant est du massif, causant l'apparition des premiers faisceaux et conférant au Jura sa morphologie arquée.

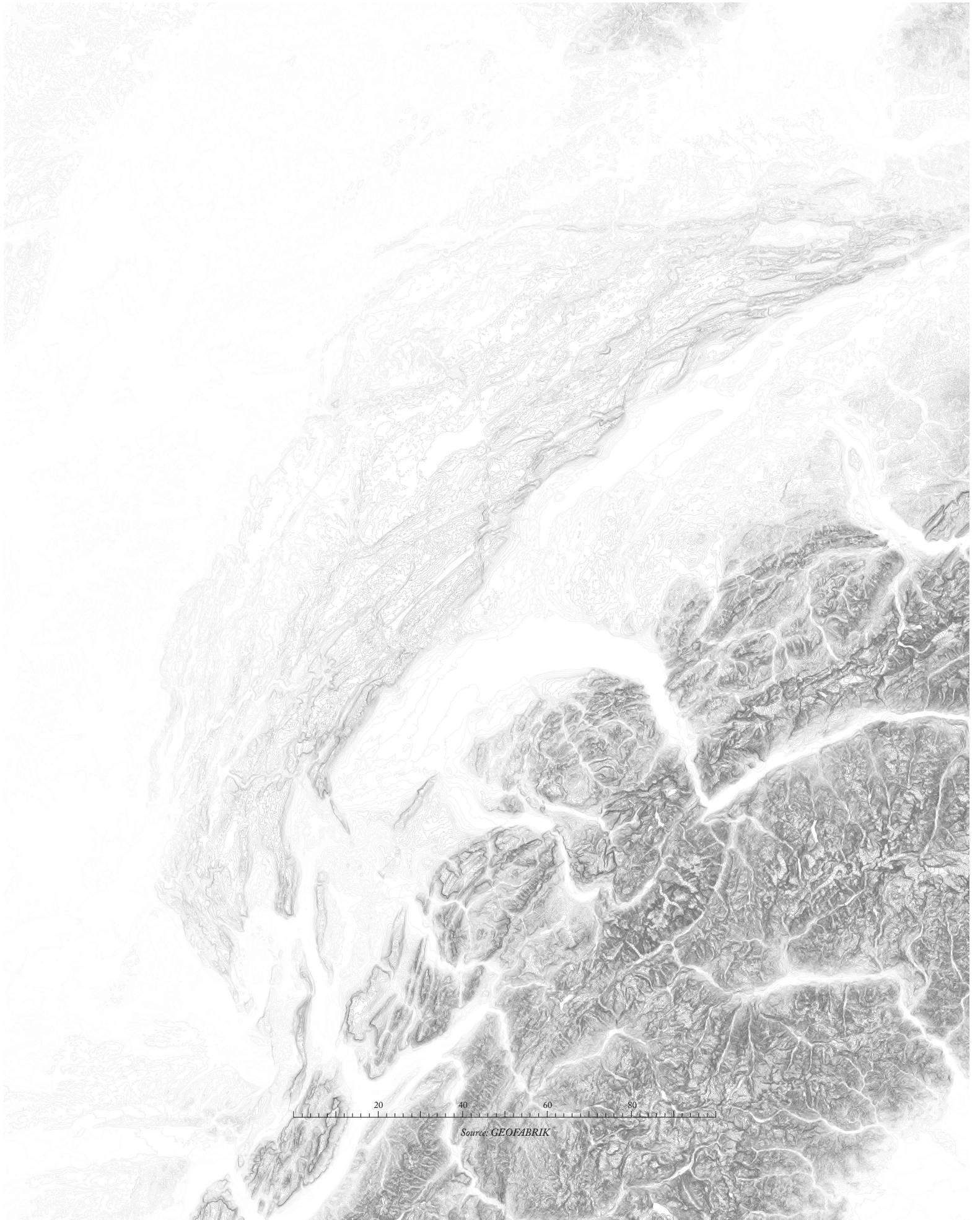
Conséquence de cette activité géologique, la topographie jurassienne s'établit en une chaîne longiligne de 340 kilomètres, reliant la région zurichoise aux préalpes iséroises et séparant d'une part le plateau helvétique, et de l'autre la plaine de la Bresse traversée par l'axe Rhin-Rhône. L'épaisseur du Jura est variable, elle atteint un maximum de 70 kilomètres entre Besançon et Yverdon, pour s'amenuiser graduellement jusqu'à ces extrémités. Son altitude reste modeste en comparaison des Alpes voisines et se caractérise par un point culminant à 1720 mètres. Le profil asymétrique trahit les poussées ayant conduit à sa surrection: d'un seul espace, le massif se caractérise par deux visages.

Le versant oriental nommé "haute chaîne" est abrupte. Il correspond morphologiquement à un ensemble de synclinaux et d'anticlinaux<sup>1</sup>. Ces plis topographiques contribuent à la formation de monts et de vaux<sup>2</sup>, étroits et rectilignes, qui s'étendent tout le long de la haute chaîne jurassienne. L'action de l'érosion, principalement sur les anticlinaux a contribué à faire affleurer les couches calcaires à la surface.

<sup>1</sup> Dans le cas du Jura, noms attribués aux plis topographiques résultant de la poussée alpine. L'anticlinal correspondant à un pli convexe et le synclinal à un pli concave.

<sup>2</sup> Dans le cadre de cet énoncé, un val (et son pluriel, vaux) se rapporte à une vallée d'échelle réduite.





20 40 60 80

Source: GEOFABRIK



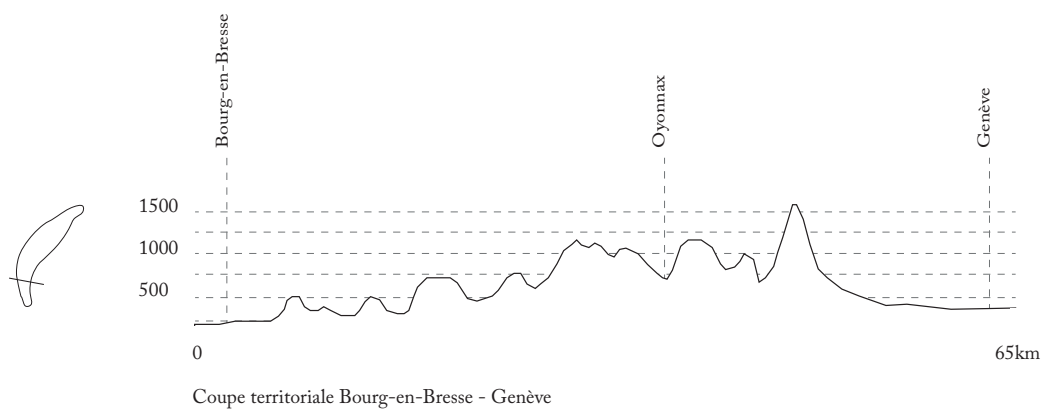
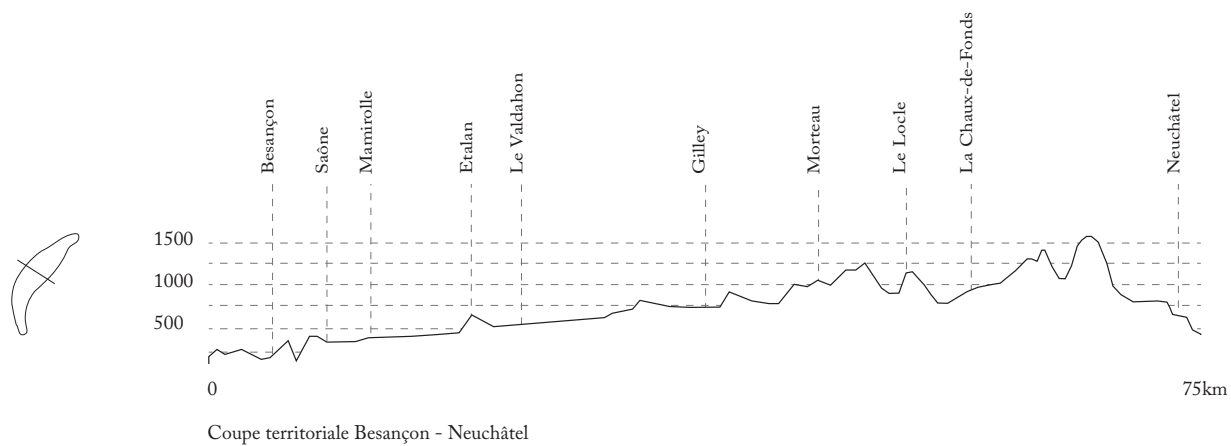
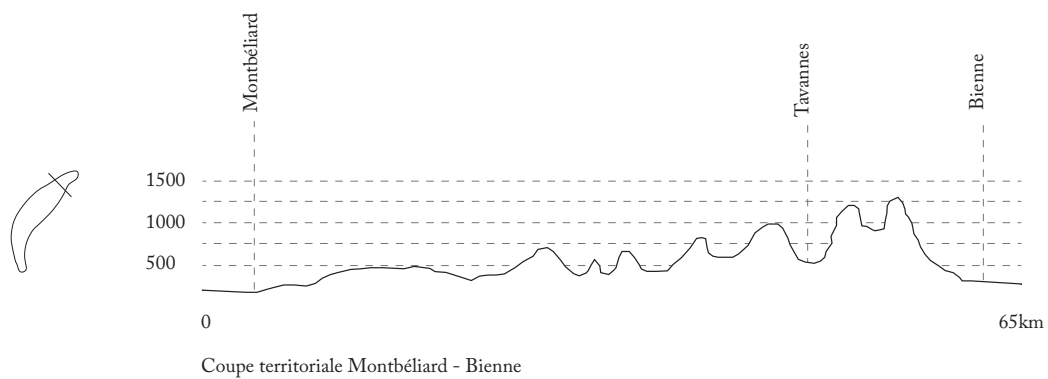
# 1.1



D'armature cette pierre se fait revêtement et confère à l'ensemble du massif jurassien une unité paysagère notable.

Les vallées, correspondant la plupart du temps aux synclinaux, ont pu conserver des couches topographiques plus récentes. Ces dernières, principalement marneuses ou argileuses forment un sol à la fois plus riche et fertile que celui des monts.

La bordure occidentale du massif est caractérisée par l'émergence de faisceaux, déformations topographiques étroites de forte altitude, distingue la plaine bressanne des premiers plateaux jurassiens. Ces derniers peuvent être différenciés en deux catégories principales. Les plateaux de basse altitude: sont situés plus à l'est et compris entre des altitudes de 500 à 700 mètres, à l'exemple d'Ornans ou de Lons-le-Saunier. Les seconds plateaux, affleurant la haute chaîne, s'établissent aux alentours des 900 mètres, comme celui du Maïche. A l'image de la haute chaîne, ces espaces sont également subdivisés en plusieurs entités géographiques réduites.



# 1.1



Plateau de Valdahon  
*Photo de l'Auteur (2020)*



**La Petite Moraine, 2018**  
*Spobler, Henrik (Parc du Doubs 28.12.19)*

# 1.1

## Hydrologie:

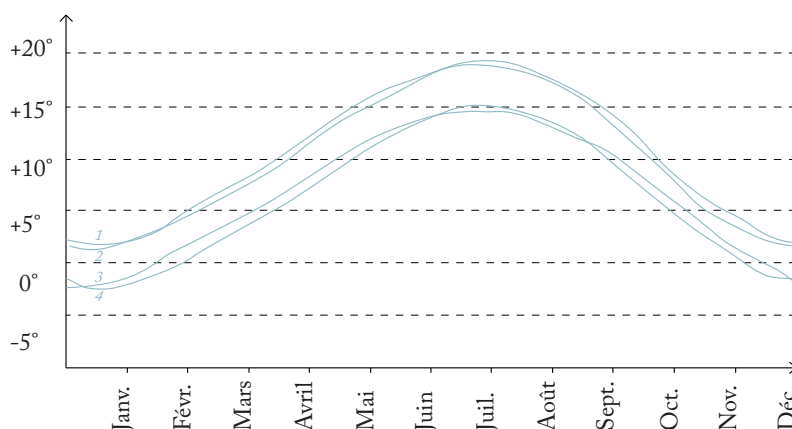
La composition calcaire du sol possède de fortes incidences sur l'écoulement des eaux. Ainsi, le phénomène de karstification, causé par une réaction entre le gaz carbonique contenu dans l'eau et la roche, conduit à la dissolution de cette dernière. Il en résulte un important réseau souterrain qui complexifie la hiérarchisation superficielle des rivières, de nombreux affluents étant invisibles sur les cartes et leur tracé peu étudié.

En outre, l'antécédence du réseau hydrographique sur la surrection jurassienne conduit à un tracé singulier des principaux cours d'eau qui la traversent. Ces derniers suivant leurs précédents lits ont buriné les anticlinaux conduisant à l'apparition des cluses: des failles transversales et étroites traversant les monts.

Les rivières trouvant leurs sources dans la haute chaîne s'écoulent désormais au sein de deux bassins versants distincts, d'une part le Rhin, de l'autre le Rhône selon une ligne de démarcation transversale orientée nord-nord est.

## Climat:

La rudesse climatique qui caractérise le massif a contribué à forger la réputation de ce dernier. En effet, bien que les altitudes du massif restent modestes, l'espace qu'il délimite est caractérisé par un climat semi-continental qui le distingue nettement du caractère tempéré des plaines environnantes. Les températures sont ainsi sensiblement plus basses dans les villages d'altitude que dans les villes des piémonts comme nous pouvons le constater avec la courbe des températures moyenne ci-dessous. Les moyennes négatives hivernales permettent de maintenir un manteau neigeux pendant plus de 150 jours par an, parfois, malgré des précipitations plus modestes que dans certaines régions alpines.



1: Besançon 2: Bâle 3: Mouthe 4: La Brévine

Source: climate-data.org





Source: GEOFABRIK

— Fleuves — Rivières principales — Cours d'eau + Source ··· Bassin Versant

# 1.1

Ces moyennes cachent cependant des variations interannuelles bien plus extrêmes. Ainsi, Mouthe (FR) et La Brévine (CH) sont les communes les plus froides de leur pays respectifs, les températures atteignant régulièrement les  $-30^{\circ}$ . Ces conditions météorologiques dignes d'autres latitudes valent à ces villes le surnom de "Petite Sibérie" et sont responsables de l'isolement des hameaux jurassiens durant les longs mois d'hiver.

## **Flore:**

Enfin, d'un point de vue étymologique, "Jura" porte en son nom les composantes de son identité. Le terme provient du latin *juria*, dérivé du celte *jur* qualifiant une "hauteur boisée". L'importance incontestable de la couverture forestière jurassienne a perduré à travers les siècles, permettant à la Franche-Comté d'être toujours la région la plus boisée de France avec 43% de surface au sol couverte pour une moyenne nationale de 30%. Le pendant suisse du massif s'établit également autour des 30% soit 5% de plus que la moyenne nationale.

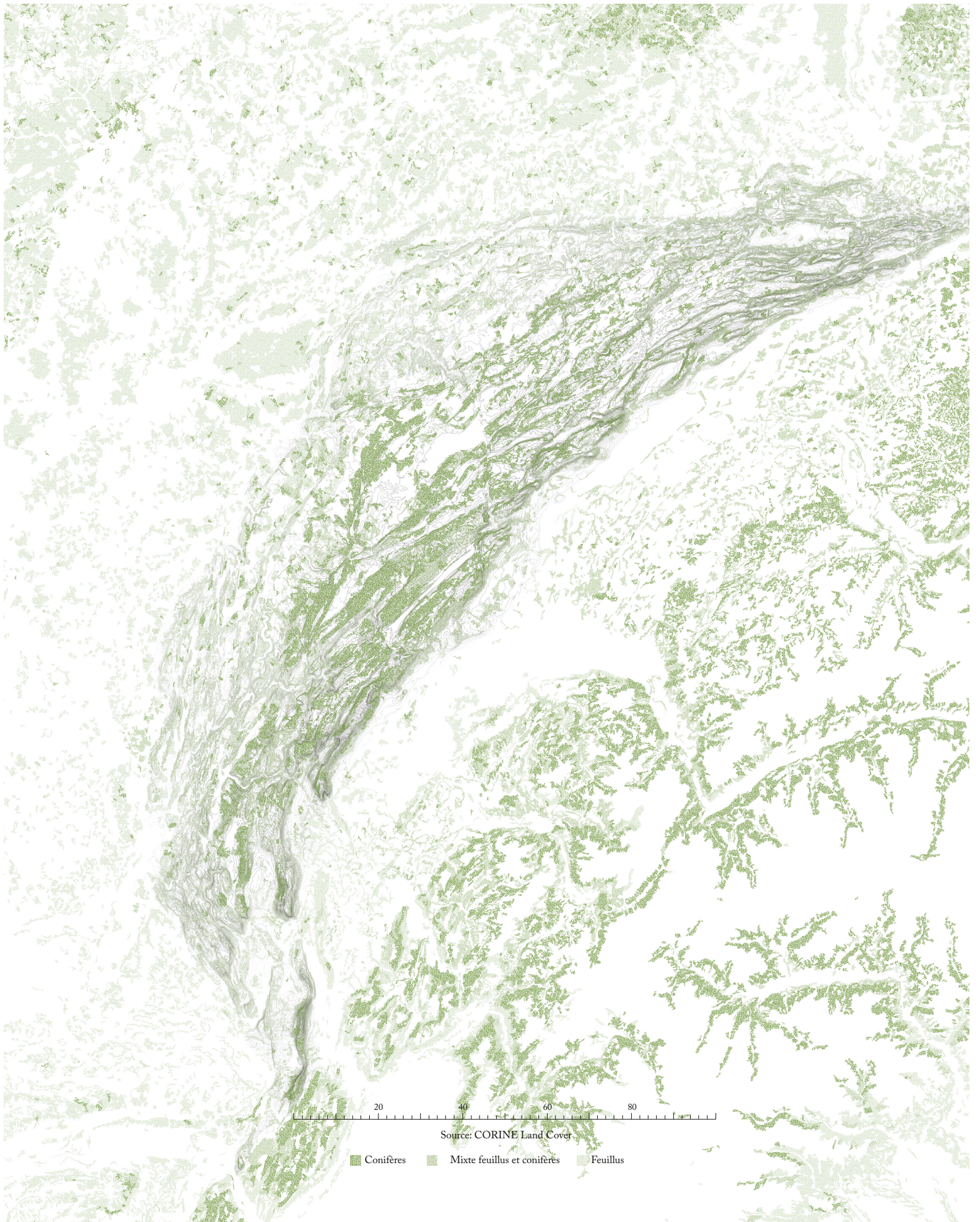
*"On pourrait résumer celle-ci [ la végétation ] en deux mots: le sapin et l'herbe. Partout, d'un bout à l'autre de la chaîne, c'est le même paysage: le tapis d'un vert tendre, aux formes adoucies, que morcelle ou que limite le vert sombre, presque noir, des résineux.<sup>1</sup>"*

*Suzanne Daveau*

L'étagement des types de forêt en fonction de l'altitude se distingue très clairement. Les massifs forestiers se composent principalement de conifères au niveau de la haute chaîne. Les plateaux sont caractérisés par une plus forte mixité floristique, la proportion de feuillus augmentant de manière décroissante avec l'altitude.

<sup>1</sup> *Suzanne Daveau, Les régions frontalières de la montagne Jurassienne. Étude de géographie humaine., Revue Géographique de Lyon, 1959, 18*



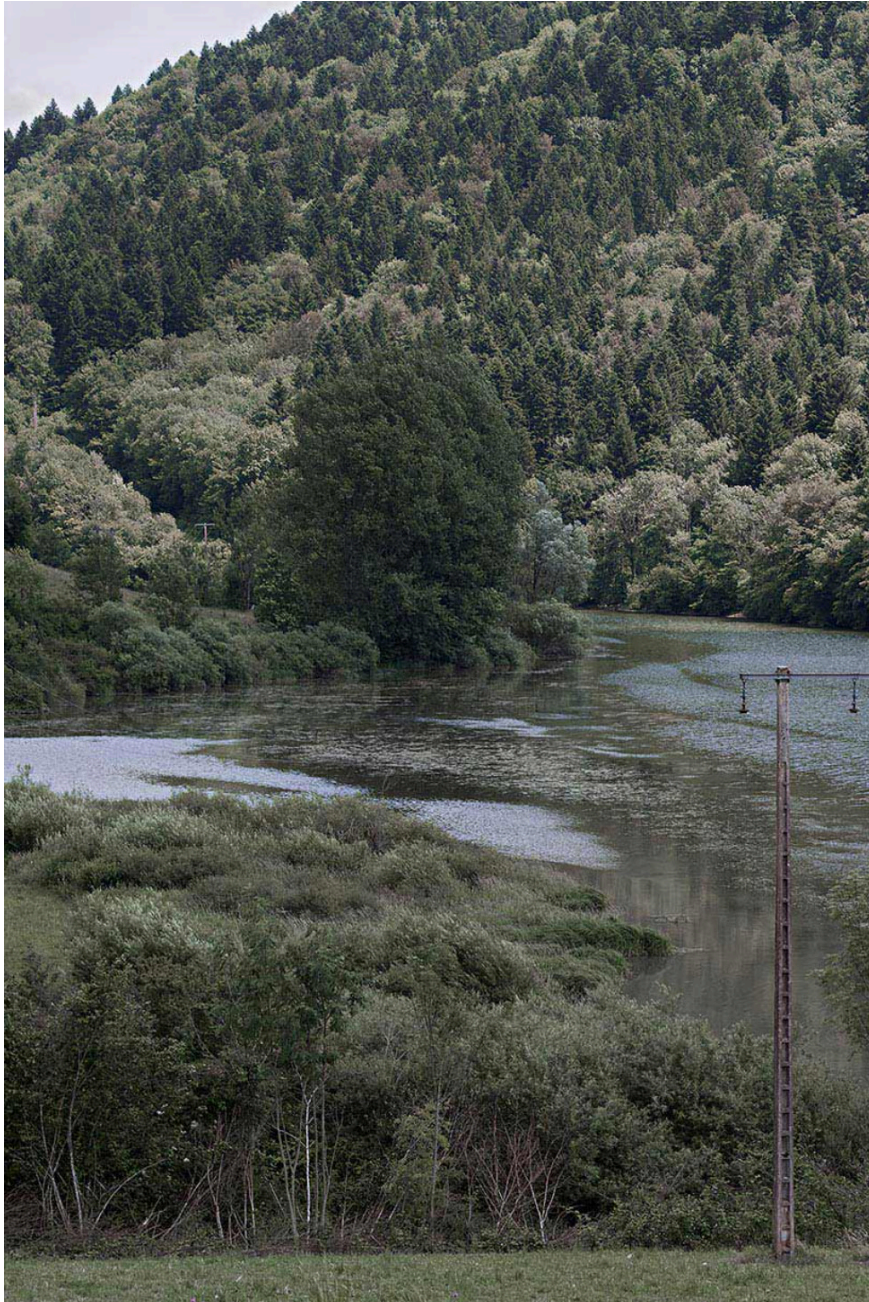




# 1.1



La Chaux-de-Fonds  
*Gafsou, Mathieu (L'expérience de la Ville 2009-2011)*



Parc naturel du Doubs  
*Brasey, Thomas ("Un territoire, une rivière. Ni hommes, ni bêtes." 2016)*



# 1.2

## GENÈSE DE LA FRONTIÈRE

### **Antiquité: De la sédentarisation à l'établissement d'une entité commune**

L'implantation humaine dans la chaîne jurassienne est en relation étroite avec la topographie. Les vallées du Jura oriental et central, de basse altitude, furent colonisées bien avant les hauts plateaux et hautes vallées du Jura occidental.

Dès le V<sup>ème</sup> siècle av-jc, plusieurs vestiges attestent de la sédentarisation dans les espaces des piémonts, tandis que trois siècles plus tard apparaissent les premières cités, à l'exemple de Besançon ou Yverdon-les-bains, exerçant un pouvoir politique et religieux. Le Jura occupe alors une position stratégique, liant les peuples méditerranéens, romains et étrusques, au nord-ouest de l'Europe.

Le massif, décrit par Jules César comme un "espace frontière" entre peuples Séquanes et Helvètes<sup>1</sup>, est annexé à l'Empire Romain suite à la guerre des Gaules. La présence de plusieurs places fortes développées lors de cette période confirme la velléité romaine d'exercer un contrôle sur les routes commerciales transjuranes. La traversée du massif à son extrémité nord, au niveau du col de Pierre-Pertuis, permet aux romains d'accéder au Rhin.

Les prémices d'une délimitation politique commune aux peuples jurassiens s'effectuent dès l'époque du Bas Empire. La perméabilité de la frontière jurassienne conduisit l'empereur Dioclétien à rattacher les peuples Helvète et Rauraque à la Séquanie dès le III<sup>ème</sup> siècle apr. J.-C, générant par extension l'apparition de la *Maxima Sequanorum*. Cette dernière était alors administrée par Vesontio (actuelle ville de Besançon). Cependant, la subdivision tripartite des administrations entre les peuples séquanes, rauraques et helvètes le long des crêtes témoigne de la persistance du rôle de barrière naturelle qu'exerce toujours le massif jurassien sur les populations qui l'habitent.

<sup>1</sup> Pierre Nouvel et Cédric Cramatte, « Le massif du Jura à l'époque romaine. Terre de frontière ou de peuplement ? État des données » (Besançon, Lausanne, 2013), 3





50 100 150 200

Source: Google Earth / Marco Zanoli

— Frontières nationales    - - - Frontières régionales    † Archevêché



# 1.2

## **Moyen-Age: Un espace commun progressivement morcelé**

A la fin de l'Antiquité, l'Église s'organise en provinces et la délimitation des pouvoirs religieux s'effectue de nouveau de manière transfrontalière pour le massif. L'autorité religieuse est alors placée sous la responsabilité de l'archevêque de Besançon dont dépendent les diocèses de la ville ainsi que ceux de Bâle et de Lausanne.

Avec le retrait des troupes romaines dès le V<sup>ème</sup> siècle apr. J.-C, le territoire jurassien subit de nombreuses invasions barbares. Cette époque correspond sur le plan politique à l'établissement de la Bourgogne, englobant au sein de son territoire la partie sud du massif. Le royaume gagne progressivement en importance et constitue une entité avec un poids majeur au sein de l'espace européen. Le territoire bourguignon est séparé en deux unités: la Bourgogne franque à l'Ouest et la Bourgogne impériale à l'Est. Cette dernière comprend l'intégralité de la chaîne et s'étend sur un territoire correspondant à l'axe Bâle - Marseille.

L'annexion de la Bourgogne au Saint Empire Germanique permet au territoire jurassien d'acquérir une plus grande indépendance. Cette période correspond à une colonisation plus importante des hauts plateaux, notamment à travers l'établissement de confréries ecclésiastiques et laïques. Ainsi, le massif fut morcelé en plusieurs seigneuries, les familles féodales accaparant l'essentiel du pouvoir public. Cette subdivision correspond également à une interpénétration accrue des possessions politiques entre les versants orientaux et occidentaux.

*“En dépit de la barrière des crêtes du Jura, de la rareté des passages et des rigueurs de l'hiver, les régions jurassiennes aujourd'hui françaises ou suisses forment au moyen âge un espace commun.”<sup>1</sup>*

Les guerres de Bourgogne marquent la fin de ces relations, le versant ouest passant sous la possession des Habsbourg, tandis que le versant est s'émiette entre des baillages conclus avec les forces extérieures et l'adhésion aux treize cantons qui composaient alors la Confédération Helvétique.

La Franche-Comté garde des relations privilégiées avec la Confédération sous la forme d'un protectorat négocié avec les cantons voisins, la protégeant des conflits limitrophes entre la France, l'Espagne et l'Autriche.

<sup>1</sup> Jean-Claude Daumas et Laurent Tissot éd., *L'Arc jurassien: histoire d'un espace transfrontalier (Conflandey) : [Yens sur Morges; Maé-Erti; Cabédita, 2004], 64*





Nevers

*DUCHÉ DE RICHARD  
LE JUSTICIER*

Besançon

*COMTÉ DE BOURGOGNE  
TRANSJURANE*

Bâle

Lausanne

St-Maurice

Valence

*ROYAUME DE BASSE  
BOURGOGNE*

Marseille



*Source: Google Earth / Marco Zanoli*

— Frontières nationales    ···· Frontières régionales    † Archevêché



# 1.2

## **A partir du XVI<sup>ème</sup> siècle: Émergence de la frontière actuelle.**

La réforme du Jura suisse marque le début d'une séparation des deux versants. L'hégémonie catholique de Besançon se retrouve contestée en 1528, après plus de mille ans de règne, suite à la conversion du Jura suisse au protestantisme. Cette réforme traverse la frontière et s'établit également sur le comté de Montbéliard.

La guerre de dix ans (1634 - 1644) acte la dichotomie qui règnera alors d'un côté comme de l'autre du massif. Cette guerre de religion menée par Philippe II contre le protestantisme rend exsangue le Jura français et épargne le Jura suisse, poussé à rejoindre progressivement la Confédération.

La frontière comme ligne continue ponctuée de postes de douane n'est pas une réalité au Moyen-Âge. Elle commence à se manifester à l'échelle locale suite à la nécessité pour les diocèses de départager les zones d'influence de chaque paroisse. Cette politique de délimitation précise s'étend aux territoires nationaux qui organisent progressivement des campagnes de bornage de leurs territoires nationaux. La notion de frontière, telle qu'elle se définit aujourd'hui, résulte du traité de Westphalie (1648), qui entraîne son apparition sur les représentations cartographiques de l'époque.

La révolution française de 1789 entraîne certaines répercussions sur la géopolitique jurassienne. Tandis qu'une vague d'émigration suisse en France est constatée, un territoire transfrontalier jurassien se constitue en république sœur "la république rauracienne" intégrée au sein de la nation française dans le département du Mont Terrible. Cette annexion sera de courte durée, le territoire étant subdivisé entre la France et la Suisse à la suite du congrès de Vienne en 1815.

Après une courte annexion à l'Empire napoléonien, la République de Neuchâtel, historiquement liée à la famille royale de Prusse rejoindra la Confédération à partir du début du XIX<sup>ème</sup> siècle, marquant une stabilisation définitive de la frontière actuelle.







# 2.

**ESPACE  
MARGINALISÉ**

**ESPACE  
ENCLAVÉ**



# 2.1

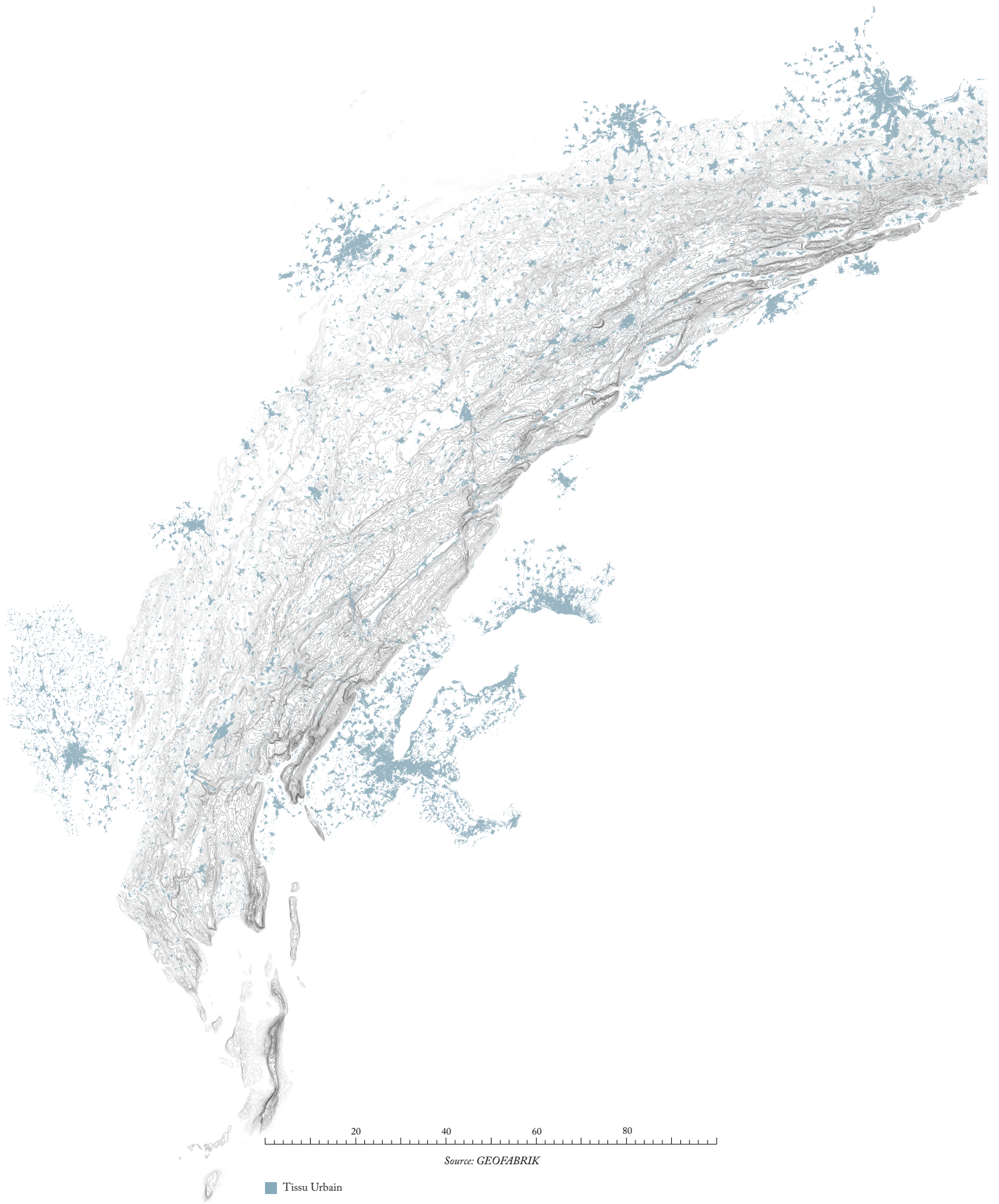
## L'ESPACE JURASSIEN FACE À LA MÉTROPOLISATION

### **Une dichotomie piémonts-massif**

Situé entre deux plaines au développement économique soutenu, l'arc jurassien est entouré de territoires fortement peuplés. Parmi ceux-ci, deux zones métropolitaines transfrontalières s'ancrent à ses extrémités: au nord l'eurodistrict Bâlois compte plus de 800.000 habitants et, au sud, le Grand Genève rassemble plus d'un 1 million. La limite franche, définie par la topographie du massif sur le versant est, a servi de point d'appui pour le développement d'un ensemble de villes telles Neuchâtel, Bienne, Soleure ou Olten. Du côté occidental, la maille urbaine se fait plus diffuse et la limite du massif moins nette. Néanmoins, les villes de Porrentruy, Besançon, Lons-le-Saunier et Bourg-en-Bresse se sont toutes développées au droit des premiers faisceaux. La localisation de ces entités urbaines, adossées à la chaîne s'explique notamment par l'intérêt des routes commerciales transjuranes (comme pour la liaison Besançon-Yverdon ou Besançon-Lausanne, décrite dès l'époque Romaine) mais également par le contournement du massif par ses piémonts selon l'axe Rhin-Rhône. Contrastant avec les plaines, l'espace jurassien, soumis à des conditions météorologiques rudes est dépourvu d'une unité urbaine majeure rayonnant à l'échelle du massif.

Seule les villes de La Chaux-de-Fonds et d'Oyonnax dépassent aujourd'hui les 20.000 habitants et ne revêtent qu'une importance tout au plus régionale.





■ Tissu Urbain

Source: GEOFABRIK

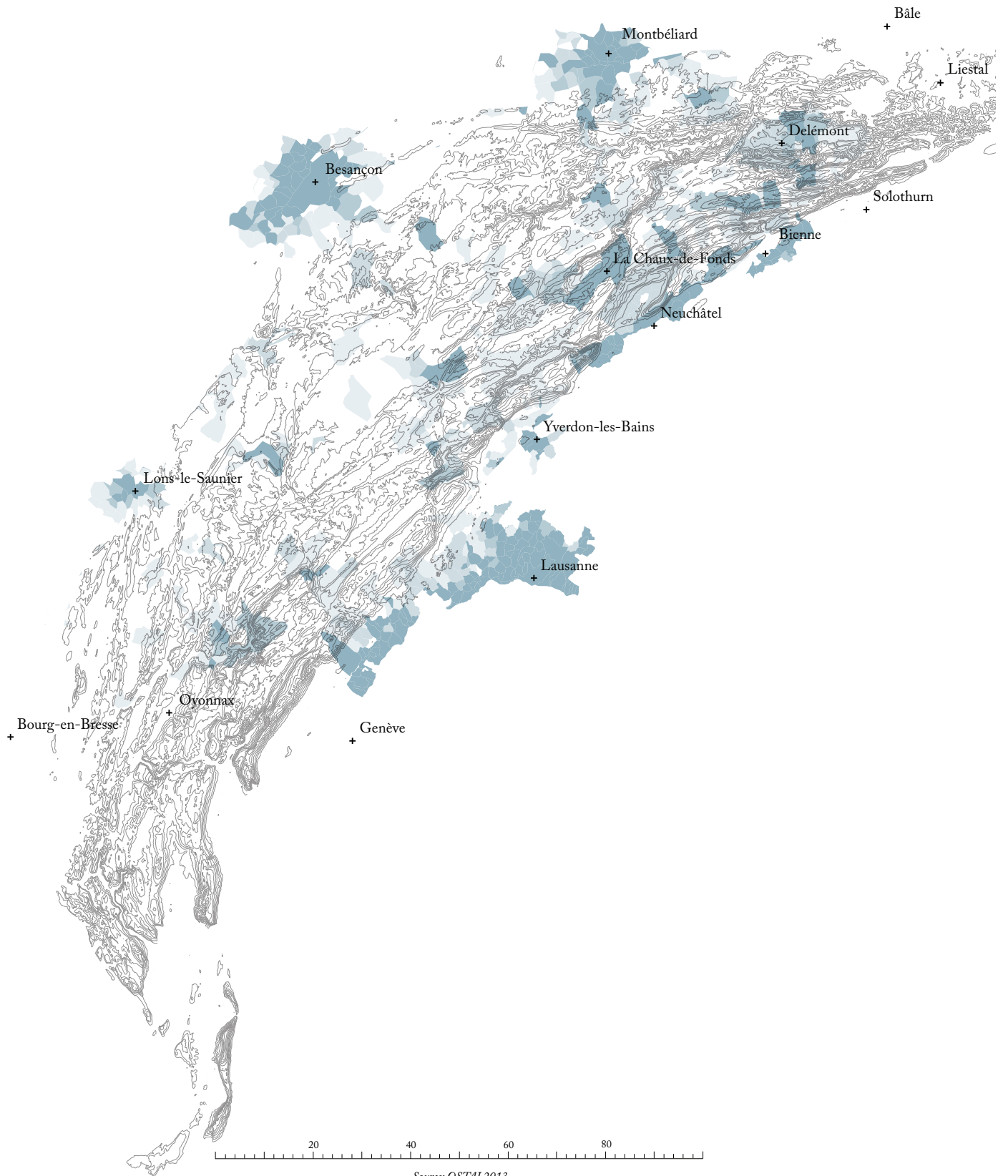
# 2.1

Dans son ensemble, la zone transfrontalière totalise plus de 638.000 habitants<sup>1</sup> soit une moyenne d'environ 100/habitants par km<sup>2</sup>, ce qui la place au même niveau que la moyenne nationale française. Cependant, comme nous pouvons le constater sur la carte, la répartition de cette population sur l'espace franco-suisse n'est pas uniforme.

Le développement de l'industrie helvétique dès le XIX<sup>ème</sup> siècle a permis le développement de nombreux villages du versant oriental, devenus bourgs aujourd'hui. Bien que certains cas similaires puissent être relevés en France, l'exode rural fut plus marqué ici. Les exploitations agricoles peu rentables furent rapidement abandonnées au profit des villes dès que les infrastructures viaires et ferroviaires permirent le désenclavement de ces territoires.

En résulte aujourd'hui un peuplement asymétrique du Jura, bien plus densément habité sur son versant est, bien que ce dernier offre paradoxalement des contraintes topographiques et climatiques bien plus marquées que son pendant français.

<sup>1</sup> *Conférence Trans-Jurassienne. « Pour une nouvelle dynamique de l'arc Jurassien, stratégie de coopération 2016-2020 », 2016, 7*



# 2.1

## **Un espace politique fragmenté**

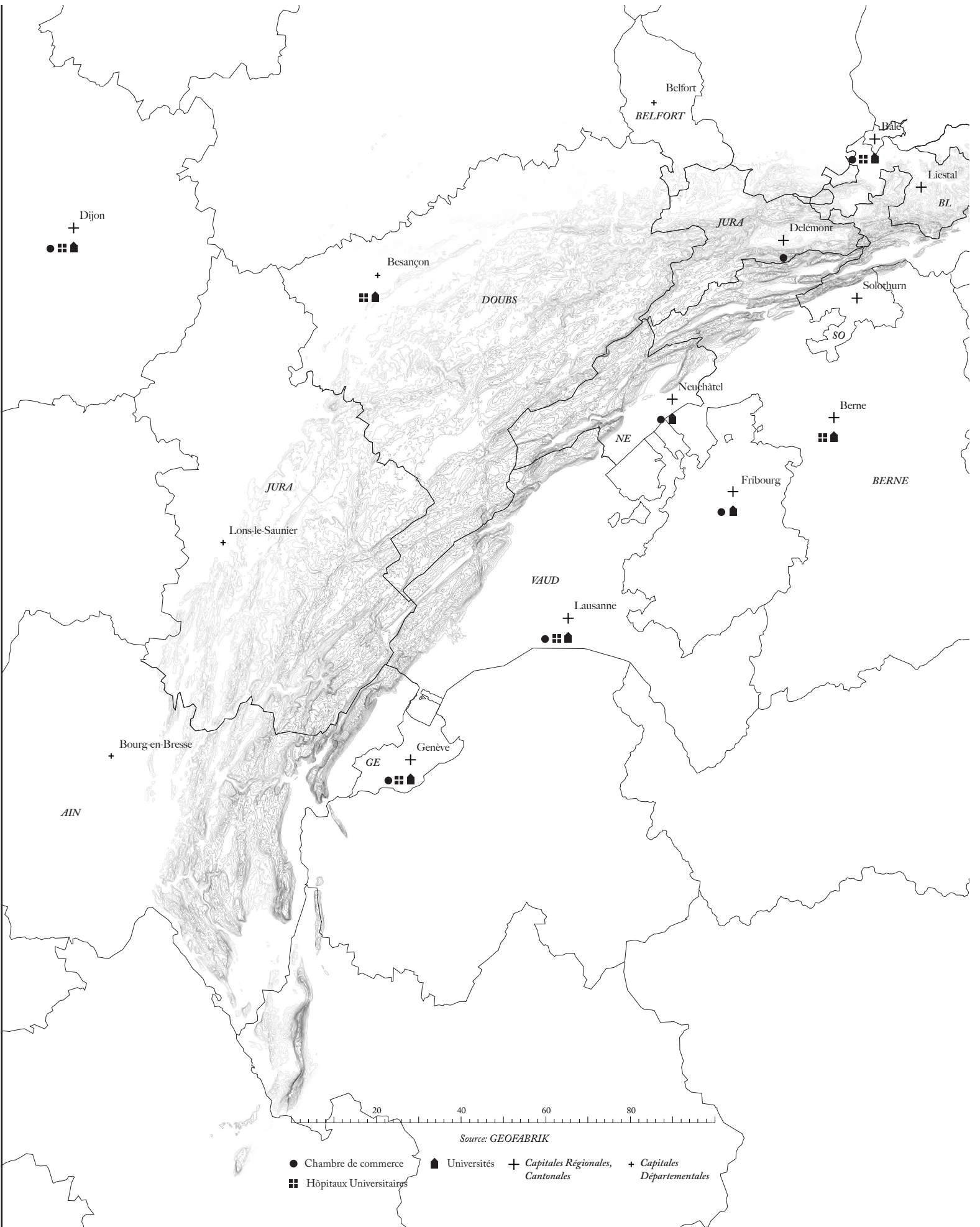
Autrefois unifié, l'espace politique jurassien est aujourd'hui fragmenté. Première démarcation, la frontière nationale scinde le massif selon un axe nord-est sud-ouest, le long de la haute chaîne. Cette dichotomie entre limites politiques et continuité physique se poursuit au niveau des entités administratives à l'échelle régionale.

Bien qu'il semble difficile de comparer les entités administratives de part et d'autre de la frontière, tant le système fédéral helvétique diffère du système centralisé français, l'échelon régional semble être, en terme d'équipements et de compétence, le plus pertinent pour établir un parallèle à l'échelon cantonal.

Sur le versant est donc, la majorité du territoire jurassien est compris au sein de la Bourgogne-Franche Comté. Cependant, sa capitale, Dijon est située à plus de 50 kilomètres des premiers plateaux Jurassiens, tandis que les capitales départementales: Besançon, Belfort et Lons-le-Saunier font partie des villes piémonts précédemment décrites.

Les subdivisions cantonales Suisses scindent de leur côté l'espace Jurassien en huit entités. Ces dernières sont le reflet de disparités culturelles sur le plan linguistique (cinq des huit cantons étant germanophone) ou religieux (avec une courte majorité protestante). Ces influences sont souvent les résultantes de l'influence des pôles urbains régionaux. En effet, en dehors du récent canton du Jura, l'ensemble des capitales cantonales se trouvent dans l'espace du plateau suisse, déconnectées des conditions naturelles et économiques propres au massif.





- Chambre de commerce    🏠 Universités    + Capitales Régionales, Cantonales    + Capitales Départementales  
 🏢 Hôpitaux Universitaires

# 2.1

Cette configuration des lieux de décisions politiques, plonge le Jura dans une situation de dépendance face aux villes des piémonts.

De plus, ces dernières se trouvant au sein d'espaces caractérisés par des phénomènes de métropolisation soutenus, tendent à favoriser les échanges entre unités urbaines des plaines.

Au sein du territoire helvétique, ces tendances sont explicitées par l'analyse de Studio Basel, avec le réseau de villes Bernois (incluant Neuchâtel, Bienne et Soleure) ou encore le réseau Aarau-Olten. De telles dynamiques, se tournant vers la plaine entraînent automatiquement la mise à l'écart des espaces jurassiens, considérés comme marginaux.

Les instances économiques (chambre de commerce et de l'industrie) et les équipements structurels régionaux (hôpitaux, universités), souvent regroupés auprès des instances politiques, aggravent la dépendance des espaces jurassiens. Enfin, la frontière franco-suisse joue indirectement un rôle de distanciation. L'ensemble des services précédemment décrits étant le fait d'organisations nationales, les logiques de proximités favorisant les échanges transfrontaliers n'ont plus cours et ceux-ci sont supprimés: chacun des espaces devant se référer à son entité administrative respective.

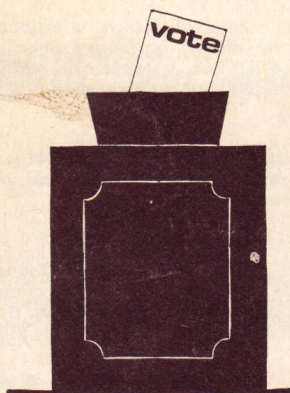
# MESSAGE

## aux citoyens et citoyennes du JURA

Chers compatriotes,

Par décision du gouvernement bernois, le plébiscite prévu dans l'additif constitutionnel du 1er mars 1970 a été fixé aux

**22 et 23 juin 1974**



Vous avez donc le droit de décider la création d'un canton du Jura, lequel sera **UN ÉTAT DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE**. Les Jurassiens peuvent, selon la loi, opter pour l'autonomie politique sans avoir à craindre aucun inconvénient personnel. Ce droit de libre disposition leur a été reconnu «pour une durée illimitée»; il pourra être exercé en tout temps moyennant la cueillette de cinq mille signatures.

**La sagesse, les exigences de la démocratie et du fédéralisme, comme du reste la paix intérieure, commandent de régler la Question jurassienne à l'occasion du plébiscite des 22 et 23 juin 1974.**

# 2.1

## **Des politiques de coopération désancrées**

Ce phénomène de marginalisation des zones frontalières est une donnée commune à des nombreux territoires à travers l'espace européen. Afin de pallier aux disparités précédemment décrites un certain nombre de coopérations ont été établies sur le plan politique à l'échelle européenne. Le programme Interreg (European Territorial Co-Operation), dont l'ensemble des pays membres de l'UE ainsi que la Confédération Helvétique font partie, a ainsi été créé en ce sens. L'objectif est d'attribuer un certain nombre de fonds à des acteurs publics ou privés visant à développer des projets d'équipements ou de coopérations favorisant les synergies transfrontalières.

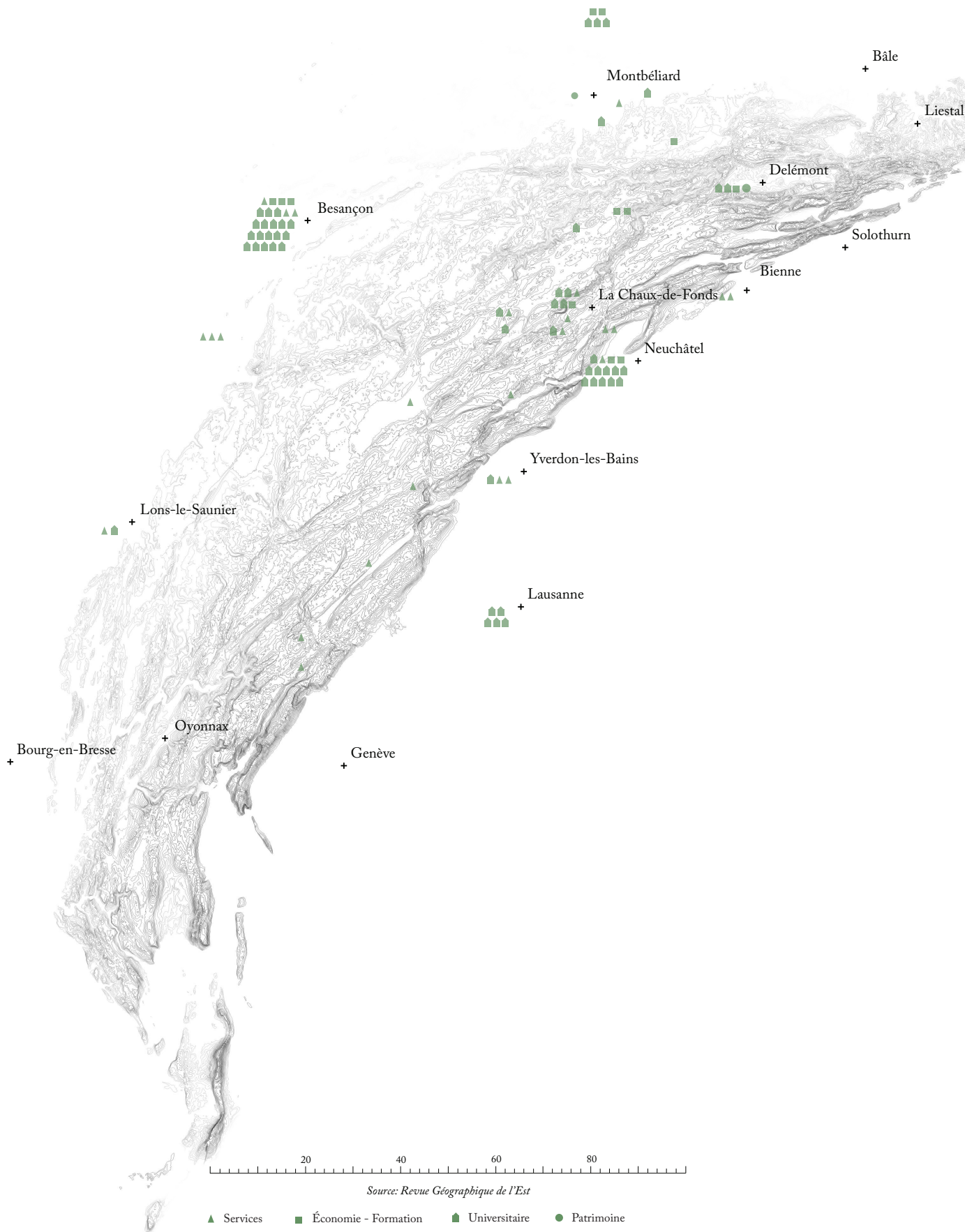
Un premier bilan du programme Interreg IV, mené entre 2007 et 2015, a permis de tirer quelques conclusions de l'action menée.

Bien qu'au niveau du contenu, l'ensemble des projets couvre une dimension transfrontalière, "les porteurs de projets sont essentiellement localisés dans les piémonts du massif."<sup>1</sup> Versant français, 46% dans la seule ville de Besançon, où les représentants du fond sont implantés. Côté suisse, bien que la répartition s'effectue de manière plus dispersée, ces derniers restent majoritairement concentrés dans les villes du plateau (Neuchâtel, Bienne, Lausanne, Yverdon) malgré une implantation du Centre à la Chaux-de-Fonds.

Cette situation paradoxale tend à questionner les instances aptes à coordonner ces projets ainsi que leur contenu. En effet, la majorité est menée au sein d'universités (par conséquent logiquement situés dans les piémonts) et les projets se tournent à plus de 80% vers la formation, le développement économique, l'aménagement du territoire et l'environnement mais ne concernent et ne s'adressent que peu à la promotion culturelle, au tourisme et au sport, pourtant vecteurs essentiels de pratiques transfrontalières. Par conséquent, bien que nécessaires, ces instances politiques semblent encore très rattachées aux entités régionales et ne semblent pas vouloir renforcer la cohésion des zones liminales.

<sup>1</sup> Moine, Alexandre. « Les coopérations de proximité dans l'Arc jurassien franco-suisse : Un enjeu de la cohésion sociale transfrontalière ». (*Revue Géographique de l'Est*, 2017), 11





# 2.2

## GRANDE VITESSE ET ENCLAVEMENT

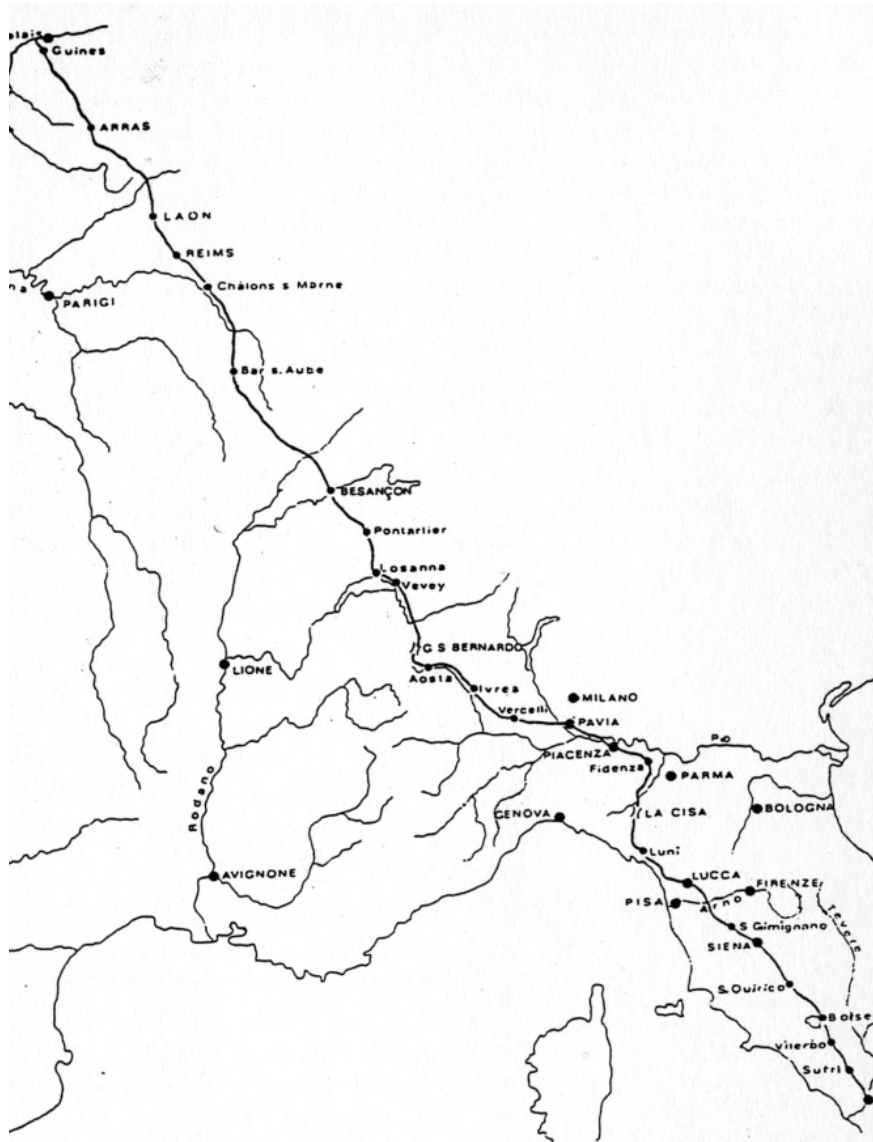
### Les prémices des routes transjuranes

Malgré son relief montagnard et la rareté des points de passages offerts, l'espace jurassien est stratégiquement situé au sein de l'espace européen: il permet de relier la France, la Suisse et le Royaume-Uni à l'Italie. Un tel potentiel s'exprime dès le haut Moyen-Âge à travers le tracé de grandes routes paneuropéennes, à l'exemple de la *Via Francigena* voie de pèlerinage entre le Royaume-Uni et Rome (via la France et la Confédération Helvétique) et traversant le Jura via le vallon de Vallorbe.

Durant le Moyen-Âge, le rapport de l'État au territoire qu'il administre évolue, l'empire autrefois constitué d'entités aux cultures multiples est progressivement remplacé par la conception westphalienne reposant sur les principes de territorialisation et d'intégration. En d'autres termes, l'état westphalien conçoit le "territoire [ national, comme un espace ] d'un seul tenant où la circulation des flux peut être assurée sans entrave dans toutes les directions et notamment entre la capitale politique et l'ensemble des lieux du territoire".<sup>1</sup>

Une telle compréhension a suscité la planification et la mise en place de réseaux infrastructurels. La structuration d'une telle organisation à l'échelle nationale s'est souvent effectuée à travers l'établissement et le développement d'un réseau viaire.

Grâce à sa situation géographique, précédemment décrite, l'espace jurassien s'ancre progressivement dans le réseau des routes royales et internationales qui modifie les routes présente depuis l'ère romaine en les renforçant (Besançon - Lausanne) ou en les complétant (Paris - Genève.) De ces voies principales se développe un réseau de chemins vicinaux qui relie les villages à ces importants moyens de communication. Cependant, les voyages trans-jurassiens restent fastidieux, la lenteur des convois dû aux dénivelés et les rudes conditions climatiques forment toujours une barrière d'un versant à l'autre.



STRADA FRANCIGENA SECONDO L'ITINERARIO DI SIGERICO DI CANTERBURY (a. 990).  
Sono indicate le località principali.

Rielaborazione da I. MORETTI, *L'Hospitale Sancti Iohannis de Podioboniçci*, in AA. VV., *La chiesa di San Giovanni in Jerusalem alla Magione di Poggibonsi*, E. P. T., Siena 1986, p. 39.

Carte de la Via Francigena d'après l'itinéraire de Sigéric de Cantorbéry  
Italo Moretti, *La chiesa di San Giovanni in Jerusalem alla Magione di Poggibonsi* (1986)

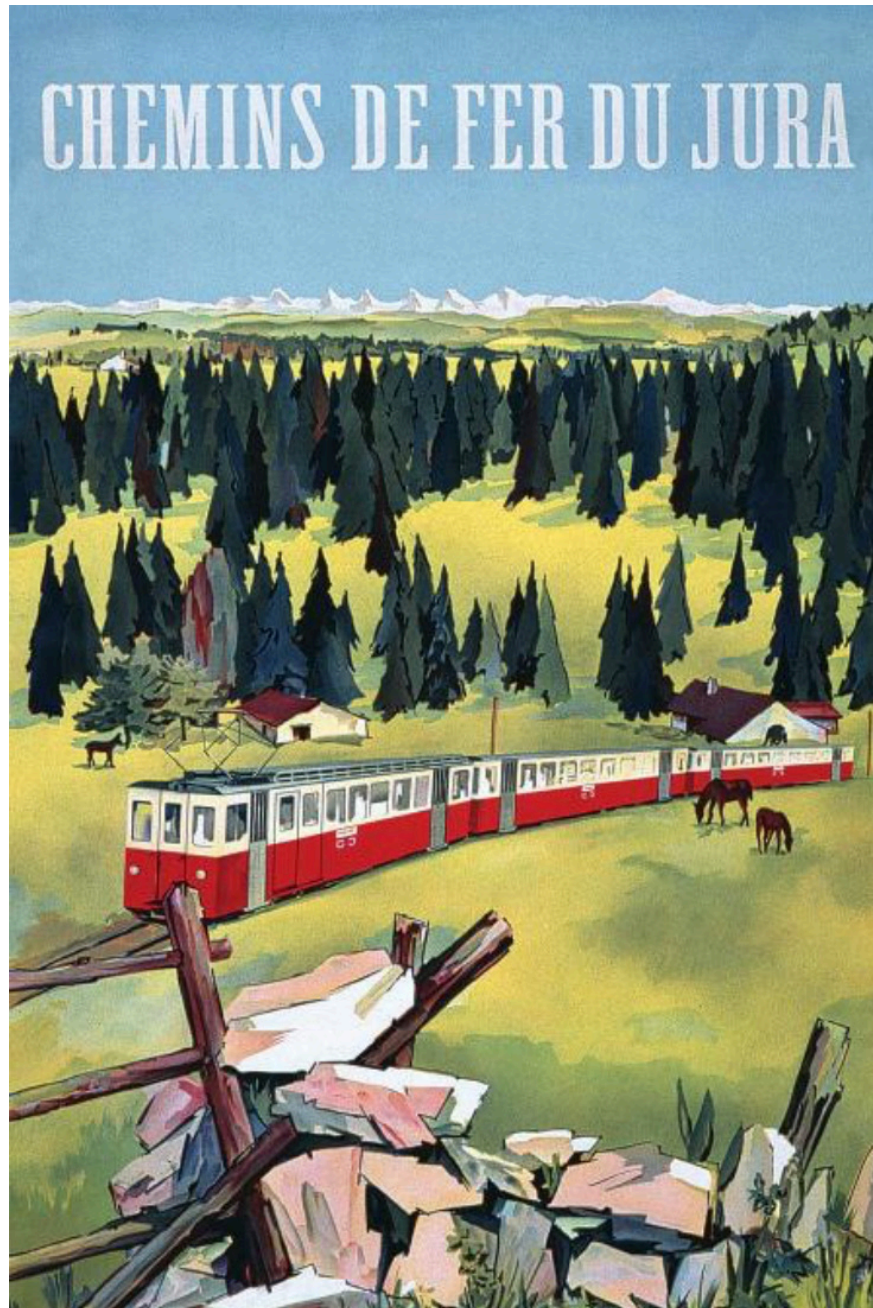
## 2.2

### **Développement du chemin de fer jurassien: une entreprise transfrontalière**

Avec le développement du transport ferroviaire à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle, la mobilité se démocratise. Le désenclavement territorial généré par un tel réseau a souvent coïncidé avec la compréhension de l'espace national comme d'un élément uni, renforçant le sentiment d'appartenance à ce dernier. C'est particulièrement le cas "en Suisse, [ où ] le chemin de fer a largement contribué à accélérer une adhésion au pouvoir fédéral."<sup>1</sup> Ouvrages d'art - résultant de la création de lignes - et compagnies ferroviaires apparaissent comme autant d'éléments clés dans la construction de l'identité nationale.

Au sein de l'espace jurassien, le développement du rail prend immédiatement en compte le double avantage du chemin de fer: le désenclavement à la fois spatial et économique du territoire desservi. Ainsi, industries et ambitions transfrontalières sont désormais affichées clairement à travers les deux compagnies ferroviaires cantonales: "la compagnie du chemin de fer Franco-Suisse" et celle du "chemin de fer du Jura Industriel" qui permettent l'ouverture de l'économie des montagnes et le raccordement efficace des deux versants entre eux et avec les piémonts. Les premiers raccords entre réseaux ferrés Français et Suisses s'effectuent avec le prolongement de la ligne nationale des chemins de fer PLM Paris-Dijon-Dole-Pontarlier via le Val-de-Travers (1860) puis Vallorbe (1875). Fortes de leurs poids international dans le secteur de l'horlogerie, les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds obtiennent, au travers de la "Compagnie des chemins de fer industriel du Jura", les fonds nécessaires à la création d'une liaison avec Neuchâtel.





Ligne Glovelier-Saignelégier-Le Noirmont Tavannes-Le Noirmont-La Chaux-de-Fonds  
*Anonyme, Affiche touristique pour les chemins de fer du Jura (1950)*

## 2.2

Tandis que le réseau interne des montagnes neuchâteloises se développe (liaisons Chaux-de-Fonds-Bienne via St Imier) permettant l'émergence de nouvelles usines le long des tracés ferroviaires, la dimension transfrontalière s'amplifie. Le conseil général du Doubs déclare dès 1871 qu'il souhaite rétablir "le courant plus que séculaire de nos communications avec Lausanne, Genève et la Suisse Occidentale". C'est chose faite avec la mise en place de la liaison Besançon-Le Locle dès 1884. L'importance des coûts de construction et son rachat par PLM, possédant déjà la liaison transjurane Dole-Vallorbe, relègue cependant l'axe franc-comtois au statut de ligne régionale afin d'éviter une concurrence interne.

### **Un espace clé sur les routes pan-européennes**

La perméabilité ainsi mise en place au sein de l'espace jurassien permet à celui-ci de confirmer sa localisation stratégique sur les liaisons internationales. Avec l'ouverture du tunnel du Simplon en 1906, le trafic se développe fortement sur l'axe Dole-Vallorbe, permettant de raccorder les grandes villes européennes. Londres, Paris, Lausanne, Milan, Venise, Istanbul sont ainsi désormais reliées les unes aux autres au travers de lignes faisant halte au cœur du Jura (notamment à Vallorbe) grâce aux lignes du Simplon Orient Express. L'importance de ces liaisons génère le besoin de nouveaux ouvrages d'art tel le tunnel du Mont d'Or ou le viaduc de Montigny-les-Arsures qui améliorent les temps de parcours et pérennisent la stratégique liaison transjurane pour les décennies à venir.



Liaison Paris - Istanbul via Vallorbe  
*CWL, Plaque du Direct-Orient qui succéda à l'Orient-Express(1976)*

## 2.2

### **Seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle: des divergences de planification**

Le XX<sup>ème</sup> siècle voit la notion de mobilité fortement évoluer. Au niveau régional et national, la démocratisation de la voiture individuelle au sortir de la guerre et la consolidation du réseau routier offrent à de nombreux habitants de territoires enclavés une liberté immédiate. Les premiers organismes de défense de la route se développent et les programmes de routes européennes démarrent. Au sein du Jura, un maillage de routes secondaires sillonne le territoire, multipliant les points de passages entre France et Suisse. A une échelle plus large le secteur de l'aérien vient à son tour concurrencer les lignes express entre capitales européennes éloignées. Chacun de ces modes de transport permet plus de flexibilité et des vitesses qui mettent à mal la concurrence ferroviaire.

Avec la nationalisation d'une grande partie des compagnies de chemin de fer et de leur réseau au sein des CFF en 1902, les Suisses mènent jusqu'à aujourd'hui une politique des transports publics multiscalaires et intégrée. Les années de la seconde Guerre Mondiale, marquées par des pénuries de charbon entraînent les débuts de l'électrification du réseau national et la pérennisation des lignes. Cette conversion a néanmoins permis aux chemins de fers fédéraux la mise en place d'une production d'énergie hydroélectrique indépendante, lui offrant une gestion libre de la consommation et du cadencement de son réseau. La stratégie de desserte se veut aussi multimodale, puisqu'elle s'associe avec d'autres services étatiques, tel La Poste, pour organiser une desserte en car des parties les plus reculées du territoire. L'impressionnant réseau infrastructurel qui en résulte aujourd'hui permet une desserte fine du territoire, et une prise en charge "porte à porte", élément concurrentiel face au développement grandissant de la voiture.

Les résultats de cette politique sur le versant ouest jurassien sont visibles aujourd'hui: le territoire est généreusement desservi au travers d'un réseau ferroviaire et vicinal doublé d'un service efficace de cars postaux. Villes et villages jurassiennes sont ainsi efficacement reliées entre eux à travers les vallées, renforçant leur coopération et leur interdépendance.



Côté français le réseau vicinal, endommagé par la guerre et devenu obsolète, est progressivement abandonné, concurrencé par l'autocar régional. La SNCF obéit désormais à une politique de la demande, développant un service basé sur les lignes entre grandes villes.

A cette image, le réseau national ferré français subit une forte constriction: de 43.700 kilomètres de lignes (en excluant les vicinales) il est élagué de près de 20.000<sup>1</sup> kilomètres jusqu'en 1970 et se situe aujourd'hui autour des 30.000 kilomètres. Dès les années 60, le plan de fermeture des lignes entraîne de nombreuses réactions, ainsi le rédacteur du journal *Le Monde* interrogeait déjà la politique en place « Que ce soit sur le budget de la S.N.C.F. (...) ces suppressions posent en fait un problème de principe : à partir de quel moment la S.N.C.F. peut-elle raisonner et agir non plus comme un service public, mais comme un transporteur talonné par la concurrence de l'automobile et soumis à des impératifs de rentabilité ? <sup>2</sup> »

La course vers le progrès technique des années après-guerre entraîne l'exploitant français dans une politique de développement de la vitesse. L'arrivée du TGV en 1981 représente l'aboutissement du processus. Outre l'abandon de la totalité des vicinaux, de nombreuses lignes jurassiennes furent déclassées, conduisant à une desserte uniquement transversale du massif, reliant à travers les lignes régionales les villes des piémonts: Belfort- Delémont-Bienne, Besançon-La Chaux de Fonds-Neuchâtel, Dole-Vallorbe.

Les liaisons régionales transfrontalières sont ainsi rares et soumises aux multiples tensions sociales qui incombent au système français. L'isolement progressif de la région impacte rapidement les industries régionales, entraînant les plaintes des élus locaux: « La zone du Haut-Doubs — centre horloger du département — souffre de l'insuffisance de ses moyens de communication. La seule zone horlogère Morteau-Villers-le-Lac fabrique en effet 39 % de la production française et le Haut-Doubs est la seule région de France où il existe une industrie importante à une telle altitude (...) l'insuffisance de l'infrastructure et son très mauvais état font que le service actuel ne fonctionne pas les jours de mauvais temps.<sup>3</sup> »

<sup>1</sup> « Ces cartes montrant le rétrécissement du réseau ferré sont-elles justes ? - *Libération* », consulté le 11 novembre 2020, [https://www.liberation.fr/becknews/2018/11/22/ces-cartes-montrant-le-retrécissement-du-reseau-ferre-sont-elles-justes\\_1693031](https://www.liberation.fr/becknews/2018/11/22/ces-cartes-montrant-le-retrécissement-du-reseau-ferre-sont-elles-justes_1693031).

<sup>2</sup> Jacques Schnetzler, « Le chemin de fer et l'espace français », *Revue de géographie de Lyon*, 1967, 103

<sup>3</sup> *ibidem*, 104

## 2.2

### **Les grands projets infrastructurels, vecteurs d'enclavement**

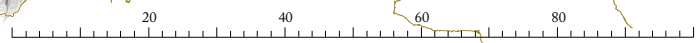
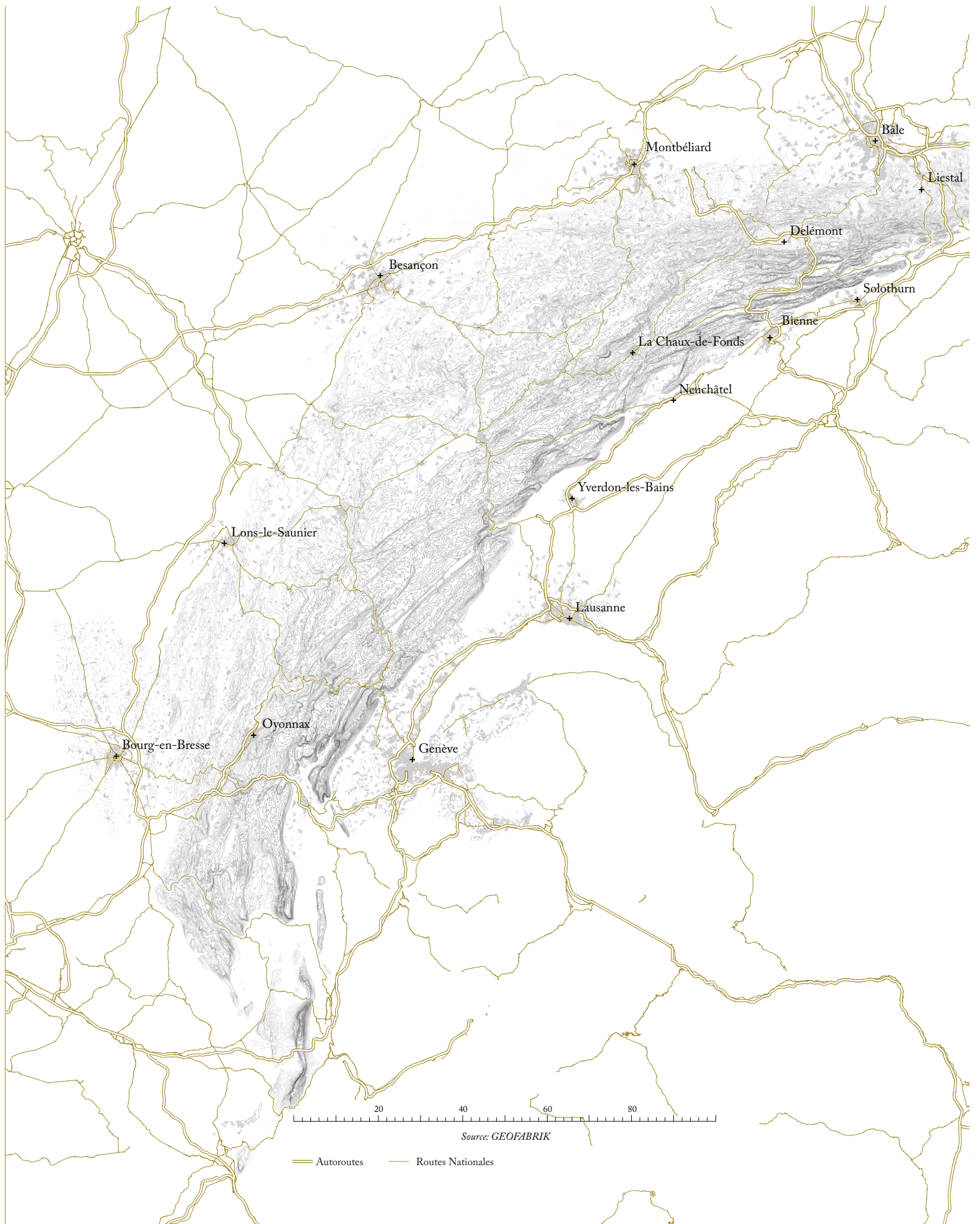
Ainsi, le développement conjoint des lignes à grande vitesse et du secteur aérien marque la fin des grandes liaisons pan-européennes: en 1977, le Simplon Orient Express cesse son activité. Bien que le réseau ferroviaire exploité reste en activité, les dessertes se concentrent désormais sur l'échelle binationale.

Dans le contexte franco-suisse, les lignes TGV Lyria, ouvertes en 1984, jouent un rôle dans la desserte conjointe du territoire, notamment à travers l'espace jurassien, qui se trouve ainsi lié aux capitales respectives.

Cependant, le développement progressif des lignes grande vitesse sur l'axe Rhin-Rhône a pour incidence collatérale une perte d'attractivité des liaisons transjurannes.

Avec l'exploitation des lignes à des vitesses commerciales supérieures à 320 km/h - plus de deux fois supérieures à celles envisageables sur les infrastructures historique - les logiques de desserte ferroviaire changent de paradigmes.

La recherche d'une distance optimale, autrefois privilégiée, se retrouve par conséquent annihilée et le réseau se concentre sur la liaison des grandes métropoles, permettant de maximiser les profits en assurant de meilleurs taux de remplissage. Ce faisant, elle participe à renforcer la dynamique de métropolisation propre au XX<sup>ème</sup> en hiérarchisant encore d'avantage les unités urbaines entre elles.



Source: GEOFABRIK

— Autoroutes — Routes Nationales

## 2.2

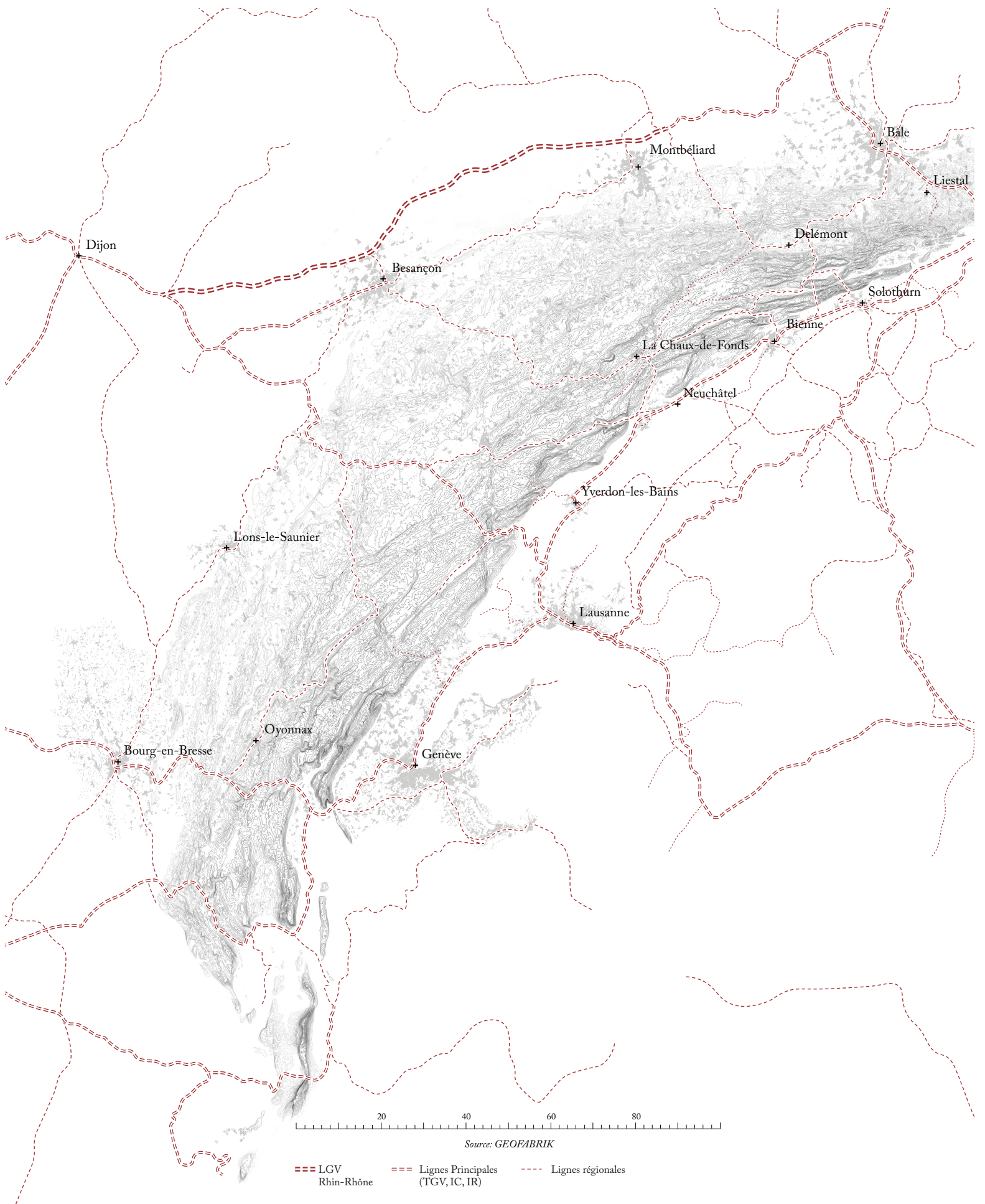
Ainsi, l'impact de telles infrastructures sur le réseau jurassien est dès aujourd'hui critique, de nombreuses liaisons internationales traversant auparavant le massif sont progressivement détournées au Nord via Bâle et au Sud via Genève. La situation "d'entre deux", propre au Jura et autrefois idéale, se retrouve aujourd'hui la plus défavorable.

Ainsi, les liaisons internationales Paris-Neuchâtel-Berne via le Val-de-Travers sont supprimées en 2013, car le contournement via Paris-Dijon-Besançon (LGV Rhin-Rhône)-Bâle-Berne permet des temps de desserte égaux aux précédents et garantit aux compagnies ferroviaires un meilleur taux de remplissage. Le constat est identique en Suisse Romande, la ligne Paris-Lausanne via Vallorbe voyant sa voilure réduite et menacée par la compagnie TGV Lyria. Cette dernière lui préfère un raccordement Paris-Genève-Lausanne (LGV Sud-Est) occasionnant une augmentation du temps de parcours marginale.

Sur le plan régional, le Jura suisse, bien que desservi souffre toujours d'un isolement face aux dessertes denses du plateau. Dans une même dynamique de centralisation, la desserte des lignes Bâle-Genève à travers Bienne et Delémont a été supprimée en 2015, entraînant un contournement par Berne avec un temps de transport sensiblement équivalent. D'autre part La-Chaux-de-Fonds, dont la population avec la commune attenante du Locle dépasse les 40'000 habitants, n'est aujourd'hui connectée à Neuchâtel qu'à travers une ligne régionale indirecte avec un temps de parcours de 34 minutes pour seulement 13 kilomètres de distance à vol d'oiseau.

Bien que la maille routière jurassienne, permet de multiples connections à l'échelle transfrontalière, le même phénomène d'évitement est sensible avec le développement des axes autoroutiers sur des axes parallèles au massif. Ces derniers tendent à rediriger les flux par le Nord et le Sud, bien que l'achèvement en 2017 de l'autoroute A16 transjurane côté Suisse marque un premier pas vers un désenclavement du massif.





Source: GEOFABRIK

- === LGV Rhin-Rhône
- Lignes Principales (TGV, IC, IR)
- Lignes régionales

**3.**

**TERRITOIRE  
D'INTERDÉPENDANCE**

**TERRITOIRE  
RÉSILIENT**





# 3.1

## COLONISATION ET APPROPRIATION DU TERRITOIRE

### Un paysage structuré

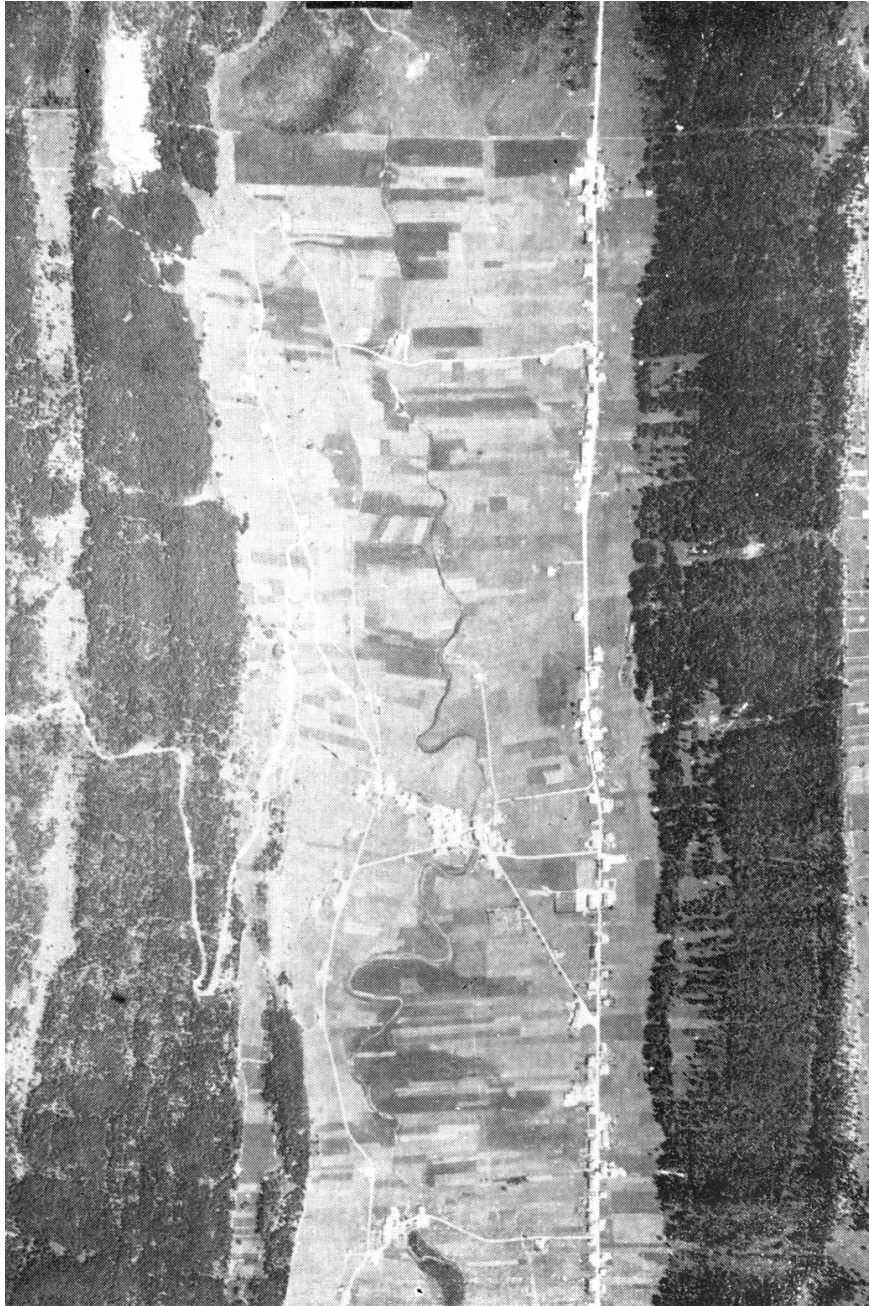
Jusqu'au X<sup>ème</sup> siècle, "on pouvait distinguer dans le désert du haut Jura une région centrale encore parfaitement inexploitée."<sup>1</sup> L'amélioration des conditions climatiques et la disponibilité de terres jusqu'alors non revendiquées attirent alors les confréries laïques et ecclésiastiques.<sup>2</sup> Densément boisé sur l'ensemble de ses vaux et plateaux, le massif est peu à peu défriché afin de dégager des terres constructibles et cultivables. Seules les pentes formées par les anticlinaux, moins propices à la culture de par leur dénivelé et la nature de leur sol, ne sont pas déboisées.

Les marques de ce contrôle du territoire par l'homme perdurent aujourd'hui et sont maintenant intégrées comme composante essentielle du paysage jurassien. Ce dernier est donc formé de trois strates distinctes. Les vallées habitées où s'établissent les villages et cultures, à proximité des cours d'eau. Les pentes, éléments distinctifs du paysage où la forêt dense persiste, soulignent la topographie du lieu. Enfin, les crêtes marquées par une agriculture moins intensive, sont sporadiquement ponctuées par la présence de fermes isolées. Cette action préliminaire de l'homme sur la nature, lors de sa conquête, a fortement imprégné la toponymie des villages du Jura: breuleu (bruli), cerneux (cerner, enlever l'écorce) sont courants dans les appellations du massif. Avec la progressive occupation des territoires et la création de communautés distinctes de part et d'autre du massif, le défrichage entraînent de nombreux conflits.

<sup>1</sup> Suzanne Daveau, *Les régions frontalières de la montagne Jurassienne. Etude de géographie humaine*, (Revue Géographique de Lyon, 1959), 41

<sup>2</sup> Jean-Claude Daumas et Laurent Tissot, éd., *L'Arc jurassien: histoire d'un espace transfrontalier* (Conflandey, Yens-sur-Morges: Maé-Erti ; Cabédita, 2004), . 71





Cliché I.G.N. de la frontière au Bois d'Amont  
*Suzanne Daveau, Les régions frontalières (1959)*

# 3.1

## Des ressources exploitées

Les premières ressources développées appartiennent en propre au territoire jurassien. L'importante couverture forestière du massif fournit l'énergie combustible nécessaire au fonctionnement des industries. Elle semble être une ressource inépuisable. Aujourd'hui encore, la Franche-Comté reste le territoire le plus boisé de France avec 43% de surface couverte, face à une moyenne nationale de 30%<sup>1</sup>. Les cours d'eaux striant une grande partie des vaux jurassiens furent un support complémentaire à la présence d'énergie hydraulique. "Aussi les régions où les eaux superficielles étaient relativement abondantes jouirent elles longtemps d'un véritable privilège du point de vue industriel."<sup>2</sup> Le Doubs, plus importante rivière du massif servait également de force motrice afin de transporter le bois nécessaire au fonctionnement des usines et la construction des villes.

Les sols, riches en différentes sortes de gisement minéraux, ont contribué à l'émergence de différents types d'exploitations développant l'économie régional.

Les gisements de *halites*<sup>3</sup> présents dans les sols de l'ouest jurassien ont permis le développement de salines dédiées à l'évaporation de la saumure, comme à Arc-et-Senans ou Salins-les-Bains. Véritable or blanc pour l'époque, c'est un bien convoité pour ses propriétés de conservation. La proximité du marché helvète, dépourvu de ce type de ressource crée un véritable lien économique pour l'époque, en témoigne la planification d'un raccordement de Olten à l'usine de Salins-les-Bains via Neuchâtel à Salins-les-Bains<sup>4</sup>. Cependant, le développement parallèle des infrastructures de transport et des marais salants causa la chute de ces exploitations.

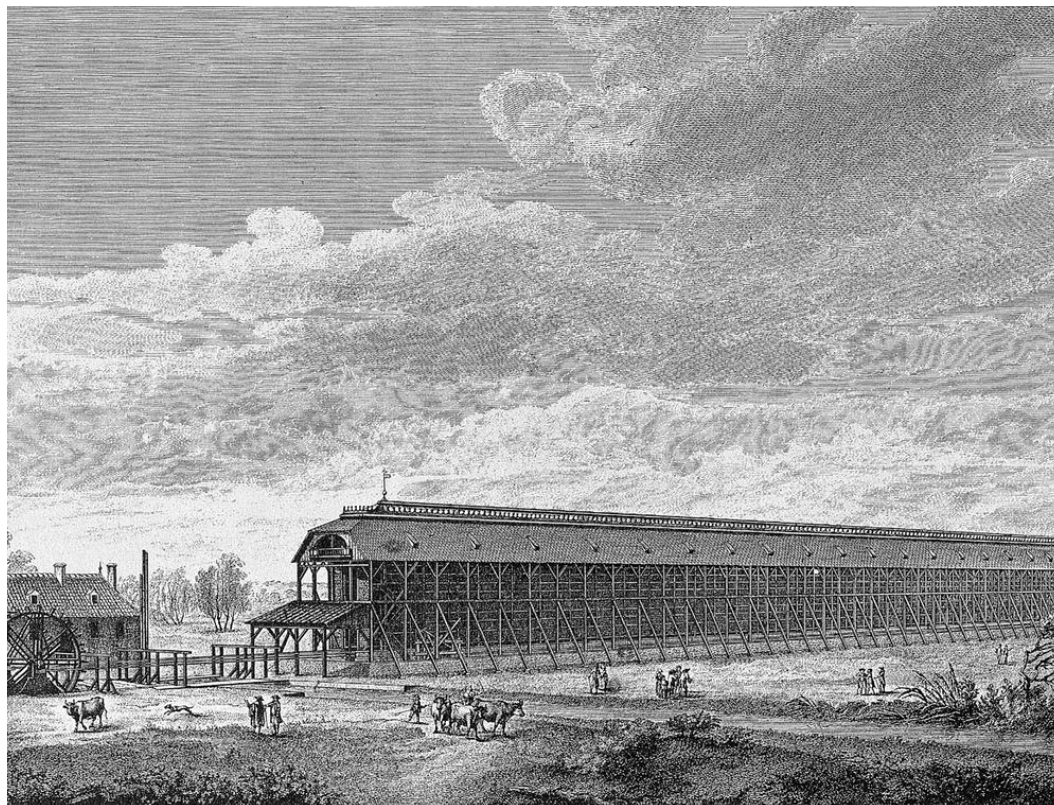
1 Jean-Claude Daumas et Laurent Tissot, éd., *L'Arc jurassien: histoire d'un espace transfrontalier* (Conflandey, Yens-sur-Morges: Maé-Erti ; Cabédita, 2004), 18

2 Suzanne Daveau, *Les régions frontalières de la montagne Jurassienne. Etude de géographie humaine*, (Revue Géographique de Lyon, 1959), 406

3 Roche de forme brute composée de chlorure de sodium (sel de gemme.)

4 « Le début des chemins de fer dans les Montagnes neuchâteloises : l'épopée du Jura-Industriel » (Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, 2010), 3





Vue perspective du bâtiment de graduation de la saline de Chaux

*Claude-Nicolas Ledoux, L'architecture considérée sous le rapport de l'art, des mœurs et de la législation (1804)*



# 3.1

Déjà développée depuis plusieurs siècles sous une forme artisanale, l'activité de tranchées et de minières exploite les gisements de limonite présents dans les couches supérieures du sol. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, cette exploitation devenue souterraine se concentre de part et d'autre de la frontière à des échelles de production plus importantes, basées sur une production de fonte au bois. Dès 1789, la Franche-Comté devient la seconde force de production de l'état français avec 17% de la production nationale<sup>1</sup>. L'activité sidérurgique se développe aussi dans les piémonts, notamment vers Montbéliard, dont les usines sous patronat Bâlois ont établi des dépôts à Porrentruy. L'industrie périclité cependant progressivement parce que les ressources de minerais sont insuffisantes et dispersées et que "l'absence de gisement de houille cokéifiable dans la région a été un obstacle au développement de ces usines dévoreuses de bois (...)"<sup>2</sup>.

Sur le versant suisse, le Val-de-Travers est le seul territoire jurassien et helvétique à posséder une mine d'asphalte. Cette dernière, exploitée à partir du XVIII<sup>ème</sup> siècle pendant plus de 250 ans, a extrait plus de 2 millions de tonnes de matière première. Avec le développement de son utilisation pour les couvertures des chaussées dès la moitié du XIX<sup>ème</sup>, l'industrie se développe et exporte ses produits en France, puis en Europe et aux USA<sup>3</sup>.

1 Jean-Claude Dumas et Laurent Tissot, éd., *L'Arc jurassien: histoire d'un espace transfrontalier* (Conflandey, Yens-sur-Morges: Maé-Erti ; Cabédita, 2004), 168

2 Jean-Claude Dumas et Laurent Tissot, éd., *L'Arc jurassien: histoire d'un espace transfrontalier* (Conflandey, Yens-sur-Morges: Maé-Erti ; Cabédita, 2004), 169-170-171

3 « Asphalte », *hls-dbs-dss.ch*, consulté le 2 janvier 2020, <https://hls-dbs-dss.ch/articles/026232/2016-11-21/>.

### **L'origine de la proto-industrie.**

Cependant le territoire jurassien reste relativement enclavé jusqu'au développement progressif des voies royales et des chemins de fer . Conséquence de cet isolement, les paysans jurassiens doivent développer des polycultures pour répondre à l'ensemble de leurs besoins. Le climat, plus propice sur les plateaux que sur les monts, entraîne une sectorisation des activités: la culture végétale se concentre dans le bas pays et l'élevage du bétail dans les monts. La présence de pâturages est plus importante du côté français.

Cependant, la qualité des sols et le climat ne permettent pas aux exploitations de répondre à la demande locale. Dès le XIX<sup>ème</sup> siècle Rousset dans son dictionnaire des communes du Jura déclarait que la plupart des communes du Jura français devaient acheter les trois quarts au moins des grains qu'elles consommaient<sup>1</sup>.

C'est de cette tension, liée à une insuffisance des ressources naturelles et économiques, que naît la proto-industrie jurassienne à travers le développement d'un artisanat spécifique. Cette activité ne cessera de se développer, de se transformer et d'évoluer au fil des siècles et donne au Jura les composantes socio-économiques qui le caractérisent toujours. Celle-ci prend dans un premier temps la forme d'une "activité auxiliaire" menée au sein du ménage ou en petites communautés. Puis ces dernières se diversifient et deviennent de fait des spécialités locales: dentellerie, indiennage, fabriques de cartes à jouer, etc.

<sup>1</sup> Suzanne Daveau, *Les régions frontalières de la montagne Jurassienne. Etude de géographie humaine*, (Revue Géographique de Lyon, 1959), 154

## 3.2

### NAISSANCE DES PRATIQUES SPÉCIALISÉES

#### **De l'artisanat à l'industrie de précision**

Contrecoup de la concurrence extérieure, l'industrie jurassienne se tourne vers des productions dont les spécialités ne relèvent plus de l'exploitation des ressources locales mais davantage de l'application de spécialités importées des piémonts.

Bien que l'industrie horlogère, amenée à devenir au fil des siècles l'activité principale des montagnes jurassiennes, soit selon Suzanne Daveau "parfaitement indépendante des conditions naturelles des régions où elle s'implante"<sup>1</sup>, force est de constater que le savoir faire métallurgique autochtone et la possibilité de trouver une main d'œuvre disponible lors des longs mois d'hiver a facilité son implantation dans la montagne jurassienne. L'industrialisation s'effectue, dès le XVIII<sup>ème</sup>, dans un premier temps à travers l'intermédiaire des piémonts, les industriels genevois et neuchâtelois tentant d'échapper ainsi aux contingents imposés par les lois genevoises sur le nombre d'artisans horlogers et de bénéficier des régulations plus libérales offertes par le marché jurassien.<sup>2</sup> La fabrication des montres étant un travail fort complexe, celle-ci est subdivisée et donnée à une multitude de paysans "sous-traitant" possédant chacun sa spécialité. Leur travail est par la suite regroupé par un « établisser », toujours situé en montagne, qui se charge d'assembler la montre et de la diffuser. Une telle division des tâches permet de créer des multitudes d'industries de précision s'appuyant sur la technicité du savoir faire horloger: l'automatisation et les boîtes à musique de St. Croix, la lunetterie à Morez, etc.

La diffusion s'effectuait majoritairement à travers des négociants horlogers situés sur les routes commerciales reliant entre elles les villes des piémonts et se chargeant d'exporter les produits à l'international. Le développement de l'horlogerie est fulgurant et dès le XIX<sup>ème</sup> siècle, la confédération possède plus de 70% des parts mondiales du marché.<sup>3</sup> Cependant, cette hiérarchie productive relégua les montagnes dans un rôle de sous-traitant face aux piémonts.

<sup>1</sup> Suzanne Daveau, *Les régions frontalières de la montagne Jurassienne. Etude de géographie humaine*, (Revue Géographique de Lyon, 1959), 422

<sup>2</sup> Pierre-Yves Donzé, *Histoire de l'industrie horlogère Suisse: de Jacques David à Nicolas Hayek (1850-2000)*, *Histoire et horlogerie* (Neuchâtel: Alpbil: Presses universitaires suisses, 2009), 15

<sup>3</sup> Pierre-Yves Donzé, *Histoire de l'industrie horlogère Suisse: de Jacques David à Nicolas Hayek (1850-2000)*, *Histoire et horlogerie* (Neuchâtel: Alpbil: Presses universitaires suisses, 2009), 44





Atelier de graveurs dans le Jura  
*Edouard Kaiser, Huile sur toile (1892)*

## 3.2

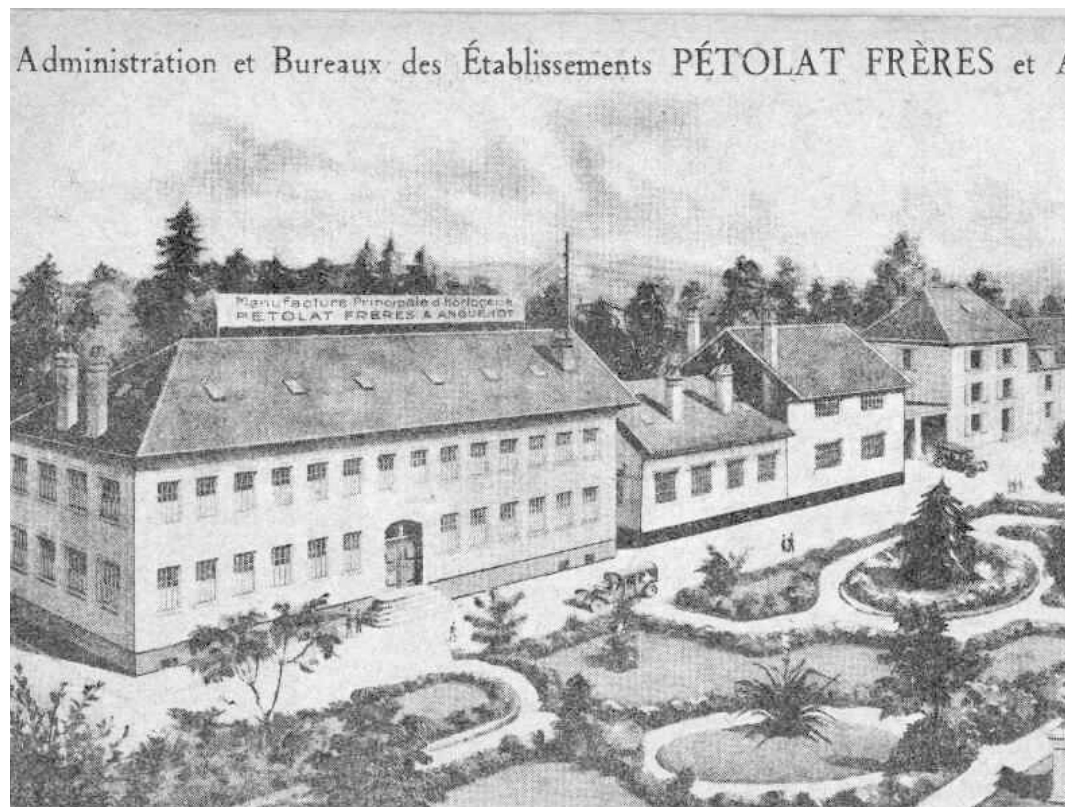
Le développement de l'industrie horlogère gagna progressivement le territoire français. Dans un premier temps, à travers la condition liminale de l'industrie horlogère “ (...) l'introduction d'une branche d'horlogerie dans une région contiguë à celles qui pratiquent déjà est relativement facile. (...) Les jeunes gens vont passer quelques temps en Suisse pour y faire un apprentissage et en reviennent les uns finisseurs, les autres planteurs d'échappement ...” Cette pratique s'est donc développée indépendamment de la frontière. Le facteur distance, impliquant un temps de transport minimisé avec l'ensemble des sous-traitants, était le point le plus important.

La présence transfrontalière du savoir-faire horloger fut aussi encouragée par l'émigration d'horlogers helvètes après la révolution française. En effet, dès 1793, le gouvernement révolutionnaire français souhaite lancer une production d'horlogerie à Besançon “située à deux pas de la Suisse<sup>1</sup>.” L'industriel Frédéric Japy ayant étudié au Locle décide d'installer à Montbéliard en 1791 une fabrique de machines outils dédiées à la production horlogère. Megevand, un horloger suisse banni pour des raisons politiques et judiciaires, émigre à Besançon. Sous sa houlette une population conséquente de 1500 travailleurs helvètes va s'installer dans la capitale du Doubs.<sup>2</sup> Rapidement la production augmente et dès 1889, Besançon couvre 89% de la production nationale grâce à la “Fabrique de Besançon”, établissement d'échelle nationale. Bien que proportionnellement beaucoup plus modeste, la France s'impose comme le second producteur mondial horloger avec 13,5% de parts du marché.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Joëlle Mauerhan et Philippe [VNV] Lebru, *Horlogers et horlogères à Besançon: 1793-1908 : un passé prêt à revivre*, 2018, 25

<sup>2</sup> *ibidem*

<sup>3</sup> Pierre-Yves Donzé, *Histoire de l'industrie horlogère Suisse: de Jacques David à Nicolas Hayek (1850-2000)*, *Histoire et horlogerie* (Neuchâtel: Alphil: Presses universitaires suisses, 2009), 44



Manufacture principale d'horlogerie Besançon-Morteau-Villers-le-Lac, Petolats frères et Anguenot  
*Claude-Nicolas Ledoux, L'architecture considérée sous le rapport de l'art, des mœurs et de la législation (1804)*



## 3.2

### Un contexte naturel et culturel structurant

L'histoire jurassienne, fortement marquée par l'industrie et la culture montagnarde va marquer le paysage culturel local, à l'échelle transfrontalière. Le séjour de Rousseau durant l'hiver 1730-1731 au Val de Travers transparait au sein de ces écrits "Les Suisses (...) ont des manières de vivre qui ne changent point, parce qu'elles tiennent pour ainsi dire au sol, au climat, aux besoins divers, et qu'en cela les habitants sont toujours forcés de se conformer à ce que la nature des lieux leur prescrit."

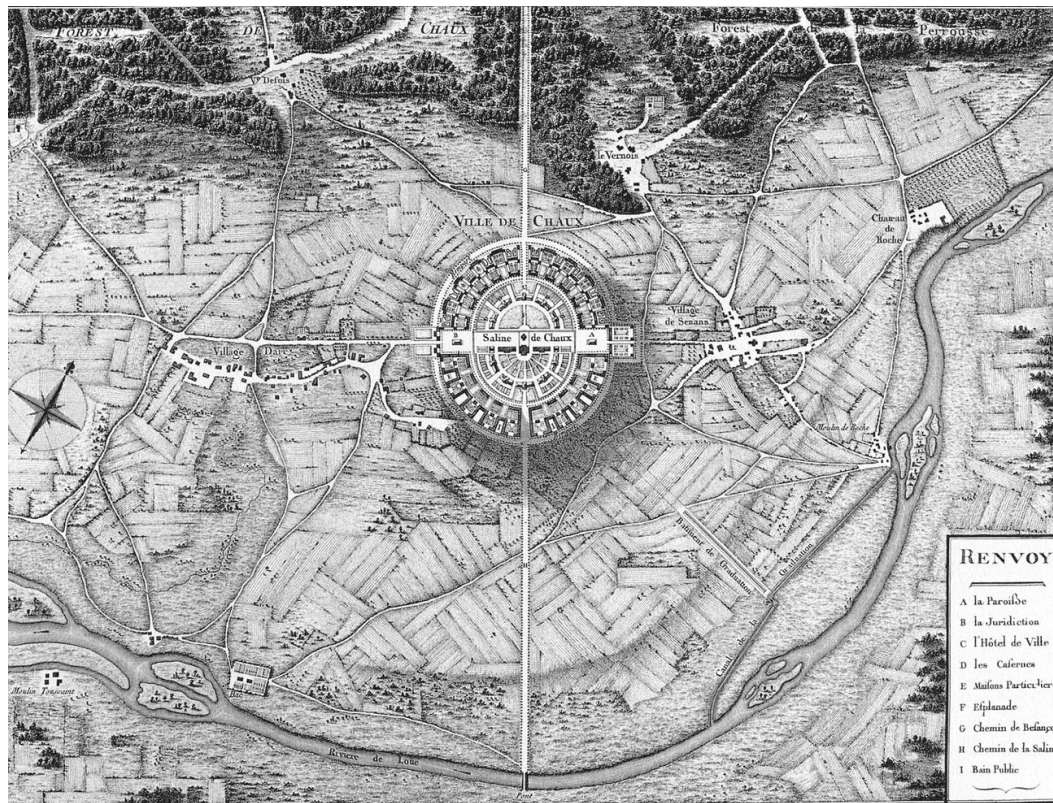
Il s'étonne de l'interdépendance entre l'industrie et la nature du paysage jurassien "Mais qui eût dû jamais s'attendre à trouver une manufacture dans un précipice! Il n'y a que la Suisse au monde qui présente ce mélange de la nature sauvage et de l'industrie humaine." Cette réflexion sur les conditions de l'homme au sein de la nature et une attention aux conditions de travail ouvrières marquent fortement Claude Nicolas Ledoux, architecte de la saline d'Arc-et-Senans, qui intégra un jardin à chaque habitation.

Il s'exprima à de nombreuses reprises au sein de l'espace jurassien contribuant à développer ce courant de pensée souvent qualifié d'utopiste<sup>1</sup>. Le philosophe Charles Fourier contribua également au développement de ce courant de pensée et remet clairement en cause l'économie capitaliste qui se développe à travers les industries, les technologies et les nouvelles organisations du travail. Il défend modèles d'organisation jurassiens, notamment le modèle de la fruitière assurant la résilience des populations face à un climat rude. Sur le versant français, l'interdiction des syndicats et l'esprit catholique participent à contenir l'esprit prolétaire dans les montagnes.

Cependant, le versant suisse protestant s'avère paradoxalement plus sensible à de tels idéaux. On constate alors le développement des syndicaux ouvriers: le village de Sainte Croix constitue ainsi, dès 1916, un exemple en structurant représentants politiques et syndicats avant même l'apparition du Parti Socialiste en Suisse.<sup>2</sup> Ainsi, le territoire jurassien fut à la fois une source d'inspiration et un terreau fertile pour le développement d'innovations sociales, industrielles et politiques.

<sup>1</sup> Jean-Claude Dumas et Laurent Tissot, éd., *L'Arc jurassien: histoire d'un espace transfrontalier (Conflandey, Yens-sur-Morges: Maé-Erti ; Cabédita, 2004)*, 135

<sup>2</sup> *ibidem*, 137



Carte générale des environs de la Saline de Chaux

Claude-Nicolas Ledoux, *L'architecture considérée sous le rapport de l'art, des mœurs et de la législation* (1804)

## 3.2

### **Résistance et évolution de la production horlogère**

Ces évolutions sociales, orientées sur des modèles d'organisation coopératifs peuvent facilement être mises en parallèle avec les stratégies mises en place par l'industrie jurassienne pour survivre aux différentes crises qui ont marqué le XX<sup>ème</sup> siècle.

Cependant, bien que voisines, les industries françaises et suisses poursuivront dès lors des trajectoires parallèles mais différenciées, de nombreux conflits et politiques économiques ayant marqués asymétriquement le massif.

L'horlogerie connut en effet plusieurs crises majeures. La première, à l'avènement du XX<sup>ème</sup> siècle, fut celle de l'industrialisation: la fabrication à la chaîne et la mécanisation de la production se développant aux U.S.A. ainsi qu'au Japon.

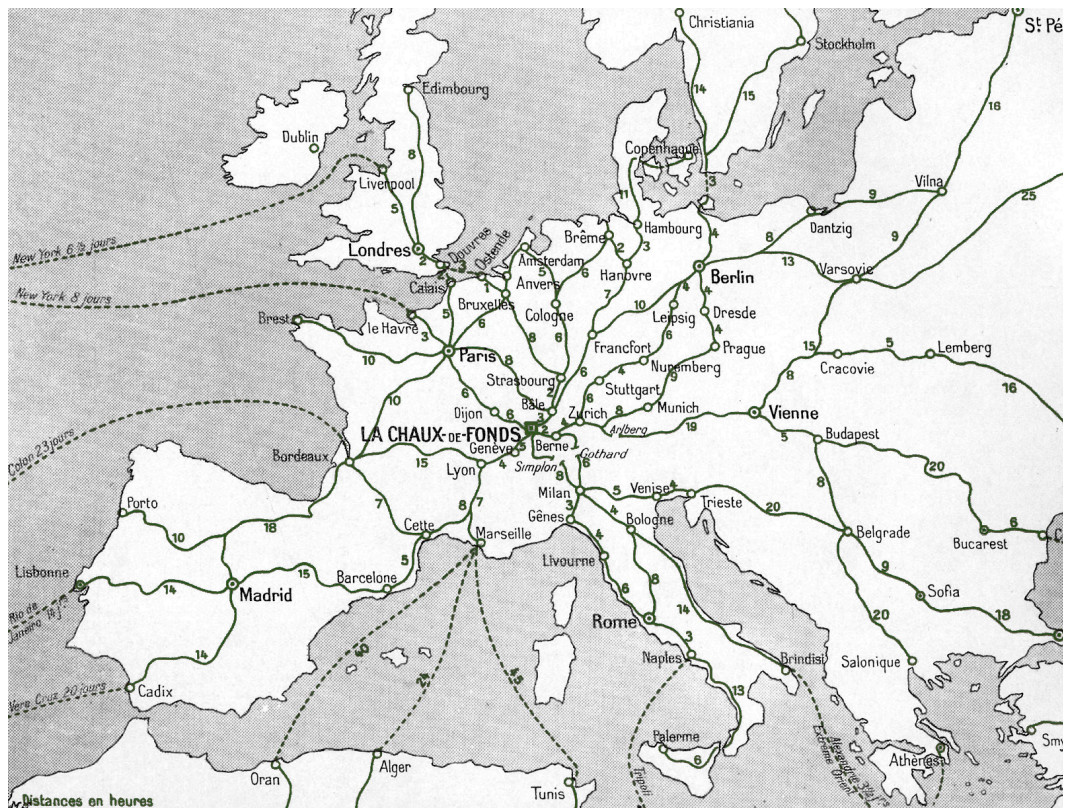
Bien que ce choc entraîne une transition progressive du modèle de production familiale vers la fabrique (de 12,5% des parts d'exploitations en 1870, cette dernière évolue à plus de 45.3% en 1901).<sup>1</sup> Cependant, ces structures ne sont pas synonymes d'un engagement dans une course à la productivité. Face à des concurrents portés sur la fabrication de produits standardisés en réponse à un marché interne, la production jurassienne mise sur l'innovation, l'exportation et le haut de gamme. Une telle orientation trouve son origine dans le prix d'achat élevé des machines outils et l'esprit des artisans horlogers, considérant leur travail comme un artisanat de haut rang.

La crise des années 1920 occasionne une même dynamique de coopération entre horlogers et sous traitants. Au lieu de céder à une politique libérale de baisse constante des prix, les sous traitants mettent en place une politique corporatiste imposant un prix fixe des produits: les cartels. Ce mouvement marque le début d'une politique de protectionnisme économique, occasionnant la création de la Fédération Horlogère, laquelle sera supplantée progressivement par d'autres organismes, puis l'État.

Ainsi dès 1950, ce dernier exprime l'intérêt qu'il porte à cette production décentralisée, affirmant que l'horlogerie « compte de nombreuses petites entreprises à caractère artisanal, leurs exploitants appartiennent à la classe moyenne, si nécessaire à l'équilibre social et politique du pays.

<sup>1</sup> Pierre-Yves Donzé, *Histoire de l'industrie horlogère Suisse: de Jacques David à Nicolas Hayek (1850-2000)*, Histoire et horlogerie (Neuchâtel: Alpbil : Presses universitaires suisses, 2009), 78





Carte indiquant la durée du trajet des principales villes d'Europe jusqu'à La Chaux-de-Fonds  
 G. Bouloz, *La Chaux-de-Fonds, Métropole de l'industrie horlogère* (1914)

## 3.2

Ces petites entreprises disséminées dans des villages et bourgades donnent à nombre de personnes la possibilité de gagner leur vie sans devoir quitter la localité. Elles assurent en même temps à la commune une ressource fiscale appréciable. (...) Il importe de protéger les moyennes et petites entreprises au même titre que les grandes et de maintenir dans l'horlogerie une certaine décentralisation peut-être plus facile à réaliser que dans d'autres industries.<sup>1</sup> »

Le développement de la technologie Quartz dès les années 1970 plonge l'horlogerie suisse dans une grave crise économique. Afin de répondre aux besoins de compétitivité, l'interventionnisme de l'Etat est levé, remplacé par le label "Swiss Made" portant à la fois sur un contrôle technique et sur l'assurance que 50% des pièces réalisées et de l'assemblage de la montre ont été fait en territoire helvétique.<sup>2</sup>

Cependant, l'impossibilité structurelle de l'industrie suisse à abaisser ses coûts de production, du fait de son organisation disséminée et de l'inadéquation de son offre luxueuse face aux demandes du marché, remet en question ce modèle. Les marques horlogères se restructurent au sein de grands groupes, dont le premier fut Swatch. Ces derniers visent, tout comme au début du siècle, à occuper toutes les parts de marché, à travers une forte variété de produits complémentaires.

Le territoire français et son industrie sortent marqués des périodes de l'entre deux guerres. L'isolation du partenaire helvétique est importante du fait de sa politique protectionniste. Une exception à cette dichotomie nationale règne sur la zone frontalière, où la sous-traitance doit se restructurer de manière autonome, occasionnant parfois l'implantation de succursales helvétiques dépendante de cette production côté français.

Cependant, avec l'ouverture progressive des frontières au cours des années 70, les flux d'investissements français et suisses traversent de nouveau la frontière. L'horlogerie française, ne bénéficiant ni de la même renommée, ni de la même stratégie économique subit de plein fouet la crise des années 1970.

A l'heure où les groupes du luxe achètent les grandes marques helvétiques, la France joue un rôle clé. En 1999, quelques semaines suffisent à LVMH pour acheter Tag Heuer, Ebel, Chaumet et Zenith, lui permettant de devenir le quatrième groupe horloger mondial derrière Rolex, Richemont-Vendôme et Swatch Group<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *feuille fédérale, 1950, 106 dans: Pierre-Yves Donzé, Histoire de l'industrie horlogère Suisse: de Jacques David à Nicolas Hayek (1850-2000), Histoire et horlogerie (Neuchâtel: Alphil: Presses universitaires suisses, 2009),*

<sup>2</sup> *ibidem, 161*

<sup>3</sup> *ibidem, 275*



Atelier de production horlogère dans les Montagnes neuchâtelaises  
*Archives fédérales, Berne (1914)*



## 3.2

### Valorisation d'un terroir

Historiquement structurée autour de modèles coopératifs permettant une mise en commun des récoltes, l'agriculture continue de s'organiser en interne avec le développement de syndicaux et de banques régionales.

Dès la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, comme dans le reste des régions agricoles européennes, la libre concurrence encouragée par la libéralisation de l'économie met les terres agricoles jurassiennes sous pression. Entre la France impactée par la Politique Agricole Commune de l'Union Européenne tirant les coûts vers le bas et la Confédération Helvétique soutenant par de nombreux paiements directs son agriculture, le paysage jurassien diffère sans toutefois être totalement ambivalent.

L'agriculture jurassienne, tout comme l'industrie avant elle, l'agriculture jurassienne, à défaut de pouvoir tirer parti de sa position géographique marginalisée, mise alors sur "des produits de qualité, à forte valeur ajoutée, ancrés dans un territoire et porteurs d'une image."<sup>1</sup> Les nombreux labels AOP, AOC et IGP<sup>2</sup> assurent ainsi aujourd'hui une garantie de protection territoriale et économique du territoire jurassien. Ainsi, le lait "AOC Massif du Jura" se vend, en 2019, 50% plus cher que sur le reste du territoire français.<sup>3</sup> D'autre part, la pratique du territoire par le secteur du tourisme étant reconnue, les paysans purent obtenir des rétributions directes de la part des gouvernements français et suisse pour l'entretien du paysage<sup>4</sup>.

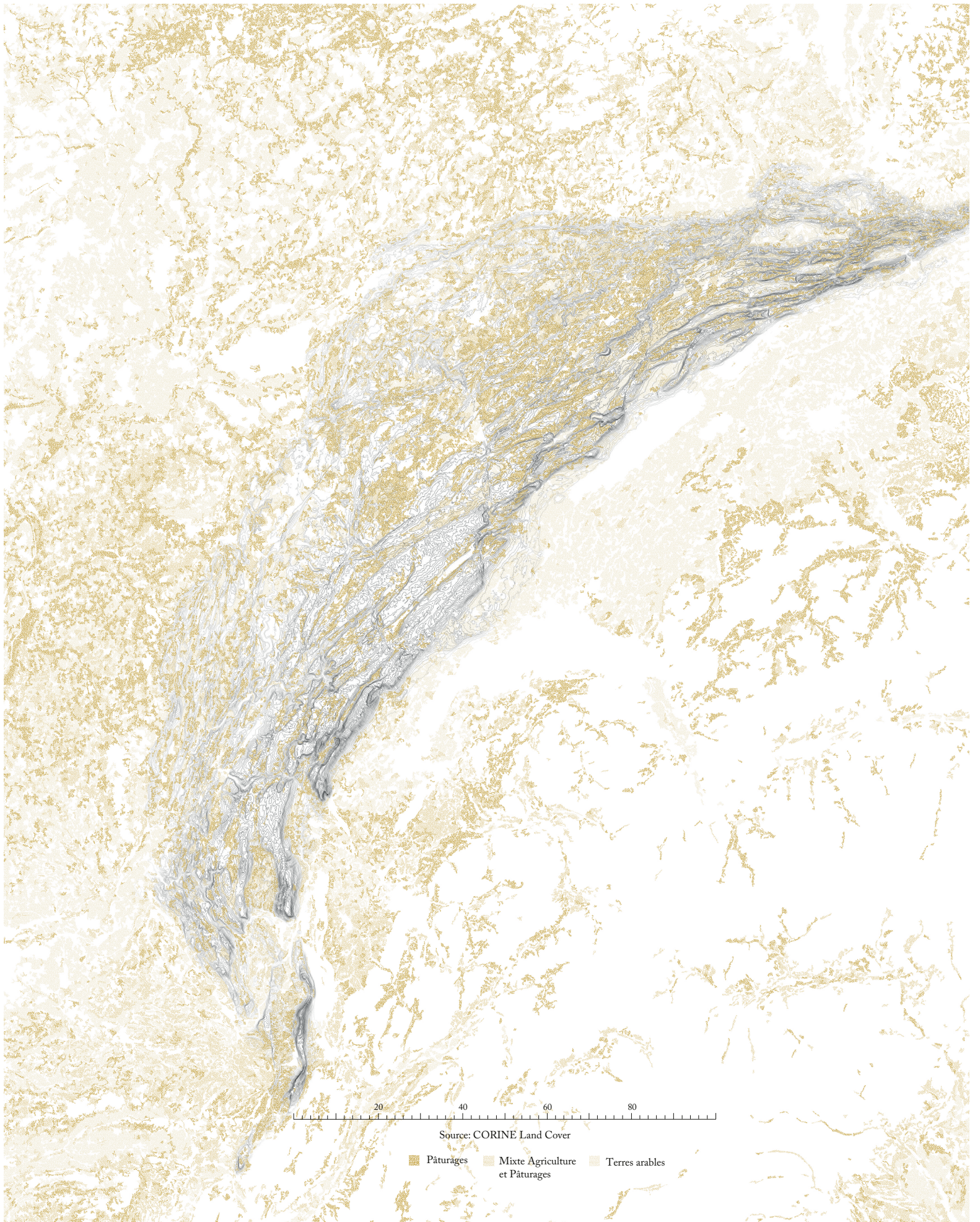
<sup>1</sup> Jean-Claude Daumas et Laurent Tissot, éd., *L'Arc jurassien: histoire d'un espace transfrontalier* (Conflandey, Yens-sur-Morges: Maé-Erti ; Cabédita, 2004), 244

<sup>2</sup> Ces labellisations, proposées par les états et/ou l'union européenne visent à protéger la provenance et/ou la transformation des produits sur un site donné.

<sup>3</sup> « Ministère de l'agriculture et de l'alimentation - agreste - La statistique, l'évaluation et la prospective agricole - Franche-Comté », consulté le 3 janvier 2020, <http://agreste.agriculture.gouv.fr/en-region/franche-comte/>.

<sup>4</sup> Jean-Claude Daumas et Laurent Tissot, éd., *L'Arc jurassien: histoire d'un espace transfrontalier* (Conflandey, Yens-sur-Morges: Maé-Erti ; Cabédita, 2004), 245







# 3.3

## PERSISTANCE D'UNE ÉCONOMIE SINGULIÈRE

### Une orientation industrielle avérée

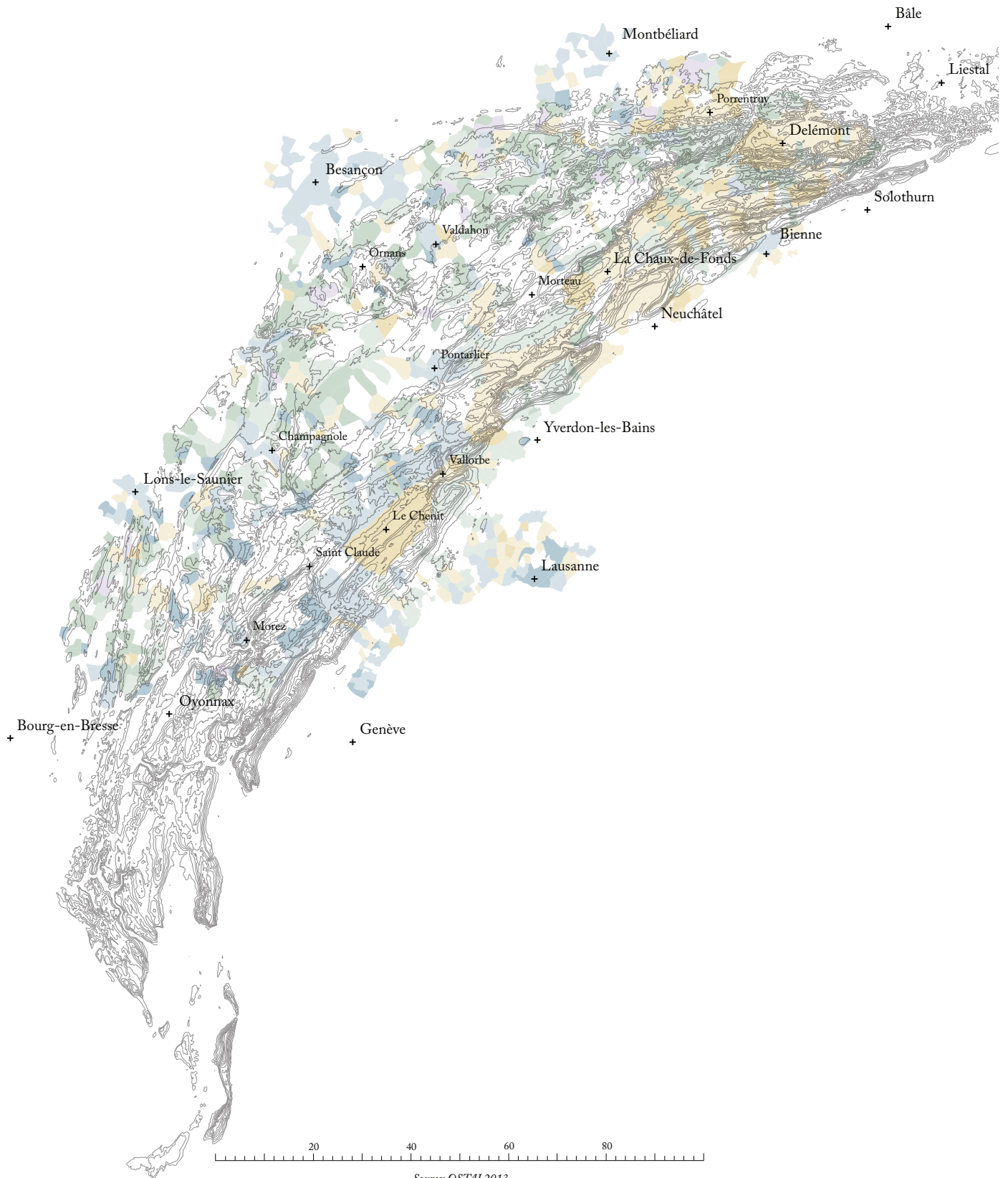
Aujourd'hui, l'économie jurassienne reste marquée par les pratiques qui ont fait son histoire. Outre une orientation agricole nettement sensible sur le versant français, l'arc jurassien se caractérise par un engagement notable dans le secteur secondaire avec 28% versant français (20,1% en moyenne nationale) et 24% côté suisse (23% en moyenne fédérale). Cependant ces moyennes cachent de fortes disparités. Les activités économiques du secteur secondaire restent majoritairement regroupées sur les versants suisses et français attenants. En effet, certains districts industriels historiques comme La Chaux-de-Fonds, jusqu'à récemment 3<sup>ème</sup> ville de Suisse romande, cumule plus de 44% d'emplois dans le secteur secondaire<sup>1</sup>. De tels pourcentages se retrouvent aussi au sein d'autres centres secondaires jurassiens comme le Locle ou Porrentruy ou sur le versant français à Maïche, Pontarlier ou Morez. Les autres centres urbains des piémonts, caractérisés par une orientation tertiaire, démontrent inversement l'exception jurassienne aux tendances économiques des cités des plaines.

Les tendances observées au sein de la population active totale s'accroissent chez les travailleurs frontaliers. Avec plus de 62% de la main d'œuvre employée, l'industrie se démarque nettement des moyennes régionales (2 fois plus faibles) et nationales (3 fois plus faibles.) De tels résultats montrent que les échanges professionnels ne sont pas purement opportunistes mais résultent de savoirs-faire locaux qui ont évolué en parallèle au cours des dernières décennies. En moyenne sur l'arc jurassien, 44% des activités industrielles se concentrent sur le trinôme: horlogerie -machines outils-microtechniques. Ces domaines sont les pendants du développement horloger et de ses reconversions en temps de crise au fil du siècle dernier. Bien que le nombre d'emplois total au sein des secteurs horlogers français (environ 3500) et suisse (environ 48000 emplois) divergent fortement, chacun des deux territoires concentrent respectivement 60% de leur production nationale<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> « Ville de La Chaux-de-Fonds », consulté le 3 janvier 2020, <https://www.chaux-de-fonds.ch/economie-emploi/tissu-economique>.

<sup>2</sup> Mission Opérationnelle Transfrontalière, « Stratégie transfrontalière de développement pour l'arc jurassien franco-suisse », Diagnostic Territorial, octobre 2014, 42





Source: *OSTAJ 2013*

- |                 |                   |                  |                          |
|-----------------|-------------------|------------------|--------------------------|
| ■ Primaire >50% | ■ Secondaire >50% | ■ Tertiaire >90% | ■ Mixte >50%             |
| ■ Primaire >25% | ■ Secondaire >25% | ■ Tertiaire >75% | ■ Secondaire / Tertiaire |

## 3.3

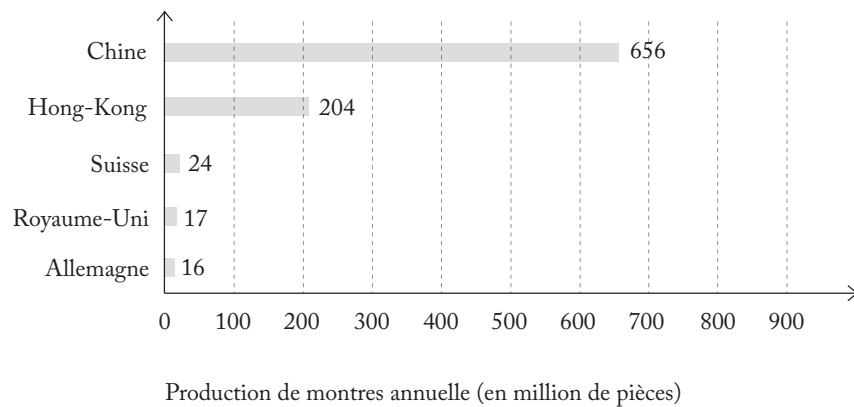
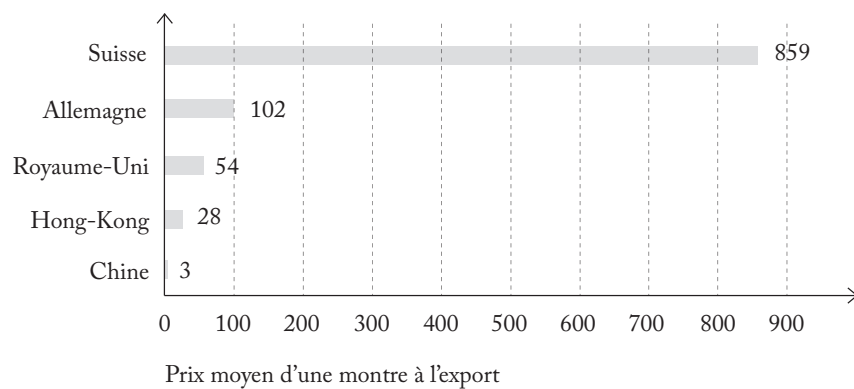
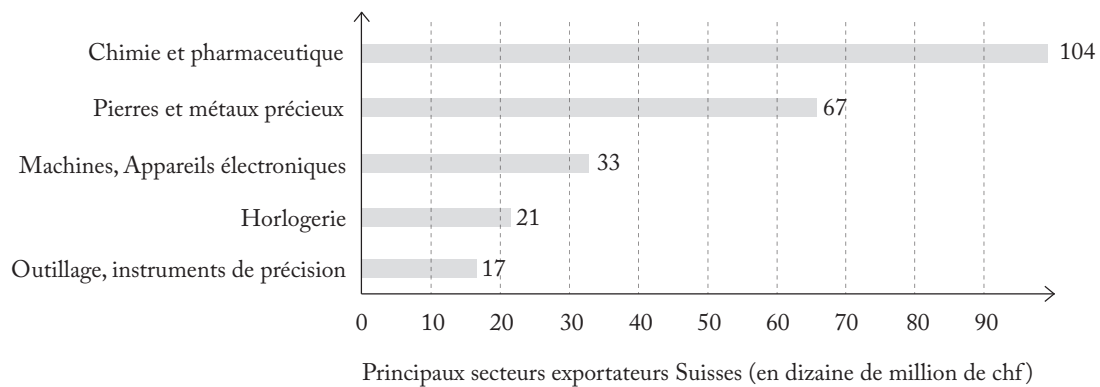
### Une économie mondialisée

Comme précédemment évoqué, l'économie industrielle jurassienne a su maintenir son activité en s'orientant sur des activités à forte valeur ajoutée. Le secteur emblématique de l'horlogerie illustre à lui seul cette prise de décision, le prix moyen par pièce exportée en Suisse pour l'année 2018 étant de 859 USD, soit 8,5 fois plus que l'Allemagne, seconde du classement et 286 fois plus que la Chine.<sup>1</sup>

Cette production de biens de luxe s'adresse donc à l'exportation, comme en témoignent les trois plus gros marchés d'achats de l'horlogerie helvétique: Hong-Kong, les États-Unis et la Chine. Selon le bureau fédéral de la statistique, les spécialisations de l'économie jurassienne contribuent fortement aux exportations helvétiques. Ainsi l'horlogerie et l'outillage de précision sont respectivement 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> en termes de revenus par secteur et représentent à eux seuls 39,7 milliards de francs, également en 2018 (soit 14% des exportations totales helvétiques.)<sup>2</sup> Une telle orientation décrit par conséquent une orientation économique propre au territoire jurassien et relativement indépendante des territoires des piémonts dans son développement, en opposition à l'image traditionnellement véhiculée par les territoires ruraux.

<sup>1</sup> FH - Statistiques horlogères », consulté le 7 janvier 2020, <https://www.fbs.swiss/fr/statistics.html>

<sup>2</sup> « Importations, exportations 2018 », consulté le 3 janvier 2020, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/industrie-services/commerce-exterieur/bilan-commercial-importations-exportations.html>





# 3.4

## FRONTIÈRE: UNE POROSITÉ GRANDISSANTE

### Le Jura dans la mondialisation

La fin du XX<sup>ème</sup> siècle en Europe est marquée par une modification importante du rôle des frontières. Suite aux deux conflits mondiaux, les pays d'Europe de l'Ouest décident progressivement de se lier au sein de la Communauté Economique Européenne, CEE, amenée à devenir l'actuelle Union Européenne. Cette dernière vise à maintenir une forte solidarité entre les pays membres. Ce faisant, elle promeut l'idée d'un peuple européen. Une des concrétisations de cet esprit fédérateur est l'introduction de la notion de marché intérieur qui naît, dès 1953, avec le traité de Rome dont l'objectif est d'aboutir à la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux.

Un premier pas est franchi avec la Confédération Helvétique à travers l'accord de libre échange de 1972<sup>1</sup>, permettant la suppression des restrictions quantitatives et tarifaires de biens industriels avec l'Union Européenne. Le traité de Maastricht en 1993 parachève la notion de "marché commun" en introduisant le principe fondamental des quatre libertés: la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes. Tandis que les pays membres, comme la France, adhèrent de facto à cet accord, les pays limitrophes comme la Confédération Helvétique sont amenés à se prononcer sur la question. Cette dernière décline son adhésion suite à un référendum d'initiative populaire la même année. Cependant, dès 1999, la Suisse entérine en bilatéral l'ALCP (accords sur la libre circulation des personnes) avec l'Union Européenne. Garantissant ainsi aux ressortissants européens l'accès au marché du travail et la capacité à s'établir en territoire helvétique librement. Parmi les 16 grands principes adoptés au sein des accords bilatéraux I et II, certaines mesures deviennent clés dans le développement des zones frontalières comme la suppression de la préférence nationale à l'embauche et la fin de la délimitation géographique des zones frontalières. Dès 2004, les travailleurs frontaliers ne sont plus tenus de maintenir un rythme pendulaire quotidien mais peuvent le rendre hebdomadaire<sup>2</sup>. L'ensemble de ces mesures favorise grandement les flux de bien et de personnes à travers la frontière.

<sup>1</sup> « Vue d'ensemble des accords bilatéraux », consulté le 12 décembre 2019, <https://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/bilaterale-abkommen/ueberblick.html>

<sup>2</sup> Frontalier.org, « Accords Bilatéraux Suisse / Union Européenne », consulté le 1 janvier 2020, <https://www.frontalier.org/accords.htm>.



Douane franco-suisse du Brassus

*Pierre Auguste Chappuis, Fonds photographique de Pierre Auguste Chappuis (1956)*

## 3.4

### Circulation des hommes

Ainsi, si l'existence de travailleurs frontaliers était déjà présente historiquement au sein du secteur horloger, son échelle restait réduite. Dans les années 1950, Suzanne Daveau ne fait état que de 379 français se rendant en Suisse chaque jour pour des raisons professionnelles<sup>1</sup>. Force est de constater qu'avec plus de 2000 frontaliers au début des années 70, les échanges se mettent rapidement en place. Ce nombre augmente régulièrement: 5000 en 1990, 8000 en 2010 pour le seul canton de Neuchâtel. Aujourd'hui, la France fournit à elle seule plus de 173.000 travailleurs au marché helvétique, soit le plus fort contingent (54.4%) des pays limitrophes<sup>2</sup>. Parmi ces derniers, plus de 49.600 occupent un emploi au sein du territoire géographique de l'arc jurassien,<sup>3</sup> ce qui représente près d'un emploi sur dix dans certains cantons (9% pour Neuchâtel, 15% pour le Jura<sup>4</sup>). Il semble capital de noter que 65% de ces derniers résident dans la partie française de l'arc jurassien, assurant la preuve d'une économie transfrontalière interne au Jura et indépendante des piémonts.

En dehors des périodes de forte récession économique, l'accroissement du nombre de frontaliers au sein de la population active suisse est en constante augmentation. Au sein du massif, les effectifs ont pratiquement doublé sur la dernière décennie (+190%) malgré la crise économique de 2008. Ces données issues de moyennes statistiques couvrent une réalité parfois bien plus extrême. Ainsi, dans certains centres secondaires comme Le Locle (10216 habitants) l'emploi transfrontalier occupe une part crucial de l'économie locale puisque 33% des travailleurs sont frontaliers. Ces données tendent à s'accroître au sein des milieux plus ruraux. Ainsi, dans la vallée de Joux, le nombre d'actifs a dépassé quantitativement la population résidente, et les frontaliers occupent plus d'un emploi sur deux dans les villages<sup>5</sup>. La proximité des centres horlogers avec la frontière française leur assure ainsi l'accès à un pôle compétitif d'emplois.

<sup>1</sup> Suzanne Daveau, *Les régions frontalières de la montagne Jurassienne. Etude de géographie humaine.*, *Revue Géographique de Lyon*, 1959, 473-475

<sup>2</sup> Office fédéral de la Statistique (O.F.S.), *Communiqué de Presse*, 23.02.2017 - Données 2017

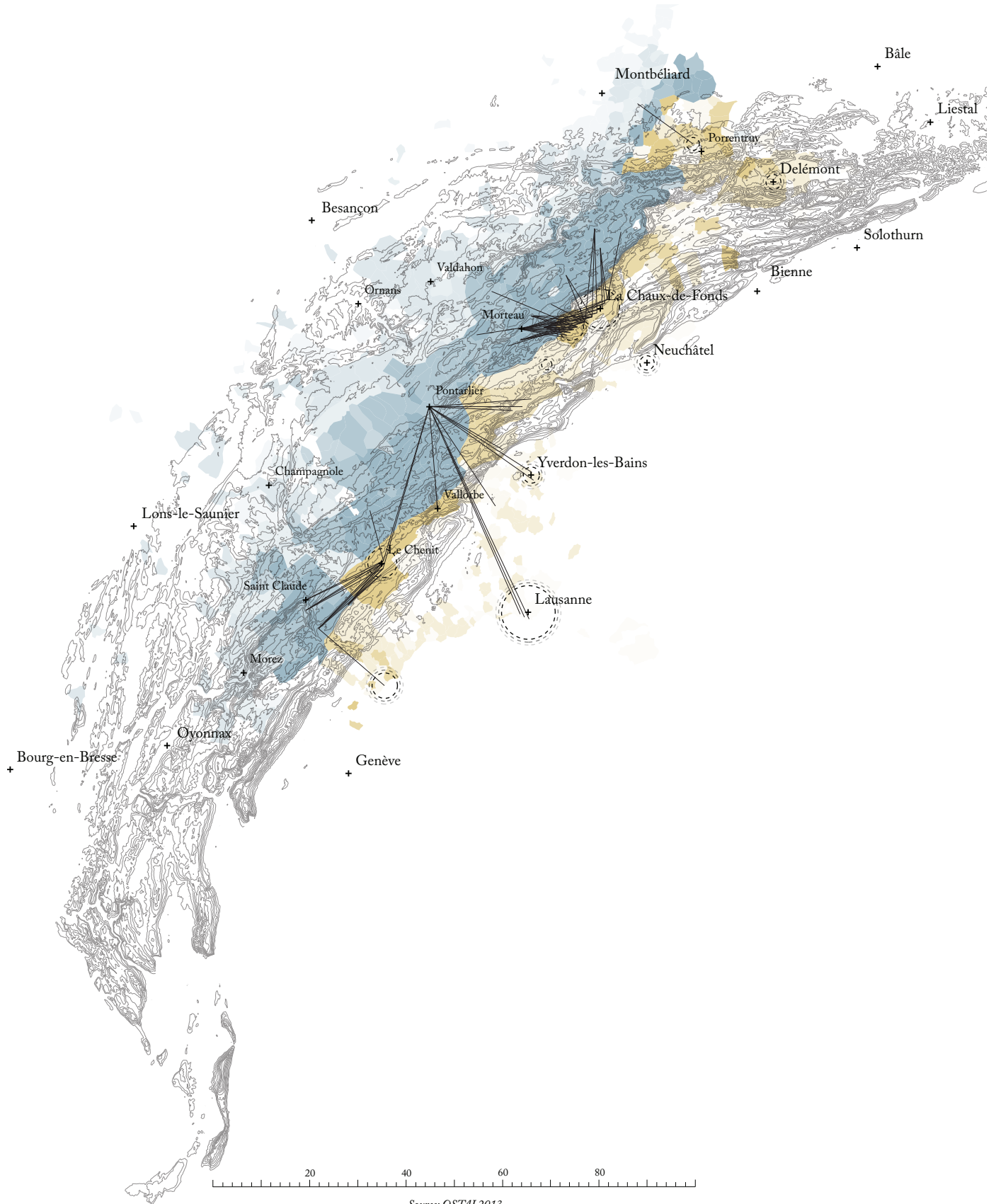
<sup>3</sup> Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien, « *Arc Jurassien: 30 ans d'évolution* », 2016, 17

<sup>4</sup> *ibid* p.19

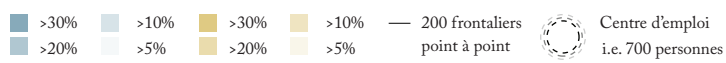
<sup>5</sup> Mission Opérationnelle Transfrontalière, « *Stratégie transfrontalière de développement pour l'arc jurassien franco-suisse* », *Diagnostic Territorial*, octobre 2014, 140

> **Ci-contre: carte de la part relative des frontaliers dans l'emploi origine - destination et représentation flux journalier**





Source: OSTAJ 2013



## 3.4

En effet, le statut de frontalier est prisé du fait des conditions de vie très favorables qu'il procure: un salaire élevé pour vivre sur un territoire où les frais d'assurance sociale et de santé sont pris en charge par l'Etat français et où les coûts de la vie sont plus faibles qu'en Suisse. La carte des revenus moyens exprime l'appartenance des territoires ruraux du Jura à une logique salariale helvétique, la zone liminale englobant des salaires médians située entre 25.000 et 40.000 francs suisses par année en moyenne. Bien que ce niveau soit relativement élevé comparé à la médiane française, il semble important de noter que le versant helvétique se trouve en moyenne en dessous des villes des piémonts suisses. L'évolution s'effectue donc de manière progressive et non abruptement à la frontière.

### **Un savoir partagé**

Les persistance d'un passé commun et l'importance de plus en plus marquée du travail frontalier encourage les écoles et universités des piémonts à spécialiser leurs formations en fonction de la demande régionale.

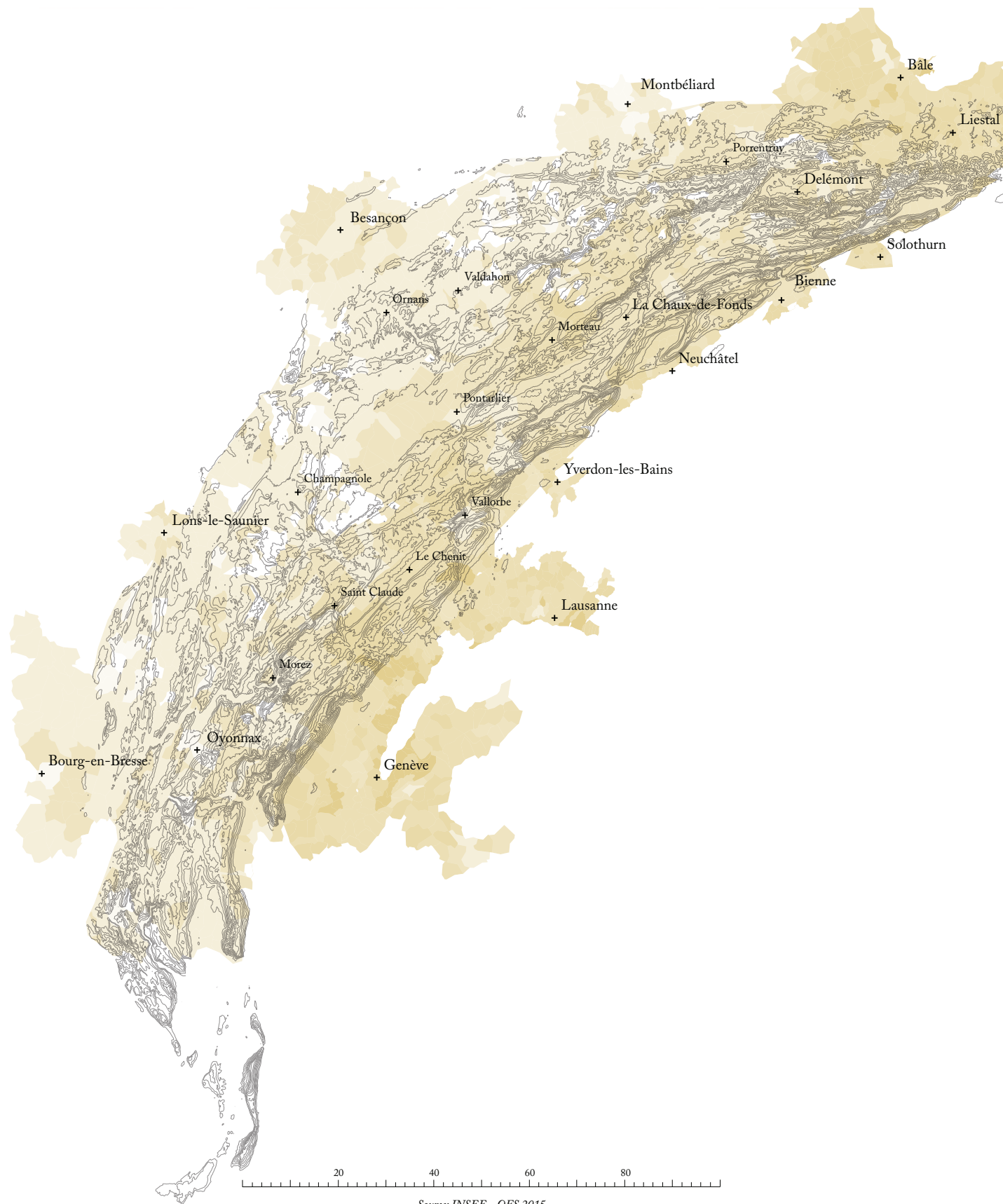
Certaines de ces orientations prennent un tournant binational grâce à des accords entre universités et entreprises ou universités entre elles. Ainsi, l'ENSMM (Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques) ancienne école horlogère de Besançon a développé un master "microtechnique et design - luxe et précision" en maintenant des liens directs avec les entreprises jurassienne comme Cartier.

Une même spécialisation est visible à moins de dix kilomètres de la frontière où le lycée technique de Morteau forme également ses élèves aux métiers de l'horlogerie en lien avec les industriels outre-frontière.

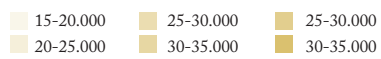
Certains partenariats universitaires ont également vu le jour à l'exemple des réseaux "Arc-Europe" ou "Formitec" qui mettent en réseau les écoles de l'arc jurassien afin de favoriser une mise en relation des secteurs de la recherche dans le domaine de la précision et des microtechniques<sup>1</sup>.

Symboles de cette spécialisation, les pôles de compétitivité en microtechniques se basent à Besançon avec le pôle Temis et Microcity à Neuchâtel développé conjointement avec l'EPFL.

<sup>1</sup> *Mission Opérationnelle Transfrontalière, « Stratégie transfrontalière de développement pour l'arc jurassien franco-suisse », Diagnostic Territorial, octobre 2014, 58*



Source: INSEE - OFS 2015





## 3.4

### Circulation des biens

Ces similitudes connotent une interdépendance qui n'est pas le seul fait des mouvements pendulaires de part et d'autre de la frontière. Les tissus industriels sont également amenés à échanger et, avec eux, à développer tout un réseau de compétences spécifiques à l'échelle transfrontalière.

La traçabilité de telles interactions est cependant partiellement occultée, le monde de l'horlogerie cultivant une culture du secret au sein de ses productions. Ainsi les nombreux sous-traitants, acteurs clé des productions horlogères et microtechniques ne divulguent pas les noms de leurs partenaires commerciaux. Il est dès lors difficile de rendre compte de la réelle interpénétration industrielle entre les deux pays sur ce point particulier. Cependant, ce type d'implantation, à cheval sur les frontières nationales est un signe caractéristique de tels échanges. Un exemple pourrait être le groupe S.I.S<sup>1</sup> spécialisé dans la maroquinerie (dont les trois sites de production principaux sont situés sur l'axe Besançon - La Chaux-de-Fonds avec un centre logistique au Locle), démontrent d'étroites relations<sup>2</sup>.

D'autre type de synergies transfrontalière ont également vu le jour et tiennent pour origine l'optimisation des activités industrielles en fonction des législations de chaque pays et de l'accès au marché européen. Ainsi, de nombreuses entreprises de La Chaux-de-Fonds ou du Locle à l'exemple de Breitling ou Swatch<sup>3</sup> ont développé une logique double d'implantation. La production principale, située du côté helvétique à deux pas de la frontière française aux salaires pourtant moins exigeants répond à une logique d'optimisation fiscale. En effet, les impôts et charges sociales, moins élevés qu'en France, permettent de compenser le différentiel de salaire France/Suisse. De plus, les entreprises conservent le label de qualité "Swiss Made" précédemment évoqué, élément clé dans la construction d'une image de produit haut de gamme.

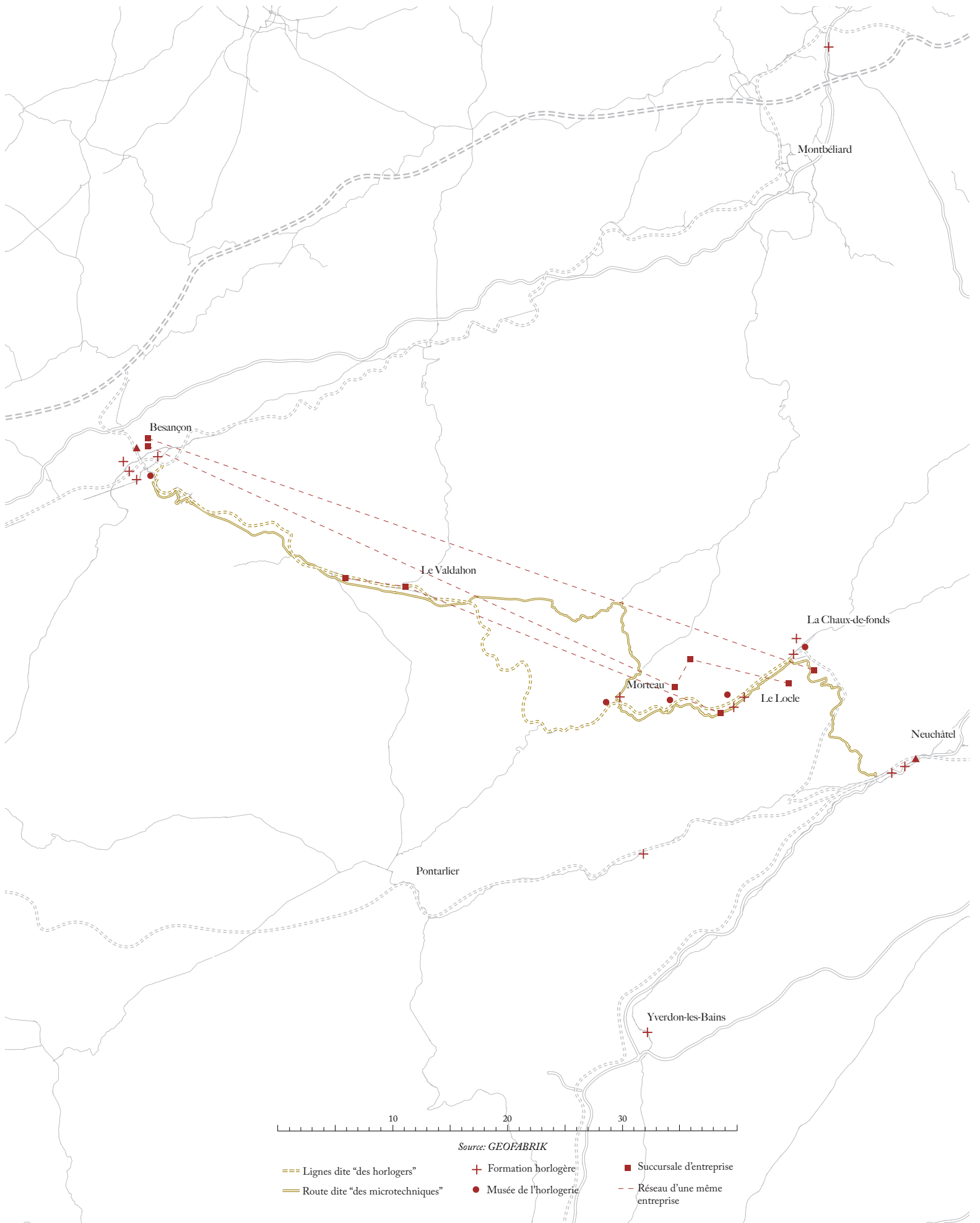
Ces infrastructures sont complétées depuis une dizaine d'année par le développement d'activités de service après-vente sur le versant français du massif, notamment à Besançon. Cette ville est en effet le premier point d'accès au réseau autoroutier et LGV européen depuis le Jura et regroupe de nombreux centres de formation horlogère. Le maintien des produits au sein du territoire européen permet d'échapper aux coûts fiscaux d'un retour puis ré-export depuis le territoire helvétique. Ce facteur est important puisque l'Union Européenne représente 31% des exports de l'industrie horlogère suisse.

<sup>1</sup> L'implantation des sites de l'entreprise est représenté sur la carte si contre

<sup>2</sup> « Dans le monde, Entreprise SIS - Groupe SIS - gainerie, maroquinerie et bracelet-montre pour l'industrie et la distribution », consulté le 7 janvier 2020, <https://www.sis-fr.com/fr/accueil/entreprise-sis/dans-le-monde>.

<sup>3</sup> L'implantation des sites de ces entreprises sont représentés sur la carte si contre

> **Ci-contre: carte explicitant l'interpénétration culturelle, industrielle et éducative du secteur horloger.**



# 3.5

## DÉVELOPPEMENT DES ZONES LIMINALES

### Une attractivité asymétrique

La stagnation démographique affirmée par Studio Basel, infirmant l'appartenance du territoire jurassien aux zones de "friches industrielles" reflète cependant une réalité disparate. En effet l'orientation industrielle de certains centres urbains les rend très dépendants de la conjoncture économique propre aux biens exportés. Ainsi, la crise horlogère des années 1970 a marqué le déclin des populations des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

Ainsi, sur les 25 dernières années<sup>1</sup>, tandis que la population helvétique subissait une croissance démographique forte à 22%, le territoire des montagnes neuchâteloises restait dans une dynamique latente. La Chaux-de-Fonds enregistre une croissance de 5% sur la même période et la ville du Locle une récession de 7%.

Ces conditions sont toutefois toute autres dès la frontière française. La partie française possède en effet une croissance démographique plus forte, liée à l'attractivité frontalière. Ainsi, les villes de Morteau +9%, Villers-le-Lac +16% et Les Fins +25%, toutes fortement dépendantes du marché du travail suisse, ont subi une croissance importante.

De tels résultats semblent corroborer les observations effectuées au long cours par l'Observatoire Statistique de l'Arc Jurassien (OSTAJ). Ce dernier a ainsi mis en avant deux figures spatiales prédominantes sur le versant français entre 1980 et 2010: d'une part une densification substantielle de la zone frontalière française et d'autre part l'apparition d'un axe résultant des polarités entre Besançon et la zone frontalière s'étirant au long de l'axe ferroviaire et routier reliant Besançon à la Chaux-de-Fonds.

### Une structure de la population asymétrique

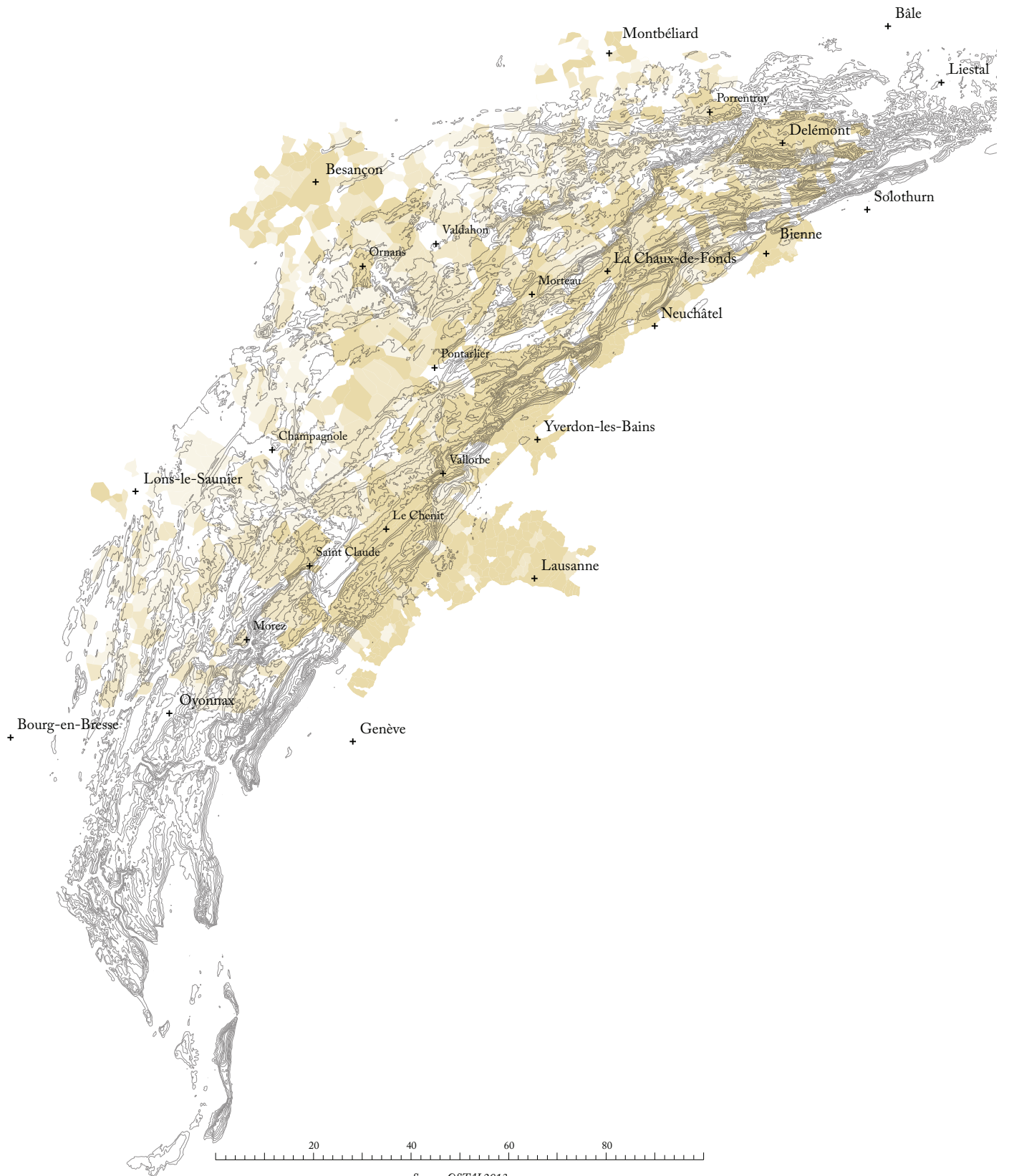
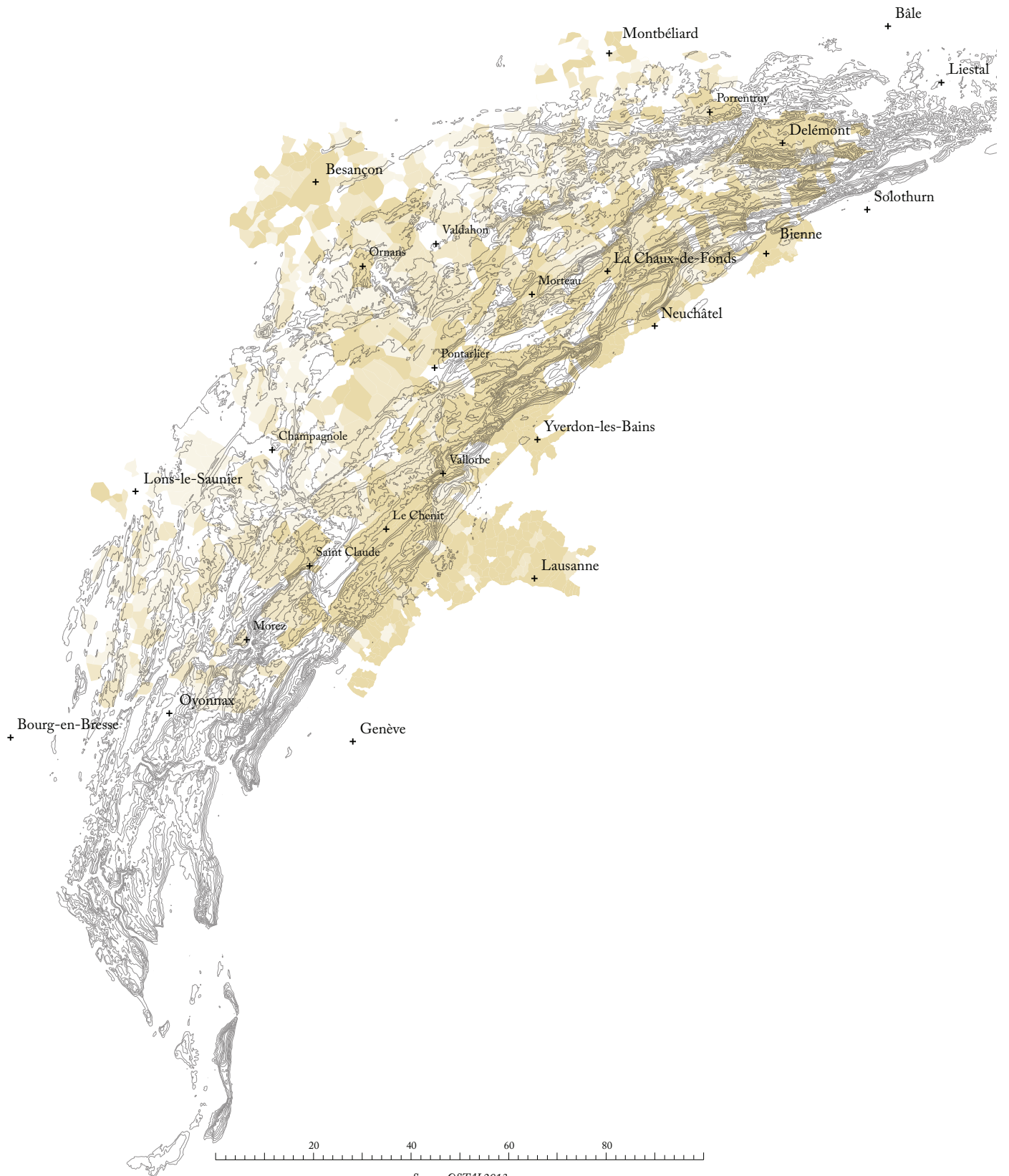
Cette dichotomie dans l'évolution démographique s'illustre aussi à travers les tranches d'âge. Le versant français du Haut Jura semble concentrer une part importante de population de moins de 20 ans dans les zones liminales, caractéristique de l'implantation de familles. Face à cela, le versant helvète concentre en revanche une part plus importante de retraités (60-79 ans.) Ce déséquilibre sous-tend un potentiel accru d'échanges transfrontaliers dans les décennies à venir si la conjoncture politique et économique reste propice.

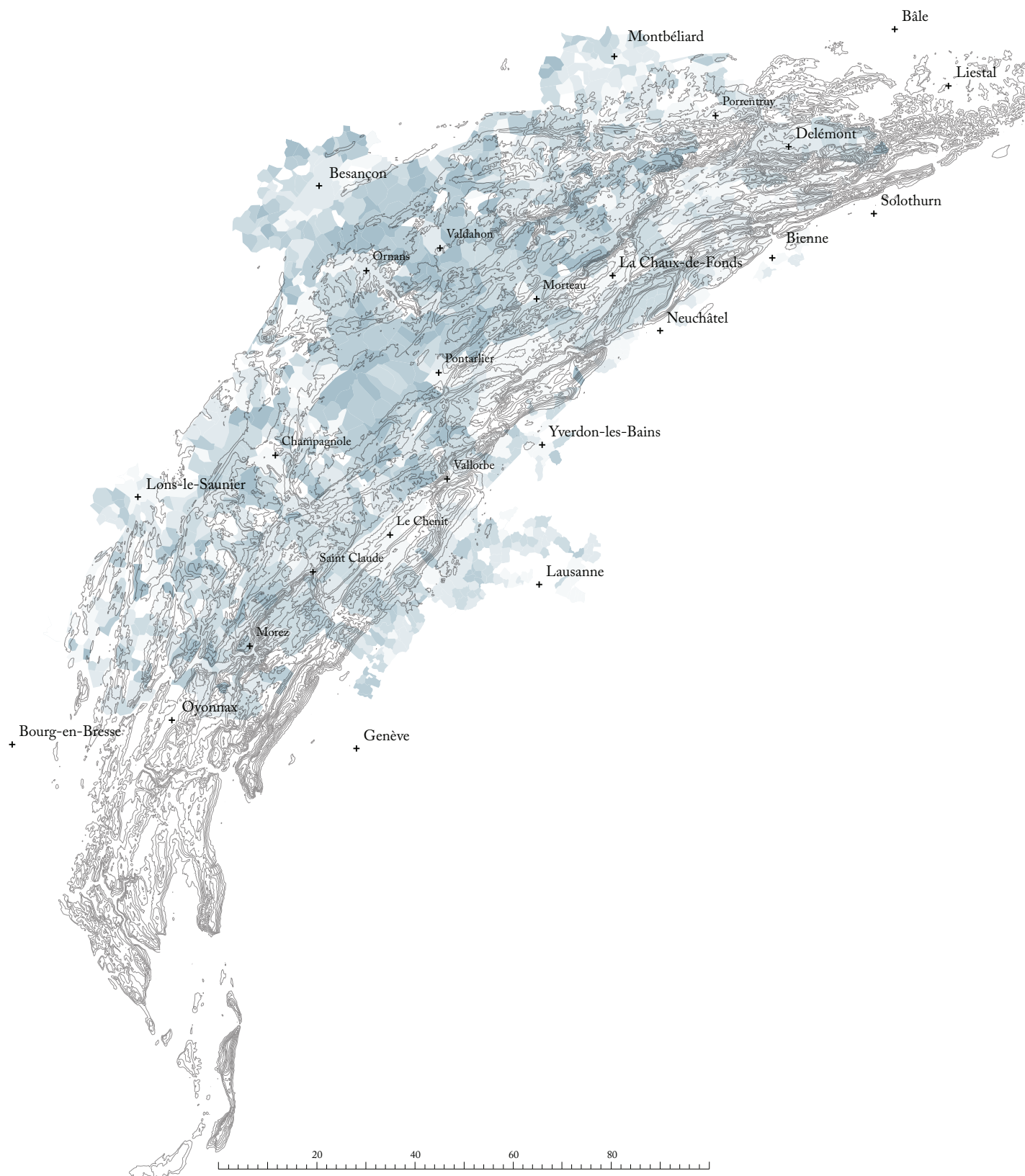
<sup>1</sup> Le référent 1990-2016 est pris, en concordance avec le dernier recensement publié par l'INSEE.

> Ci-contre: carte de l'évolution du nombre d'habitants par commune sur la période 2008-2013.

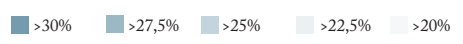
> Ci-après: carte de la structure démographique par commune gauche, classe des 0-20 ans; droite, classe des 60-79 ans

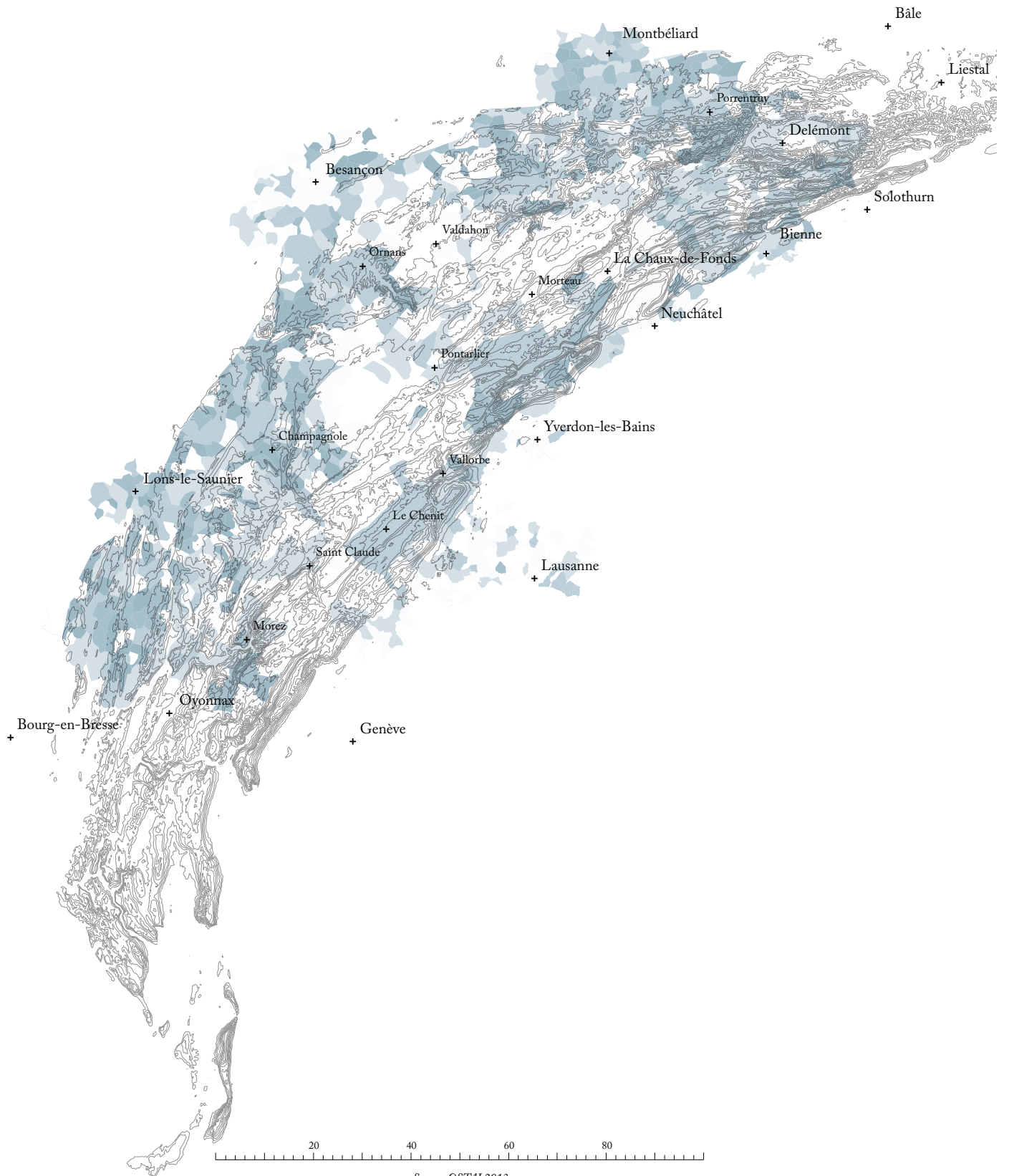






Source: OSTAJ 2013







# 3.6

## VERS UNE SOCIÉTÉ TRANSFRONTALIÈRE ?

### De nouvelles formes de gouvernance

Le territoire jurassien possède donc une réalité économique et sociale bien distincte de celles des capitales des piémonts qui l'administrent. Privés du pouvoir inconstitutionnel nécessaire requis pour accompagner les logiques socio-économiques spécifiques qui les caractérisent, les territoires jurassiens ont progressivement mis en place des modes de gouvernance alternatifs, venant suppléer les architectures nationales.

Ainsi de nombreux organismes financés partiellement sur fonds publics voient le jour et portent comme but un développement et une planification plus cohérente de ces espaces.

Sur le plan national, le réseau des villes de l'arc jurassien RVAJ Suisse vise à promouvoir "une véritable région économique et culturelle forte et unie, indépendamment des frontières politiques et linguistiques." Ses actions s'articulent autour de la réalisation de projets communs (dans les domaines du tourisme, de l'énergie, du transport et de la culture) et du lobbying pour les intérêts régionaux sur le plan cantonal et fédéral.

A l'échelle transfrontalière la Conférence Transjurassienne (C.T.J), soutenue par la Région Bourgogne-Franche-Comté ainsi que par les cantons de Vaud, Neuchâtel, Jura et Berne, poursuit comme objectif la promotion d'un développement concerté sur les thèmes de la formation, du développement économique et de la mobilité. Elle est à l'origine de l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'Arc Jurassien (O.S.T.A.J) ainsi que des réseaux éducatifs que nous avons abordés précédemment.

Au sein de ses rapports, la C.T.J définit l'espace jurassien en plusieurs secteurs différenciés. Ces derniers résultent des ruptures géographiques du massif générant, d'une part, quatre zones d'interactions frontalières distinctes et, d'autre part, la spécialisation sur différents domaines industriels et besoins infrastructurels. Cette subdivision présente des réalités différenciées. En effet, certaines de ces zones ont déjà contracté à une échelle plus restreinte des accords poussés concernant des problématiques locales. L'agglomération urbaine du Doubs AUD en est un des exemples les plus poussés. Initialement conclu entre les villes de la Chaux-de-Fonds, du Locle, de Villers-le-Lac et Morteau, elle est la seule agglomération transfrontalière de l'arc jurassien reconnue par la Confédération Helvétique<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Yann Dubois et Patrick Rérat, « Vivre la frontière : les pratiques spatiales transfrontalières dans l'Arc jurassien franco-suisse », *Belgeo. Revue belge de géographie*, n° 1-2 (8 mars 2012), <https://doi.org/10.4000/belgeo.6249>, 47



Source: GEOFRABRIK

- 4 Territoires définis par la CTJ
- Accord bilatéral sur l'horlogerie
- OSTAJ
- RVAJ
- ArcJurassien.ch

## 3.6

Son développement s'organise autour d'une planification concertée de l'aménagement du territoire et du développement de l'accessibilité<sup>1</sup>, notamment à travers le maintien de la desserte ferroviaire transfrontalière et son inclusion au sein du réseau urbain neuchâtelois (R.U.N). Ce groupement s'est effectué grâce à l'Union Européenne au travers d'une GLCT (Groupement Local de Coopération Transfrontalière) ce qui démontre les possibilités qu'ont les collectivités locales de contourner les instances régionales et nationales afin d'assurer leur propre résilience.

### **Le levier associatif**

Cependant, comme le relève Patricia Subirade au sein du recueil *Frontières*, « Les organisations territoriales transfrontalière décidées « top-down » ne suffisent pas à construire des identités transfrontalières. Les pratiques régulières de traversée de la frontière permettent en revanche de créer des territoires peu à peu investis par les habitants (...) Vouloir modifier les représentations dans un mouvement d'ouverture, de partage, d'accueil, s'avère beaucoup plus difficile et nécessite un ensemble d'actions, de discours, de symboles tous en cohérence sur un temps long.<sup>2</sup> » Le rapprochement des groupes sociaux de part et d'autre de la frontière, à travers l'organisation d'événements spontanés, a cependant été mis en avant par l'étude sur les initiatives transfrontalières que nous avons abordé dans le chapitre sur le programme européen INTERREG (2016.) Contrairement aux projets précédemment mis en avant, les initiatives ici présentées sont d'avantage le fait d'associations, fondations et financements privés (83% des porteurs de projet.) La portée et le positionnement de ces interactions sont en outre radicalement différents des porteurs de projet européen. Tout d'abord dans leur localisation puisqu'ils se situent bien plus densément au sein de l'arc jurassien que sur ses piémonts. Dans un second temps en termes de contenu ; ainsi plus de 55% des projets portent sur la culture, 24% sur le tourisme et 8% sur le sport. Ces événements se manifestent à travers une variété de formes: concerts, spectacles, lectures, fêtes, courses etc. Ils tendent par conséquent à multiplier les contacts directs entre populations transfrontalières<sup>3</sup>. Ainsi des « contacts plus importants avec le voisin pour le travail, les achats, la consommation culturelle contribuent à une meilleure connaissance de l'autre et un meilleur rapport à l'altérité.<sup>4</sup> » Il semble en outre important de noter que la densité des échanges est souvent proportionnelle à celle des flux de travail frontalier et d'intégration politique, démontrant ainsi que ces contacts et échanges sont parmi les premiers pas à franchir dans la construction d'une identité locale commune.

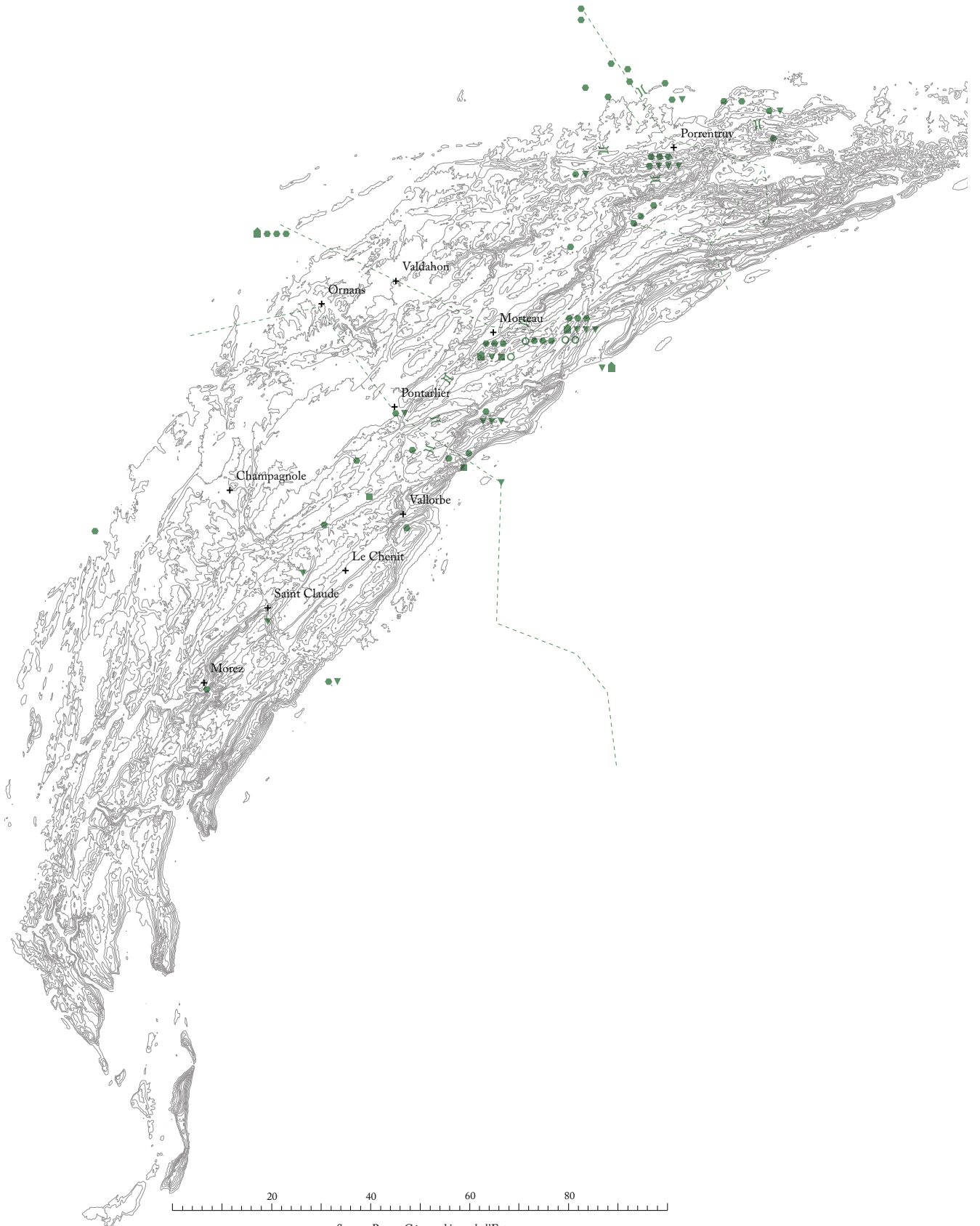
<sup>1</sup> <http://www.espaces-transfrontaliers.org/ressources/territoires/agglomerations-transfrontalieres/agglomeration-urbaine-du-doubs/agglomeration-urbaine-du-doubs-2/>

<sup>2</sup> François Moullé et Vladimir Kolosov, *Frontières* (Talence: Presses Universitaires de Bordeaux, 2017), 134

<sup>3</sup> Alexandre Moine, « Les coopérations de proximité dans l'Arc jurassien franco-suisse : Un enjeu de la cohésion sociale transfrontalière », *Revue Géographique de l'Est*, 2017, 5-7

<sup>4</sup> François Moullé et Vladimir Kolosov, *Frontières* (Talence: Presses Universitaires de Bordeaux, 2017), 24





Source: Revue Géographique de l'Est

- ▼ Tourisme
- Culture
- Aménagements
- Éducation
- ▲ Sport
- ⚡ Itinéraire transfrontalier
- Événement itinérant

**4.**

**DE  
MORTEAU**

**À LA  
CHAUX-DE-FONDS**







# 4.0

## DÉFINITION DU CAS D'ÉTUDE

### **L'Agglomération urbaine du Doubs**

La dernière partie de notre recherche a permis de mettre en avant le cadre historique commun qui a structuré le territoire bi-national jurassien et qui lui donne aujourd'hui une résilience interne accentuée par la présence d'une frontière. Cette dernière active en effet un ensemble de dynamiques singulières sur l'ensemble de sa longueur. Cependant, ces échanges se concentrent au sein de différents bassins d'échanges d'échelle inférieure. Ces derniers ont pu notamment être mis en avant par l'intensité des flux qui s'exercent en leur sein ou par le développement d'institutions transfrontalières dédiées au bon fonctionnement de telles zones.

Parmi ces différentes entités, l'Agglomération urbaine du Doubs paraît exemplaire. Au sein de la publication de Studio Basel, c'est en effet la seule agglomération jurassienne à traverser la frontière franco-suisse. Cette démarcation s'explique notamment par la forte concentration d'habitants à proximité immédiate: ainsi, notre cadrage qui ne mesure que 25 kilomètres de long rassemble plus de 70.000 habitants (dont un peu moins d'un tiers se trouvent en France, au sein de la communauté de communes du Val de Morteau.) En outre, cette zone implantée sur l'axe Besançon-Neuchâtel, est le fief de l'industrie horlogère. Cette spécialisation, qu'elle conserve encore aujourd'hui, occasionne d'intenses échanges transfrontaliers basés sur ce savoir faire-commun. Ainsi, chaque jour, plus de 3'000 frontaliers se rendent dans les communes du Locle ou de La Chaux-de-Fonds pour leur travail. Ces échanges, inscrits dans la durée, ont permis la matérialisation de grands projets communs, comme la ligne ferroviaire Besançon - Le Locle.



# 4.0

## **Du territorial à l'urbain**

La matérialisation est précisément l'objectif de cette dernière partie. Ce dernier cadrage nous permet de passer de l'échelle du territoire à l'échelle urbaine, des statistiques au physique. Ainsi, nous cherchons à détecter les traces que cette frontière, quoique poreuse, engendre sur le territoire. Nous examinons quels éléments, quelles dynamiques suggèrent sur les territoires nationaux respectifs l'existence de l'"autre." Cet ancrage spécifique au coeur des hauts plateaux permet également de comprendre l'influence du milieu jurassien sur ces espaces et l'importance qu'il possède dans le paysage quotidien de ces habitants. Enfin, en nous adressant à ces derniers, nous pouvons comparer leurs visions d'un même territoire et les pratiques qu'ils en ont. Puis constater à travers leurs propos, forcément subjectifs, quel degré d'existence possède cette "société transfrontalière" suggérée par les données.





# 4.1

## ETUDE MORPHOLOGIQUE DES UNITÉS URBAINES

Bien que la frontière ne possède pas un tracé régulier au sein de notre cadrage, son influence se fait indéniablement ressentir. En effet, si les centres urbains partagent une situation commune, au creux des vaux typiques du Jura, ils se différencient fortement en termes d'échelle et de morphologie. Ces différences notoires trouvent leur source dans une croissance différenciée au fil des décennies.

### **En Suisse, “L’incendie: catastrophe fondatrice d’une urbanité”<sup>1</sup>**

L’origine d’une telle rupture tient à la situation de quasi-tabula rasa qu’ont connu les villages du Locle (1833 et 1844) et de la Chaux-de-Fonds (1794) suite à des incendies qui en ont ravagé la plus grande partie. Ces désastres ayant marqués le territoire helvétique ont cependant contribué à son succès. En effet, l’industrie horlogère, composante industrielle et culturelle déjà déterminante à l’époque, joue un rôle crucial dans la planification de ces nouvelles cités. Pour répondre à ses attentes, la ville se doit d’être organisée telle “(...) une immense manufacture rationnelle, efficace, économique.”<sup>2</sup> Le modèle développé par Charles Junod, caractérisé par une morphologie “en grille” se déployant en fond de vallée, pose les bases de ce qui sera dénommé l’urbanisme horloger. Le développement de ces plans au XIX<sup>ème</sup> siècle est un facteur crucial, puisqu’ils tiennent compte de la nécessité d’implanter les équipements et infrastructures de transport au centre de la ville. L’axe devient alors stratégique, engendrant jusqu’à aujourd’hui le positionnement des industries et services de part et d’autre au fur et à mesure de la croissance urbaine.

Outre la question des flux, c’est la nécessité de l’ensoleillement qui dicte la trame dans sa profondeur: les ouvriers horlogers ayant besoin de lumière naturelle pour réaliser leur métier de haute précision.

<sup>1</sup> Jean-Daniel Jeanneret, Louis Bergeron, et Martin Fröhlich, éd., *La Chaux-de-Fonds - Le Locle: urbanisme horloger* (Le Locle: Ed. G d’Encre, 2009), 55

<sup>2</sup> Jean-Daniel Jeanneret, Louis Bergeron, et Martin Fröhlich, éd., *La Chaux-de-Fonds - Le Locle: urbanisme horloger* (Le Locle: Ed. G d’Encre, 2009), 82



Vue aérienne sur Le Locle

Swissair Photo AG. La Chaux-de-Fonds, Le Locle. 1977. TIFF-Bild. <https://doi.org/10.3932/ETHZ-A-000344842>.



# 4.1



Vue sur le Locle en arrivant du Col des Roches (CH)  
*Photo de l'auteur (2019)*



Barre de logement, Rue des Entrepôts, La-Chaux-de-Fonds (CH)  
*Photo de l'auteur (2019)*

# 4.1

En passant de village à ville, l'urbanisme Chaux-de-Fonnier abandonne l'habitat individuel pour l'immeuble de rapport, dont le positionnement urbain selon une séquence bâti-viaire-jardin-bâti permet d'assurer à la fois une articulation entre public et privé ainsi qu'une mise à distance suffisante pour permettre aux six étages de recevoir l'apport nécessaire en lumière. Le développement sur le versant nord, profitant d'une meilleure exposition et d'un léger dévers accentue cette qualité.

Cependant, le phénomène de sub-urbanisation, amorcé par l'établissement des villas bourgeoises en marge de la ville dès ses origines, s'est fortement accru au cours de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. Les immeubles ouvriers du centre sont délaissés pour des habitations collectives moins denses, ou des villas individuelles. Ce développement, plus marqué sur le versant sud s'effectue alors selon des logiques propres à chaque projet, sans logique d'alignement au système viaire ou d'orientation commune. En revanche, ces extensions successives s'accroissent à la marge de la ville, assurant au tissu urbain actuel une délimitation claire.





Rue typique de l'urbanisme horloger, Rue Jardinière, La-Chaux-de-Fonds (CH)  
*Photo de l'auteur (2019)*

# 4.1



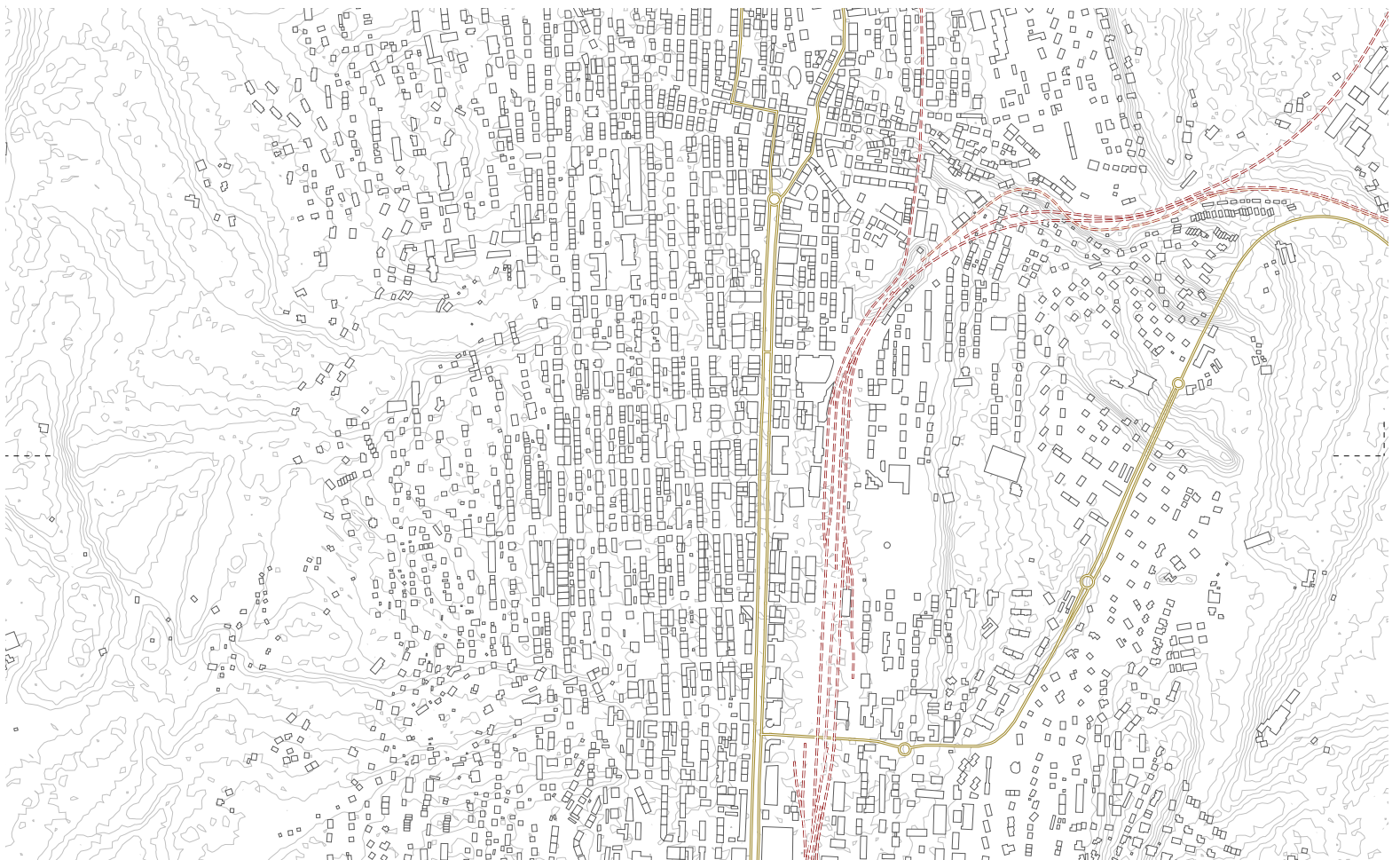
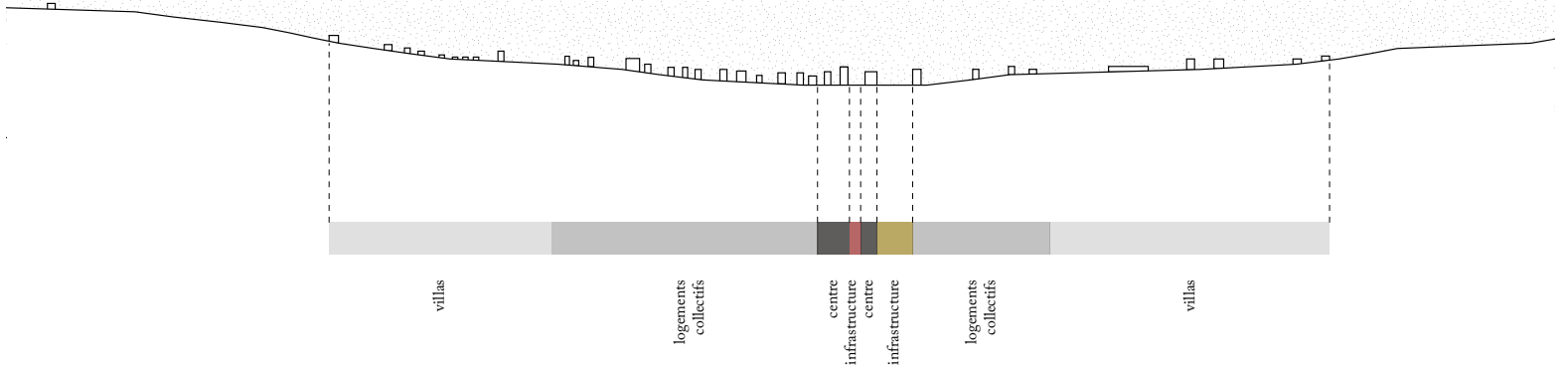
Logements collectifs ,Rue des Rosiers, La Chaux-de-Fonds (CH)  
*Photo de l'auteur (2019)*



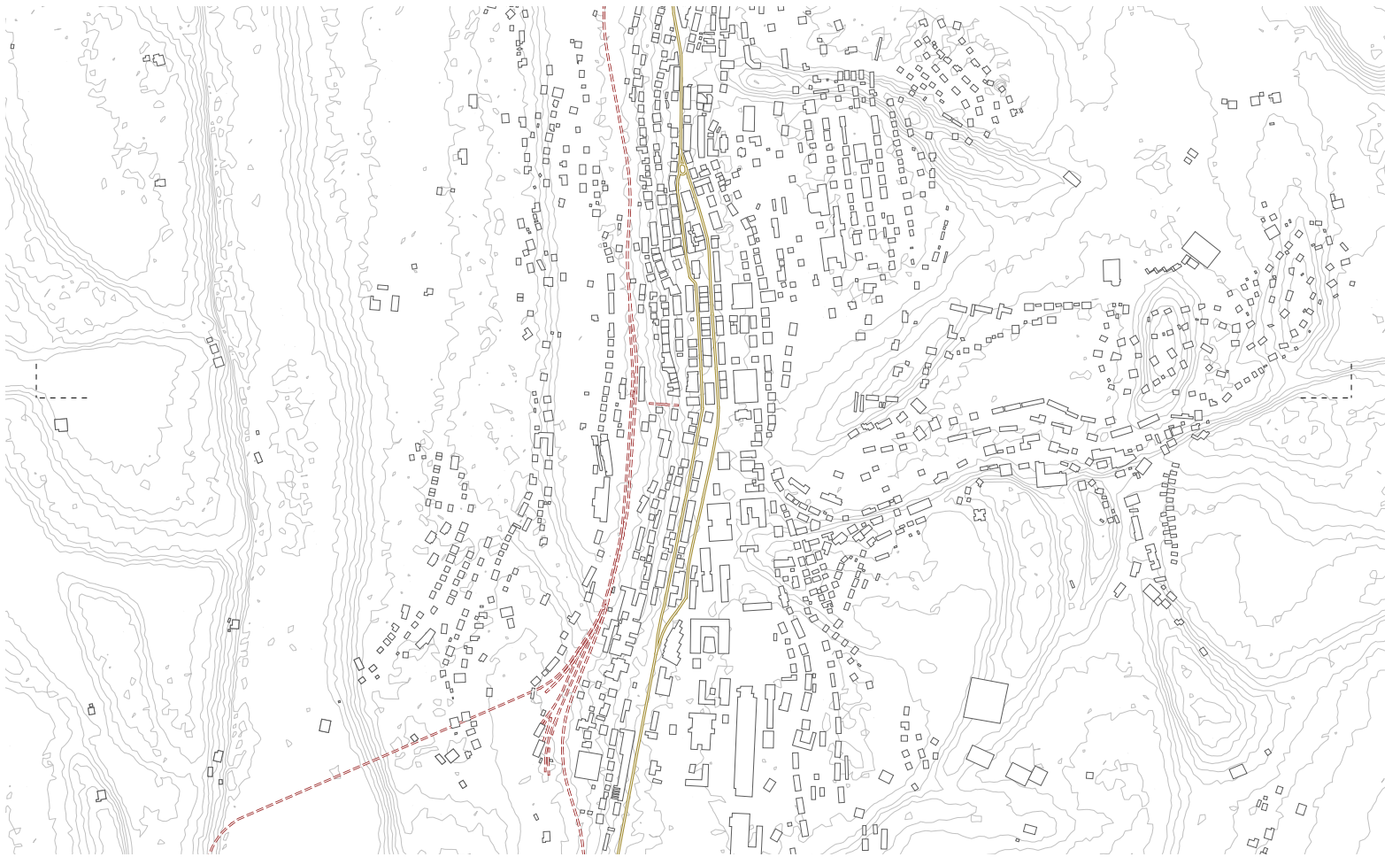
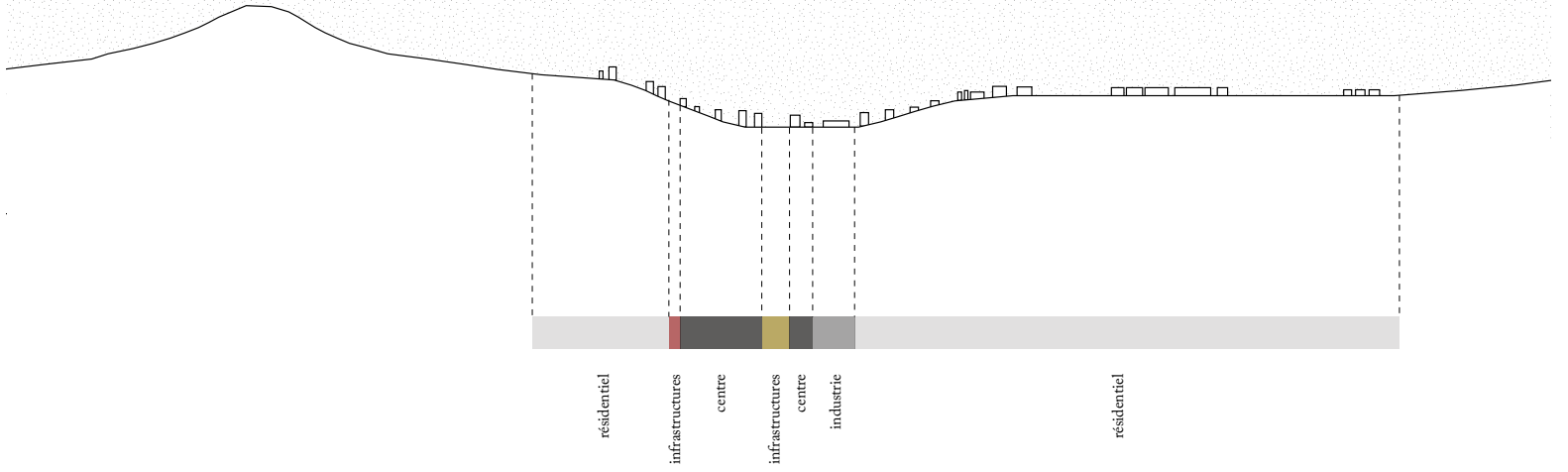
Logements individuels, Rue des allées, La-Chaux-de-Fonds (CH)  
*Photo de l'auteur (2019)*



# LA CHAUX-DE-FONDS



# Le Locle



# 4.1

## **Du rural au rurbain, le développement collatéral des centres français.**

Le développement côté français fut marqué par des caractéristiques naturelles différentes. Le Doubs, formant son lit au cœur du Val de Morteau, est à l'origine du caractère marécageux des terres qui le joutent. Ces dernières rendent le fond de vallée propice à l'agriculture mais impropres à la construction. Ainsi les centres urbains français, contrairement à leurs homologues, s'implantent sur les versants nord, profitant d'une exposition au soleil plus importante. La linéarité historique qui caractérise le développement de ces villages ainsi qu'un désenclavement plus tardif repoussent les infrastructures routières et ferroviaires en dehors des centres. Ces derniers s'installent le long de l'axe de la vallée comme il était alors d'usage dans les villes historiques. Le tracé ferroviaire devant s'adapter aux contraintes topographique d'une liaison avec la Suisse, la gare de Villers se retrouve à l'écart de la commune, séparée de cette dernière par le Doubs, devenu obstacle. Les villages français connaissent alors un processus de développement intense. Ce dernier résulte du renforcement des activités industrielles à l'échelle locale et transfrontalière. En effet, en comparaison avec la partie helvétique, la démocratisation progressive du travail frontalier engendre une croissance marquée des zones périurbaines, particulièrement frappante sur la période des années 1990 à nos jours.





Val de Morteau depuis le quartier Tout-Vent (FR)  
*Photo de l'auteur (2019)*

# 4.1

Gouvernée le plus souvent par des fonds privés, la construction de logements par lotissement entier est lisible dans la morphologie du bâti. Les habitations se regroupent séparées du centre historique, générant parfois l'apparition de nouveaux hameaux "détachés". En outre, leur morphologie semble souvent obéir à une logique autonome, sans relation ou articulation apparente avec le bâti préexistant. Ce caractère "indépendant" est d'autant plus visible qu'il s'exprime parfois à travers la création d'une place centrale du lotissement. Cependant, dépourvus de commerces ou d'équipements, ces quartiers restent tributaires des centres principaux.

La mutation des centres villageois sous la pression d'une entité extérieure fait écho au concept de Rurbanisation avancé par Gérard Bauer. Ce dernier définit ainsi les villages possédant une forte concentration de maisons individuelles et situées à proximité d'une agglomération "pôle."<sup>1</sup> La proportion importante de logement individuels en France: 28,6% à Morteau et plus de 56% à Villers-le-Lac (contre 10,6% au Locle et 6,8% à La Chaux-de-Fonds) confirme un tel propos.

La part importante de travailleurs frontaliers dans ces unités urbaines, jusqu'à 56% pour Villers-le-Lac<sup>2</sup>, et leur développement dans un laps de temps correspondant au développement du travail frontalier tendent à mettre en avant la dimension transfrontalière d'un tel développement.

<sup>1</sup> Gérard Bauer et Jean Michel Roux, *La rurbanisation ; ou, La ville éparpillée*, Collection *Espacements* (Paris: Editions du Seuil, 1976),190

<sup>2</sup> « Observatoire Statistique Transfrontalier de l'Arc Jurassien » Données 2014, consulté le 1 janvier 2020, [https://sitn.ne.ch/geoclip3v3/#s=2013;l=fr;i=frontresid.p\\_frontempl;v=map1](https://sitn.ne.ch/geoclip3v3/#s=2013;l=fr;i=frontresid.p_frontempl;v=map1).



Perspective sur Villers-le-Lac en arrivant du Col des Roches (FR)  
*Photo de l'auteur (2019)*



# 4.1



Rue du centre-ville historique de Morteau (FR)  
*Photo de l'auteur (2019)*



Rue du centre-ville historique de Villers-le-Lac (FR)  
*Photo de l'auteur (2019)*

# 4.1



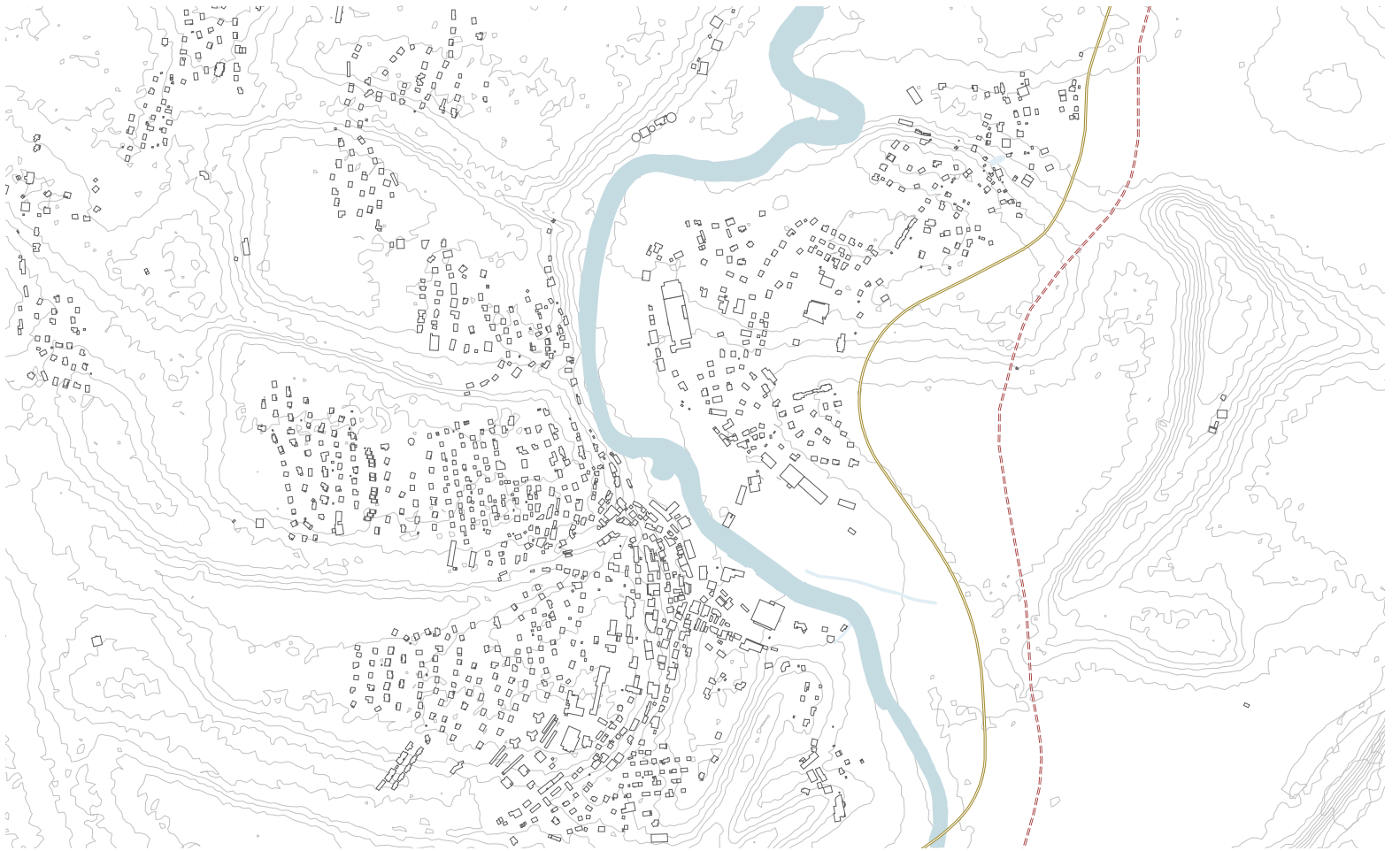
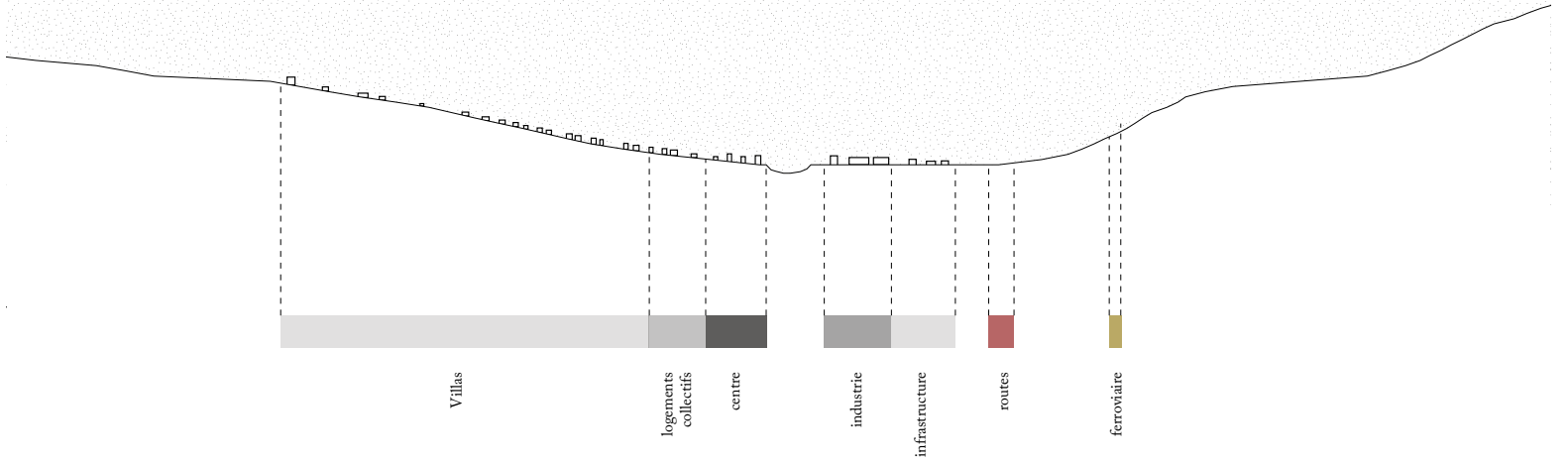
Lotissement, Rue du Mont Vouillot, Les Fins (FR)  
*Photo de l'auteur (2019)*



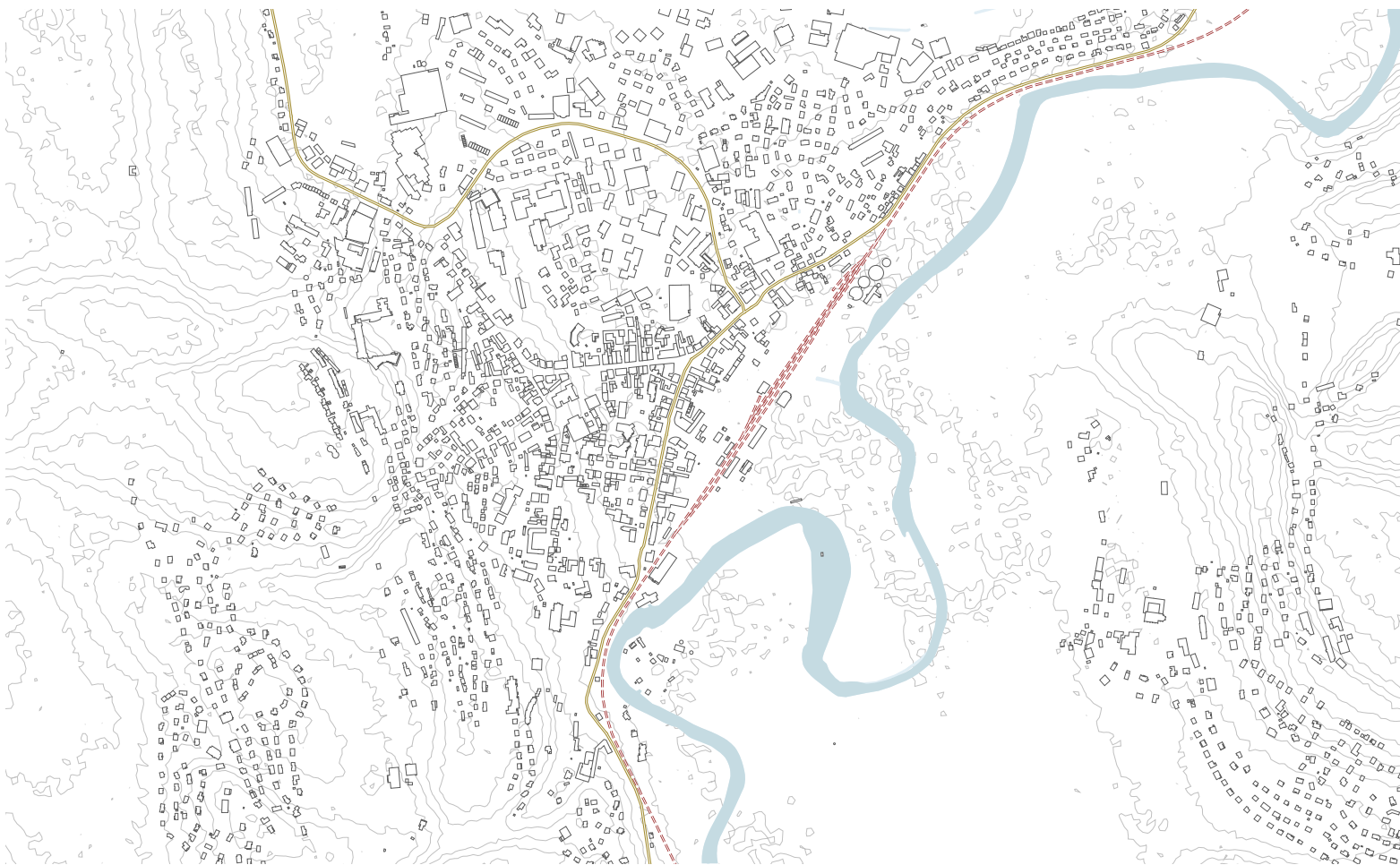
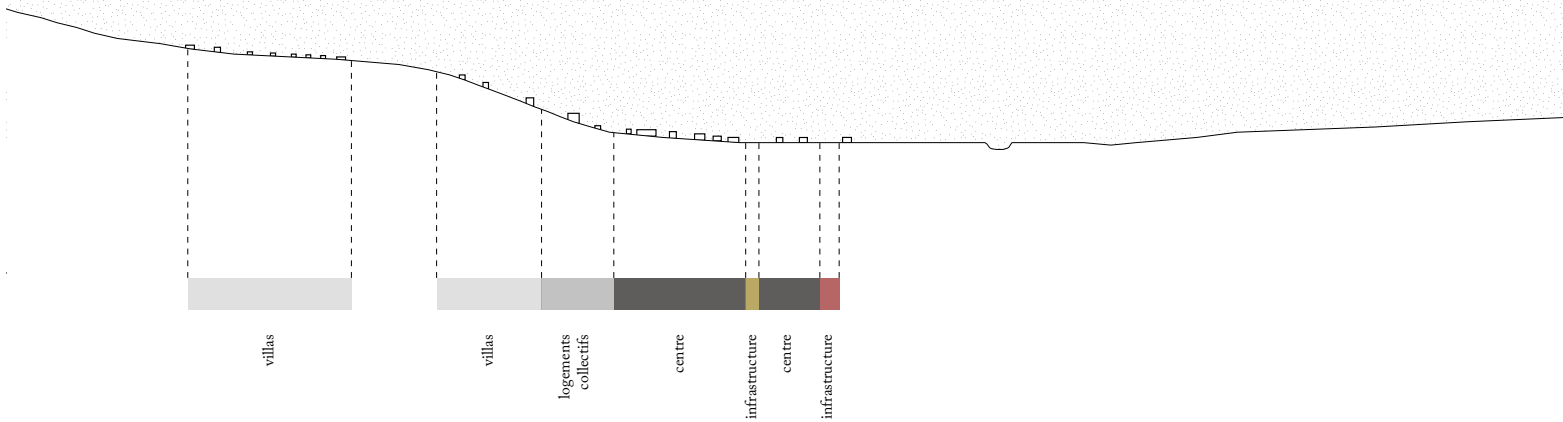


Place de jeux, Rue du Mont Vouillot, Les Fins (FR)  
*Photo de l'auteur (2019)*

VILLERS-LE-LAC



MORTEAU





# 4.2

## SPÉCIALISATION DES TERRITOIRES

### **Activités: de l'échelle locale à l'échelle transfrontalière**

Ce phénomène peut être rapproché de la notion de spécialisation qui opère selon Thomas Reitel<sup>1</sup> au sein des territoires transfrontaliers. Cette notion s'origine du différentiel législatif qui opère de part et d'autre de la frontière. Cette dernière, souvent considérée comme un obstacle dans les échanges internationaux, a valeur d'opportunité dans les territoires liminaux, dans la mesure où elle ne représente pas un obstacle au flux de populations et de biens. Par conséquent, les activités des territoires transfrontaliers peuvent être indistinctement développées du côté où la législation est la plus favorable.

### **Une spécialisation orientée production-consommation**

Ce type de structuration du territoire émerge assez nettement dans le cas de l'agglomération urbaine du Doubs. Le cas de l'optimisation fiscale permise par la frontière pour l'industrie horlogère, précédemment évoqué, en est une illustration. Cependant, les flux d'échanges sont aussi présents dans le sens Suisse-France notamment au travers des activités de service. Le coût inférieur de la main d'œuvre côté français et la possibilité d'acheter des produits sans les soumettre aux taxes d'importations permet à la clientèle suisse de consommer à moindre frais. Ce développement d'activités a conduit au développement de zones commerciales de grande échelle proposant une offre diversifiée et se spécialisant dans certains domaines attractifs pour les Suisses comme les équipements sportifs ou l'électronique. Une étude du Crédit Suisse sur ce type d'activités a mis en avant un manque à gagner supérieur à cinq milliards de francs par an, un chiffre en augmentation ces dernières années<sup>2</sup>. Ce type de flux et d'échange reste cependant difficile à mesurer localement dans la mesure où les flux peuvent transiter physiquement ou virtuellement dans les deux devises. La mission opérationnelle transfrontalière note cependant que dans certaines agglomérations jurassiennes, à l'instar de Pontarlier, la part de clients suisses atteint les 30%<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> François Moullé et Vladimir Kolosov, *Frontières (Talence: Presses Universitaires de Bordeaux, 2017)*, 209

<sup>2</sup> « *Tourisme d'achat: états des lieux, conséquences et remèdes possibles* », *La Vie économique* mars 2013, 18

<sup>3</sup> *Mission Opérationnelle Transfrontalière, « Stratégie transfrontalière de développement pour l'arc jurassien franco-suisse », Diagnostic Territorial, octobre 2014*, 81



## 4.2



Zone d'activité commerciale, Morteau (FR)  
*Photo de l'auteur (2019)*





Zone d'activité commerciale, Morteau (FR)  
*Photo de l'auteur (2019)*

## 4.2

### **Articulation et échelle des pôles d'attraction**

Un tel processus de développement sous entend une nette interdépendance des espaces au sein desquels il se développe. Les services ne s'adressent plus à l'échelle d'une seule entité mais à l'ensemble de celles où la spécialisation s'est opérée. Les activités acquièrent, dans une certaine mesure, une dimension "métropolitaine" puisqu'elles s'adressent non plus à l'échelle locale mais à l'ensemble d'un bassin de vie transfrontalier. Dans le cas de l'agglomération urbaine, cette volonté s'illustre au sein du bâti en termes d'articulation et d'échelle.

Ainsi, la vaste majorité de ces activités s'ancre le long de l'axe stratégique formé d'un côté par les routes D461 et son prolongement suisse la H20, et de l'autre par la ligne ferroviaire Morteau-La Chaux-de-Fonds. Cette localisation permet une accessibilité et une visibilité importante pour l'ensemble du dense flux pendulaire. Les centres horlogers plus récents sont implantés en contre-haut de la vallée Chaux-de-Fonnière, sur des parcelles non contiguës et entretenues par l'agriculture locale, dénotant ainsi une volonté de mise en valeur. Ce sentiment, renforcé du fait d'un marquage assez systématique des enseignes sur les façades des usines: Cartier, Tissot, Rolex, Patek Philippe et tant d'autres, met en avant l'appartenance de ces activités à la région horlogère.

L'échelle de ces infrastructures est un autre caractère déterminant. Les nouvelles infrastructures industrielles, issues des fusions acquisitions menées par les groupes du luxe s'imposent comme hors-échelle face au caractère dispersé de l'urbanisme des zones au sein desquelles elles s'implantent. Un choc d'échelle similaire peut être relevé au cœur des zones commerciales françaises. Juxtant les communes de Morteau ou de Villers le lac, elles dénotent une absence d'intégration dans le paysage rurbain.



Zone d'activité industrielle, La -Chaux-de-Fonds (CH)  
*Photo de l'auteur (2019)*



## 4.2



Usine Cartier, Le Crêt-du-Loche  
*Photo de l'auteur (2019)*



Usines du groupe Patek Philippe, Le Crêt-du-Loche  
*Photo de l'auteur (2019)*

# 4.3

## INTERDÉPENDANCE ET MOUVEMENTS

### Des infrastructures routières saturées

De cette interdépendance naît la croissance des flux, toujours plus importants au fil de la spécialisation. Au sein de ce phénomène, la géographie jurassienne possède un fort impact négatif sur le développement des échanges. En effet, bien que les conditions naturelles aient permis l'émergence de cette société économique, les contraintes topographiques sont autant de barrières à des échanges accrus. Dans le chapitre "métropolisation transfrontalière", Bernard Reitel et ses collaborateurs définissent l'intensité des échanges transfrontaliers par les notions de connexité (existence de points de passage) et connectivité (nombre de points de passage.)<sup>1</sup> Or si la connexité semble assurée, la connectivité se retrouve aujourd'hui fortement limitée par l'orientation longitudinale des vaux. L'axe principal d'échange étant impossible à contourner, comme précédemment évoqué, les infrastructures routières atteignent aujourd'hui leurs limites. En effet, plus de 95% des frontaliers du Val de Mordeau se rendent aujourd'hui au travail en voiture<sup>2</sup>, occasionnant de nombreux ralentissements ou bouchons le long de l'axe routier du col des Roches. Celui-ci était déjà traversé, en 2014, par plus de 10.000 véhicules par jour. Les conséquences de cet engorgement constant des axes routiers, irritant la population suisse sans qu'aucune contrepartie ne puisse être trouvée côté français, sont symptomatiques des différences de planifications urbaines de part et d'autre de la frontière.

<sup>1</sup> François Moullé et Vladimir Kolosov, *Frontières* (Talence: Presses Universitaires de Bordeaux, 2017), 213

<sup>2</sup> Neuchâtel mobilité 2030 – Stratégie cantonale 15.024 dans Yann Dubois et Patrick Rérat, « Vivre la frontière: les pratiques spatiales transfrontalières dans l'Arc jurassien franco-suisse », *Belgeo. Revue belge de géographie*, n° 1-2 (8 mars 2012)





Trafic matinal au Locle  
*Source: Arcinfo.ch*

## 4.3

### **Des degrés différents d'articulation des espaces urbains aux infrastructures**

Comme nous l'avons vu, la structure des centres urbains franco-suisse diverge fondamentalement en termes de structure du tissu urbain et de mobilité. Les villes suisses bénéficient d'une bonne articulation avec les infrastructures ferroviaires, ces dernières étant placées au centre et à proximité des habitations collectives. En outre, la desserte régulière du territoire (Le Locle est relié à La Chaux de Fonds en 8 minutes plus de 45 fois par jour, sans compter les liaisons de bus) diminue la dépendance de la population envers la mobilité individuelle. Cependant, la planification centrale des infrastructures routières est à l'origine d'importants problèmes de congestion au niveau des centres et elle impacte la qualité de vie des habitants.

A l'opposé, les centres français peu denses, caractérisés par le développement de lotissements excentrés et soumis à des contraintes topographiques peu propices à la mobilité douce, semblent conditionnés à la mobilité individuelle pour accéder aux services et aux lieux de travail. Le progressif abandon des dessertes régionales, au profit des grandes lignes par la SNCF, sévit aussi en territoire transfrontalier. Les liaisons Morteau-La Chaux-de-Fonds se limitent à 5 trajets journaliers pouvant durer jusqu'à 45 minutes, soit deux fois plus qu'en voiture. En outre, aucun arrêt intermédiaire n'est prévu entre Morteau et la frontière, la gare de Villers-le-Lac ayant été supprimée puis rasée.



Ruines de la gare de Villers-le-Lac  
*Photo de l'auteur (2019)*



# 4.3



Place du Champ de Foire, devant la gare, Morteau (FR)  
*Photo de l'auteur (2019)*



Vue sur la Place de la gare, La Chaux-de-Fonds (CH)  
*Photo de l'auteur (2019)*

# 4.3

## **Du transport à l'espace public**

Ces différences marquantes entre les tissus urbains et les modes de déplacement conduit à une gestion différente des lieux de sociabilité. En effet, la nature urbaine des centres helvétiques a favorisé le développement de places connectées aux axes centraux comme au Locle, ou le développement d'artères commerçantes à grande échelle à La Chaux-de-Fonds. Ainsi, selon Jean-Daniel Jeanneret, l'avenue Léopold-Robert représente ainsi pour la ville "une colonne vertébrale urbaine qui joue un rôle particulier en se substituant à un centre."<sup>1</sup> Les gares, lieux de confluence et de rencontre, possèdent également une échelle et une dimension publique notoire.

L'espace de la socialité est fort différent en France. La prédominance des modes de déplacements individuels a modifié la nature des espaces publics. En effet, si les centres historiques ont conservé leur place centrale, la fonction de ces dernières a été altérée. De lieux de rencontre, elles sont aujourd'hui reconverties en parking à l'exemple de la place de la Halle à Morteau. Le champ de foire, espace tampon entre le centre et la gare à Morteau est en état de friche, également colonisé par un important parking. Paradoxalement, les zones commerciales semblent parfois endosser le rôle de place ou d'espace public du fait de la concentration d'habitants qu'elles drainent.





Artère commerciale, Avenue Léopold-Robert, La Chaux-de-Fonds (CH)  
*Photo de l'auteur (2019)*

# 4.3



Place de la Halle et son parking, Morteau (FR)  
*Photo de l'auteur (2019)*



**Zone piétonne, Rue de l'Avenir, La Chaux-de-Fonds**  
*Photo de l'auteur (2019)*



# 4.4

## LE PAYSAGE COMME TRAIT D'UNION

### **Le paysage comme point commun d'identification.**

Un élément assure cependant une liaison permanente entre tous les espaces que nous considérons: le paysage. Les vaux formant des vallées étroites, la ligne d'horizon est toujours élevée: elle dépasse des constructions, s'affiche à la fin des rues: elle semble omniprésente. Elle acquiert le rôle de repère, permet aux hommes d'identifier leur environnement immédiat et de pouvoir s'orienter au sein de celui-ci. Ainsi, elle se fait le rappel constant de l'appartenance de ces espaces à une entité géographique commune. De la grille Chaux-de-Fonnière permettant de larges perspectives sur les lignes de crête au positionnement en pente des quartiers résidentiel français offrant une vue dégagée, chacun s'y trouve confronté. Ce rapport équivalent de l'homme au territoire jurassien dans sa façon de l'habiter, de l'aménager et d'être influencé par lui dans ses pratiques, fait écho au principe de Genius Loci de Christian Norberg Schultz. Le paysage semble être, par la force de sa présence et sa continuité, un élément clé de l'espace transfrontalier.

“Il n'existe pas sans un habitant, un touriste ou un photographe, un peintre ou un passant qui le capte, y projette ses émotions, son expérience puis le représente. A sa façon. C'est ce qui nous relie au monde. Le paysage nous renvoie à notre propre lieu culturel, à ce qui nous est familier. Il se trouve que le long du Doubs vivent, travaillent, se rencontrent des hommes et des femmes. Chacun avec ses habitudes, ses préoccupations et ses expériences. Chacun avec sa vision et son interprétation de ce qu'il a sous les yeux chaque matin. Parfois il ne les voit même plus. Le paysage est cette rencontre entre la culture et la nature voire l'état bâti.”

Yves Petignat, à propos du paysage du Haut Jura<sup>1</sup>



# 4.4



Vue sur le val, Rue des Chalets, Villers-le-Lac (FR)  
*Photo de l'auteur (2019)*





Paysage urbain, paysage naturel, Rue du Crêt, La Chaux-de-Fonds  
*Photo de l'auteur (2019)*

## 4.4

### **La dissolution du système sémique**

Au sein de cet environnement où les points de fuite se font proches et les perspectives s'écrasent, le regard que nous portons sur l'espace ne peut être que fragmenté. Notre perception du territoire comme un tout s'efface progressivement et avec lui la notion de frontière. Cette dernière, possède en ces vallées un tracé sinueux, palimpseste de multiples négociations locales ayant mené au départage des propriétés. Tour à tour, crêtes, cols et cours d'eau se voient attribuer le rôle de démarcation naturelle justifiant cette séparation politique. Ces multiples transitions rendent difficile la lecture de la limite pour l'œil non-aguerri, et nous perd dans la représentation de ce qui serait "nôtre" ou "autre."

Cette primauté du paysage sur la frontière est visible au sein du travail "Un territoire, une rivière. Ni homme, ni bêtes" du photographe Thomas Brasey invité à photographier l'espace transfrontalier du parc du Doubs. Les clichés sombres au cadrage serré mettent en avant la primauté du cadre naturel face aux rares signes d'une frontière politique, comme le souligne Catalina Ravessoud.

"A la place d'une sanctuarisation de la frontière, les images ramenées par Thomas Brasey forment une élégie dissonante, comme si l'important n'était plus la limite, la bordure ou les confins. Le lecteur attend: la frontière promise n'est pas là, seuls quelques reliquats semblent en assurer l'existence. On nous a vendu une frontière, on nous a vendu une fiction!<sup>1</sup>"

Texte de Catalina Ravessoud



Les traces de l'autre dans le paysage.

*Brasey, Thomas. Un territoire, une rivière: ni hommes ni bêtes, 2016.*



## 4.4

### **De la séparation au partage**

Seule ligne de démarcation nette: le lac de Chaillexon formé par l'élargissement du lit du Doubs préfigure la frontière franco-suisse pour les prochains 44 kilomètres. Cependant, cette ligne de démarcation idéale incite avant tout au partage d'un bien commun. A cette image, le barrage du Châtelot est une des seules infrastructure bi-nationale à partager la production électrique qu'il génère entre les deux pays. Bénéficiant du fruit de l'exploitation, les deux pays reconnaissent aussi la nécessité commune de protéger cet espace naturel. Cet impératif devenu de plus en plus pressant dans le contexte actuel a conditionné l'émergence de nouveaux projets franco-suisse à l'image du parc naturel transfrontalier du Doubs. La qualité paysagère qu'il offre entraîne parfois la mise en valeur de ce patrimoine commun, à l'image du Saut-du-Doubs.

“Entre Villers-le-Lac et Goumois, la frontière entre la France et la Suisse est au milieu du Doubs, il est rivière frontière et aussi rivière lien. Les échanges sont multiples, plus ou moins légaux. Autrefois, on « passait » des montres, du chocolat, du tabac, de la viande, même du bétail. Les chemins de la contrebande étaient habilement traversés à pied, en barque ou à gué. (...) On se rencontre aussi entre filles et garçons, on échange des mots doux, des baisers, parfois des bagues de fiançailles.”

Texte de Marcel Schiess à propos du paysage du Haut Jura<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Texte de Marcel Schiess accompagnant la publication. « Un territoire, une rivière. Ni hommes ni bêtes. | Forum Transfrontalier - arc jurassien », consulté le 1 janvier 2020, <http://www.forum-transfrontalier.org/un-territoire-une-riviere-ni-hommes-ni-betes/>.



Vue sur le Lac des Brenets, départageant les territoires Français et Suisse (FR)  
*Photo de l'auteur (2019)*

# 4.4



Saut du Doubs  
*Photo de l'auteur (2019)*





Passerelle du Saut-du-Doubs, reliant territoires français et suisse  
*Photo de l'auteur (2019)*

# 4.4



Restaurant du Saut du Doubs (CH)  
*Photo de l'auteur (2019)*



Hébergement touristique du Saut du Doubs (FR)  
*Photo de l'auteur (2019)*



## 4.4

### **La dissolution de la limite**

Ainsi, l'agrément des activités basées sur la pratique de la nature semble indépendantes des effets de frontière. Les législations n'interfèrent point au sein de telles activités, déconnectées des statuts géopolitiques et des constructions sociales. Libéré de l'urgence des tâches quotidienne, notre rapport à l'environnement évolue. Abordé sous le prisme de la lenteur et de la marche, le territoire auparavant vu comme orienté et saturé acquiert une dimension isotrope. Les pentes et sommets sont sillonnés par de nombreux sentiers et pistes, offrant chacun une multitude de paysages et d'expériences du territoire. Le Doubs est navigable, aisément traversable et offre durant la belle saison de merveilleuses opportunités de baignade. Le climat hivernal rude du Jura a entraîné la création de nombreux tracés de sport d'hiver le long des crêtes franco-suisse. Toutes ces activités ont la capacité paradoxale de nous faire traverser, sans en avoir l'intention et sans but concret, la frontière, sans qu'aucun filtre n'y opère ni qu'aucune loi ne s'y oppose.



Chemin forestier, entre Villers-le-Lac et le Saut-du-Doubs  
*Photo de l'auteur (2019)*



## 4.4



Fin du réseau viaire carrossable, début du chemin pédestre, Les Fins (FR)  
*Photo de l'auteur (2019)*





Fin du réseau viaire carrossable, début du chemin pédestre, Villers-le-Lac (FR)  
*Photo de l'auteur (2019)*

# 4.5

## ENTRETIENS

### Premier entretien

Ludovic est un architecte suisse de 24 ans, habitant à la Chaux-de-Fonds, qui termine son master à Fribourg.

*Qu'est ce que t'évoque l'idée d'habiter un territoire frontalier?*

L: Hmm... Un territoire frontalier. Pour moi, notre frontière... elle reste une limite entre deux territoires dont les systèmes ne fonctionnent pas du tout de façon similaire. Les expressions, l'accent, la vie culturelle, les opinions politiques : un coté est clairement français, tandis que l'autre est suisse.

*Quelle est pour toi l'influence culturelle de cette appartenance commune au Jura ?*

L: Comme la plupart des zones frontières, on partage un terroir assez similaire, comme en boucherie par exemple avec la saucisse de Morteau et le saucisson neuchâtelois ou bien avec le Comté et le Gruyère... De ce point de vue, il y a une proximité. Mais c'est plus dû à une condition géographique qu'à une réelle identité commune. De plus l'horlogerie, qui était une composante importante pour les deux pays, n'a quasiment plus aucune production en France je crois, tout ce savoir-faire se perd ou s'exporte en Suisse.

*Tu penses donc qu'il y a une primauté de l'identité nationale suisse et française sur une "identité jurassienne" ?*

L: Pour ma part, je me sens du Jura suisse... mon appartenance est suisse et non pas trans-frontalière. Aussi parce qu'historiquement les deux pays ont toujours été séparés. Durant les siècles on n'a jamais fait partie d'un même empire, qui aurait clairement créé un plus grand rapprochement. On a juste été des amis pour faire de la contrebande et du commerce, mais les liens ne se veulent pas plus profonds.

*Comment qualifierais-tu la relation entre Jura français et Jura suisse ? Est-ce plutôt une dépendance ou une inter-dépendance ?*

L: Je pense que le Jura français tire plus avantage de sa proximité

avec la Suisse que le contraire. En France, les frontaliers sont très importants, même si c'est juste une relation économique. Enfin cela dit, c'est vrai qu'une partie de cette main-d'œuvre est nécessaire aussi pour les manufactures... Donc c'est quand même une interdépendance. Seulement certaines entreprises profitent de la situation et font du dumping salarial, ce qui porte préjudice à l'économie suisse en plus d'être illégal.

*Est-ce que tu peux visualiser un espace jurassien qui serait capable d'avoir une dimension transfrontalière ?*

L: Non, pas vraiment... Mis à part peut-être en hiver les pistes de randonnée en raquettes et de ski de fond, dont certaines sont transfrontalières. [Il s'agit notamment de la Grande Traversée du Jura, un itinéraire de ski trans-frontalier partant de Morteau pour arriver à Oyonnax, 183 kilomètres plus au sud.] Ou encore le saut du Doubs qui est trans-frontalier. En un sens, il lie tout autant qu'il sépare les deux pays.

*Y a-t-il des points de tension particuliers entre frontaliers et Suisses ?*

L: Elles sont souvent liées à la voiture. Le train entre la France et la Suisse n'est ni régulier, ni fiable. Du coup les frontaliers viennent tous en voiture, ce qui crée un trafic invraisemblable aux heures de pointe et des embouteillages.

*Plus généralement, vois-tu le territoire jurassien comme un lieu où la composante frontalière serait clé dans les prochaines années ?*

L: Elle pourrait le devenir, mais c'est plus une question politique qu'autre chose. S'il y avait de meilleures connexions en transports publics, notamment entre les sites classés à l'UNESCO, ça faciliterait un déplacement des personnes. Une promotion culturelle transfrontalière serait très utile et favoriserait les deux régions. Une liaison en transport en commun plus stable, comme Besançon ou Pontarlier, favoriserait ces échanges. Cela dit côté suisse, une connexion plus directe entre la Chaux-de-Fonds et Neuchâtel aiderait aussi ces déplacements de visiteurs.



## Second entretien

Pascal est âgé d'une quarantaine d'années et habite à Besançon. Durant la semaine il loge à Villers-le-Lac et travaille pour une grande marque d'horlogerie à la Chaux-de-Fonds.

*Qu'est ce que vous évoque l'idée d'habiter un territoire frontalier?*

L'appartement que j'ai à Villers-le-Lac est à juste à côté de la frontière. Je la passe tous les matins et je la repasse tous les soirs, mais elle est tout à fait virtuelle. Physiquement, je ne sens pas qu'il y a une frontière.

*Est-ce que selon vous le territoire entre La Chaux-de-Fonds et Villers-le-Lac a plutôt une identité jurassienne globale ou bien alors deux identités nationales, que la frontière participerait à définir ?*

J'allais dire qu'il n'y a pas de rupture géographique mais il y a quand même le Doubs, qui physiquement représente quelque chose.

*Ces villes de la frontière (Morteau et Villers-le-Lac d'un côté, la Chaux-de-Fonds de l'autre) sont des endroits relativement enclavés par rapport à Besançon et Neuchâtel. Est-ce que le fait d'avoir un échange interne pourrait leur ajouter une valeur ?*

Je ne sais pas s'il y a des Suisses qui habitent vers La Chaux-de-Fonds qui viennent faire des activités en France et inversement. En termes d'échanges il y a le lieu de travail du côté suisse aux heures de bureau, et puis, côté français, le parking du supermarché en dehors des heures de travail.

*De manière générale, est ce qu'il y a une sorte de réseau social qui se constitue entre les Suisses et les frontaliers qui travaillent du côté suisse ? Est-ce qu'il y a des espaces pour les échanges transfrontaliers ?*

En général, chacun rentre chez soi le soir, sauf dans des cas particuliers, si les gens ont des activités. Mais formellement, je ne vois pas ce qu'il y a comme lieux d'échanges à proprement parler. Ce n'est même pas réciproque : s'il y avait des Suisses qui allaient bosser en France, il y aurait peut-être des parkings ou des réseaux de covoiturage dans les deux sens, mais là c'est surtout dans un sens.

*Pour vous au final il n'y a donc pas vraiment d'interdépendance des territoires français et suisse, c'est plutôt une dépendance du territoire français sur le territoire suisse ?*

Il ne me semble pas que les échanges soient équilibrés, la dépendance est quand même surtout économique, en particulier dans l'horlogerie.

*Que pensez-vous de la ligne de train qui relie Morteau à la Chaux-de-Fonds ?*

Il y a une question de facilité dans le choix du train ou non. Récemment il a été augmenté d'un ou deux horaires par jour, mais le problème c'est qu'à Villers-le-Lac, la gare est complètement excentrée, de l'autre côté du Doubs et elle est mal desservie. Si tu n'habites pas déjà à Morteau, le train n'est pas une bonne option. Tu as aussi la même problématique du côté suisse. Pour arriver là où je travaille depuis la gare, il faut prendre le bus. Pour certaines entreprises qui ont payé une partie de l'infrastructure, le train s'arrête devant chez elles.

*Si les trains étaient cadencés à la demi-heure entre la France et la Suisse, est-ce que cela vous inciterait plus à prendre le train ?*

En voiture quand il n'y a pas de bouchons je mets entre 15 et 20 minutes pour aller de Villers-le-Lac à La Chaux-de-Fonds. Lorsqu'on circule aux heures de pointe, on peut mettre facilement 45 minutes voire même plus d'une heure pour faire la même distance. Il y a pas mal de gens avec qui je travaille qui habitent à Neuchâtel et qui prennent le train, parce qu'il est cadencé à la demi-heure. Si les transports en commun suivaient et qu'il y avait quelque chose d'aussi pratique côté français, je pense qu'il y aurait beaucoup plus de monde [qui prendrait le train].

*Est-ce que vous pensez que la pratique du territoire amène plus d'échanges du fait que la frontière soit définie par un élément naturel et non par une zone urbaine ?*

Je connais pas mal de gens qui habitent à Villers-le-Lac et qui vont les week-ends au Creux-du-Van ou dans d'autres vallées suisses. Pour de la randonnée, et a fortiori pour le ski, les frontaliers vont en Suisse. Pour ces activités de plein air du week-end, c'est tout à fait possible que la frontière ne soit pas un obstacle.

# 5. HYPOTHÈSE





# 5.0

## HYPOTHÈSE

Cet énoncé avait pour objectif d'étudier le territoire jurassien en soulignant les singularités propres à sa condition de massif transfrontalier.

L'étude des caractéristiques physiques du massif a permis de mettre en avant un espace aux conditions climatiques et géologiques de prime abord défavorables à un développement de l'activité humaine. Cependant c'est dans la contrainte que le mode de vie jurassien a émergé. La population a progressivement développé son activité sur des productions spécialisées à forte valeur ajoutée. Cette orientation, couplée à des formes d'organisation coopératives, a assuré une résilience singulière à l'économie jurassienne. Aujourd'hui encore, ces pratiques séculaires continuent de modeler activement le territoire jurassien. Une telle prise de conscience d'une interdépendance entre les populations put alors aisément traverser la frontière. Bien que cette dernière se soit progressivement établie au fur et à mesure des siècles, son tracé sinueux a permis une certaine porosité des activités. En outre, tant du côté franc-comtois (un temps protectorat Bernois), que du canton de Neuchâtel (qui n'intégra la confédération qu'au XIX<sup>ème</sup> siècle), les rivalités politiques étaient faibles. Biens, population et savoir-faire transitaient alors aisément de part et d'autre de la ligne de crête Jurassienne, posant les jalons d'une culture commune.

La fermeture des frontières à la suite d'un XX<sup>ème</sup> siècle marqué par les conflits et la libéralisation économique entraîne un renforcement des contrôles juridiques et fiscaux de part et d'autre du territoire. Ce phénomène qui un temps renforça la position marginale du Jura pose paradoxalement les bases d'une coopération accrue ces cinquante dernières années. Les accords bilatéraux entre la Confédération et la Communauté Economique Européenne dans les années 1980 redonnent à la frontière son caractère poreux. Un intense flux de biens et personnes transite dès lors aisément de part et d'autre de cette limite. Ces échanges, quoique naturels entre territoires limitrophes, se développent particulièrement au sein du Jura et tiennent à un phénomène particulier: la spécialisation des territoires. Les différentiels offerts par les structures juridiques franco-suisse représentent autant d'opportunités, pour la population et les industries jurassiennes, de s'établir dans le pays offrant la

législation la plus appropriée à l'optimisation de leur activité. Ce processus a accentué d'une part le développement d'activités industrielles dans les zones frontalières helvétiques et d'autre part la création de succursales et de bases de services sur le versant français ainsi que le développement du travail frontalier. La spécialisation est donc à l'origine de la multiplication des échanges et flux traversant la frontière, et par là de l'interdépendance de ces territoires. Cette trajectoire singulière permet de distinguer le territoire jurassien d'autres chaînes de montagnes enclavées au sein des territoires nationaux.

*"Sur le fond, s'il n'y avait pas de frontière dans l'Arc jurassien, si cet ensemble géologique si particulier n'était pas partagé entre deux pays, qui plus est, riches, ses dynamiques seraient faibles. Nous nous trouverions de fait dans la situation du Morvan ou du Massif Central, montagnes moyennes largement contournées où le tourisme se développe lentement, où l'industrie a périçité et où l'armature urbaine demeure faible."*

Toujours sensible aujourd'hui, cet essor a permis au territoire jurassien d'asseoir une certaine attractivité, comme le démontrent le rajeunissement de la population et la croissance des villes des zones liminales, notamment sur le versant français. Peut-on cependant aujourd'hui parler de l'existence d'une "ville jurassienne" ? Quel type d'espace urbain traverse aujourd'hui la frontière nationale ?

La réponse à une telle question se doit d'être nuancée étant donné la complexité des dynamiques en jeu. Cependant, en procédant par comparaison entre le territoire jurassien et d'autres typologies urbaines analysées par Studio Basel certains éléments de réponse émergent. Le Jura semble se démarquer des typologies de "zones calmes" et "friches industrielle" desquelles il avait été rapproché au sein du tome "Matériaux." Des premières, il se distingue par la structure de son économie, partiellement indépendante des villes des piémonts. Cette différenciation est d'autant plus affirmée que de nombreux échanges, flux de populations et de biens, distinguent l'espace jurassien des zones calmes caractérisées par une "latence" ou "inertie" interne qui les rendent davantage sujettes à la pression des métropoles. Des secondes il se distingue par l'intensité des relations au travers des frontières nationales et topographiques. En effet, au sein de l'introduction de



“Suisse: un portrait urbain” Christian Schmidt s'appuie sur la théorie du philosophe français Henri Lefebvre pour mettre en avant la capacité de l'urbanité à se jouer des limites et frontières:

*« L'urbanisation transforme la frontière d'un facteur limitant, de fermeture, de silence ou de différence passive en des zones d'échange, d'interpénétration de différences, de superposition de mouvements. »*

Or, c'est précisément ce type d'échange qui caractérise l'espace jurassien. Contrairement aux zones des “friches industrielles” dont les frontières sont déterminées par la topographie entre des territoires aux caractéristiques similaires, les jurassiens ont su contourner les contraintes topographiques pour développer des échanges et des synergies communes. La frontière nationale, elle, s'est également muée de coupure en couture, les différences entre les systèmes étatiques ayant été valorisées afin de permettre l'émergence de nouvelles opportunités. En ce sens, le territoire jurassien semble s'apparenter à la typologie des réseaux urbains définie par Roger Diener comme “des centres possédant une forte interconnexion sur le plan économique, culturel et social.”

Poser l'hypothèse du territoire jurassien comme d'un “réseau de villes” fait cependant écho à certains principes fondateurs de l'urbanisme helvétique. En effet, dès les années 1940, la vision du territoire suisse comme d'un unique espace urbain constitué d'unités urbaines interconnectées s'illustre à travers le projet de « dezentralisierte Großstadt Mitteleuropas » prôné par Armin Meili. Les effets d'une telle politique de planification, trouvant ses racines dans la culture fédérale, se sont illustrés par le soutien du gouvernement aux formes industrielles rurales dès les années 50, qui a permis d'assurer la survie de l'industrie horlogère jusqu'à aujourd'hui. Dans le contexte actuel, marqué par une dynamique de métropolisation puissante encouragée au travers des lois d'aménagements du territoire, la persistance d'un tel modèle s'avère un élément clé qui distingue le tissu urbain jurassien et qui devrait donc être valorisé dans ce qui le rend effectif.

Le cas spécifique de la Suisse contemporaine est détaillé au sein de l'article “Rethinking Urban Form: Switzerland as a “Horizontal Metropolis” de Paola Viganò et ses collaborateurs. Ces derniers insistent sur la capacité du territoire helvétique à assurer un tel développement, à condition, notamment, de favoriser l'interdépendance fonctionnelle des centres urbains, ainsi que le maintien du capital infrastructurel

permettant de relier le territoire en évitant de générer de trop forte polarités.

Bien que l'urbanité frontalière jurassienne ait développé de nombreux échanges, force est de constater que cette notion d'interdépendance fonctionnelle reste aujourd'hui très limitée, une fois la dimension économique écartée. L'ensemble des équipements structurants sur le plan social, comme les hôpitaux ou les universités sont situés dans les piémonts, en dehors de son territoire. Aujourd'hui, seule une partie très restreinte de la population est amenée à traverser cette frontière de façon régulière. La pauvreté des réseaux infrastructurels en est certainement la cause, le reste de la population, notamment les « non-actifs » comme le troisième âge, les très jeunes ont une capacité, des raisons et des opportunités plus restreintes de traverser cette limite, ce qui contribue à alimenter la vision d'un territoire divisé. Ainsi, bien que la frontière franco-suisse soit aujourd'hui poreuse, la traverser à l'échelle locale reste toujours une entreprise complexe.

En ce sens l'existence d'une ville transfrontalière, incapable de générer une structure sociale cohérente de part et d'autre de la frontière, doit être questionnée. Cependant, au delà de certaines fonctions publiques, qui bien que fondamentales risquent de rester inévitablement cantonnées aux administrations nationales, d'autres leviers de socialité peuvent être mis en avant. Et c'est dans leur activation et leur mise en réseau qu'un potentiel de projet peut voir le jour.

Dans le cadre de notre cas d'étude: l'agglomération urbaine du Doubs, une telle proposition se matérialise à travers la nécessité de travailler l'articulation entre la structure urbaine, les infrastructures et la mobilité. La condition de ville "linéaire", offerte par les vaux qui caractérisent ce site d'étude, représente à la fois un handicap de par la saturation du réseau routier et l'inconfort qu'elle conditionne, mais également une opportunité puisque le tracé ferroviaire de la "ligne des horlogers" permet en principe à lui seul un accès aux principaux centres urbains. Pourtant comme nous l'avons constaté cette ligne bénéficie pour le moment d'un cadencement faible et d'une desserte marginale puisqu'elle ne relie qu'un seul des centres français tandis que le territoire helvétique possède une multitude de gares sur le tronçon Le Locle - La Chaux-de-Fonds. Cette situation est renforcée par l'état le manque d'attractivité général des infrastructures ferroviaires et de leurs abords, éloignés des équipements principaux.

Un travail sur la réhabilitation de tels espaces ainsi qu'une considération renouvelée de cette ligne structurante permettrait de maximiser l'accès des villes de l'agglomération et l'ensemble de sa population aux équipements éducatif, sportifs et culturels, assurant à ces derniers un développement à l'échelle transfrontalière. Il favoriserait l'émergence d'un processus modeste mais concret de mise en pratique d'un lien social apaisé, par le développement d'une communauté à l'échelle transfrontalière. En somme, il aurait pour objectif de recréer du lien en accordant deux visions d'un même territoire.

« Pour que l'entité du territoire soit perçue comme telle, il importe donc que les propriétés qu'on lui reconnaît soient admises par les intéressés. Le dynamisme des phénomènes de formation et de production se poursuit dans l'idée d'un perfectionnement continu des résultats, où tout serait lié: saisie plus efficace des possibles, répartition plus judicieuses des biens et des services, gestion plus adéquate, innovation dans les institutions. Par conséquent le territoire est un projet.»





Friche entre la gare de Morteau et la Place du Champ de Foire  
*Photo de l'auteur (2019)*



## BIBLIOGRAPHIE

### Livres

- BRASEY, Thomas. *Un territoire, une rivière: ni hommes ni bêtes*, 2016.
- CORBOZ, André, MAROT, Sébastien. *Le Territoire comme palimpseste et autres essais*. Besançon: Editions de l'Imprimeur, 2001.
- DAUMAS, Jean-Claude. *L'arc jurassien, histoire d'un espace transfrontalier*. Conflandey : Yens sur Morges: Cabédita Editions, 2004.
- DAVEAU, Suzanne. *Les régions frontalières de la montagne Jurassienne. Etude de géographie humaine*. Revue Géographique de Lyon, 1959.
- DEBRAY, Régis. *Eloge des frontières*. Paris: Gallimard, 2010.
- DIENER, Roger, HERZOG, Jacques, MEILI, Marcel, DE MEURON, Pierre, SCHMIDT, Christian. *Switzerland - an Urban Portrait: Vol. 1: Introduction*. Birkhäuser, 2006.
- DIENER, Roger, HERZOG, Jacques, MEILI, Marcel, DE MEURON, Pierre, SCHMIDT, Christian. *Switzerland - an Urban Portrait: Vol. 2: Introduction*. Birkhäuser, 2006.
- DIENER, Roger, HERZOG, Jacques, MEILI, Marcel, DE MEURON, Pierre, SCHMIDT, Christian. *Switzerland - an Urban Portrait: Vol. 3: Introduction*. Birkhäuser, 2006.
- DONZÉ, Pierre-Yves. *Histoire de l'Industrie Horlogere Suisse. de Jacques David a Nicolas Hayek*. Neuchâtel: Alphil éditions, 2009.
- EISINGER, Angelus, SCHNEIDER, Michel, éd. *Stadtland Schweiz: Untersuchungen und Fallstudien zur räumlichen Struktur und Entwicklung in der Schweiz*. 2., erw. Aufl. Zürich : Basel ; Boston: Avenir Suisse ; Birkhäuser, 2005.
- GROSJEAN, Bénédicte. *Urbanisation sans urbanisme: une histoire de la « ville diffuse »*. Editions Mardaga, 2010.
- LEFEBVRE, Henri. *La révolution urbaine*. Gallimard, 1970.
- MOINE, Alexandre et al. *Deux frontières aux destins croisés ?: étude interdisciplinaire et comparative des délimitations territoriales entre la France et la Suisse, entre la Bourgogne et la Franche-Comté, XIVe-XXIe siècle*. Besançon: Presses universitaires de Franche-Comté, 2019.

- MOULLÉ, François, KOLOSOV, Vladimir. *Frontières*. Talence: Presses Universitaires de Bordeaux, 2017.
- NORBERG-SCHULZ, Christian, et Odile Seyler. *Genius loci: paysage, ambiance, architecture*. Sprimont (Belgique): P. Mardaga, 1997.
- VIGANÒ, Paola. *Les Territoires de l'Urbanisme: Le Projet Comme Producteur de Connaissance*. Lausanne: MétisPresses, 2016.

### Articles

- MOINE, Alexandre. « Les coopérations de proximité dans l'Arc jurassien franco-suisse : Un enjeu de la cohésion sociale transfrontalière ». *Revue Géographique de l'Est*, 2017.
- NOUVEL, Pierre, CRAMATTE, Cédric. « Le massif du Jura à l'époque romaine. Terre de frontière ou de peuplement ? État des données ». Besançon, Lausanne, 2013.
- VIGANÒ, Paola, Christian Arnsperger, Martina Barcelloni Corte, Elena Cogato Lanza, et Chiara Cavalieri. « Rethinking Urban Form: Switzerland as a "Horizontal Metropolis" »; *Urban Planning*, 2017. <https://doi.org/10.17645/up.v2i1.871>.

### Mémoires

- DUBOIS, Yann, RÉRAT, Patrick. « Vivre la frontière : les pratiques spatiales transfrontalières dans l'Arc jurassien franco suisse ». *Belgeo. Revue belge de géographie*, n° 1-2 (8 mars 2012). <https://doi.org/10.4000/belgeo.6249>
- DUBOIS, Yann. *Frontières et mobilité au quotidien, Modes de vie dans l'agglomération trinationale de Bâle*. Consulté le 13 octobre 2019. <http://www.lcdpu.fr/livre/?GCOI=27000100019710>.
- SEGA, Roberto. « Nuove ecologie alpine: industrializzazione e costruzione della città-territorio ». *Infoscience*, 2018. <https://doi.org/10.5075/epfl-thesis-8663>.

## Données statistiques

Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté « Arc jurassien franco-suisse : quatre territoires pour une coopération diversifiée ». Consulté le 4 novembre 2019. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3648291>.

Conférence Trans-Jurassienne. « Pour une nouvelle dynamique de l'arc Jurassien, stratégie de coopération 2016-2020 », 2016.

Fédération Horlogère Suisse - Statistiques horlogères. Consulté le 1 janvier 2020. <https://www.fhs.swiss/fr/statistics.html>.

Mission Opérationnelle Transfrontalière. « Stratégie transfrontalière de développement pour l'arc jurassien franco-suisse ». Diagnostic Territorial, octobre 2014.

Une partie considérable des données proviennent de l'atlas cartographique réalisée par l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'Arc Jurassien O.S.T.A.J proposant une base uniformisée des statistiques nationales réalisées par l'INSEE et l'OFS.

« Observatoire Statistique Transfrontalier de l'Arc Jurassien ». <https://sitn.ne.ch/geoclip3v3/#s=2009FR2010CH;l=fr;i=popstruct.pop31dec;v=map1>.

## Iconographie

L'ensemble des crédits sont mentionnés à la suite des documents à l'exception des pages de partie.

p.7 <https://henrikspohler.de>. « Parc du Doubs - Henrik Spohler ». Consulté le 18 décembre 2019. <https://henrikspohler.de/serie/parc-du-doubs/>.

p.15 <https://henrikspohler.de>. « Parc du Doubs - Henrik Spohler ». Consulté le 2 janvier 2020. <https://henrikspohler.de/serie/parc-du-doubs/>.

p.35 ibidem.

p.59 Matthieu Gafsou. « La Chaux-de-Fonds ». Consulté le 1 janvier 2020. <http://www.gafsou.ch/la-chauxdefonds>.

p.99 Image Google Earth

p.163 Photo de l'auteur (2019)





Usine VADEC vue depuis la Rue du Puits  
*Photo de l'auteur (2019)*

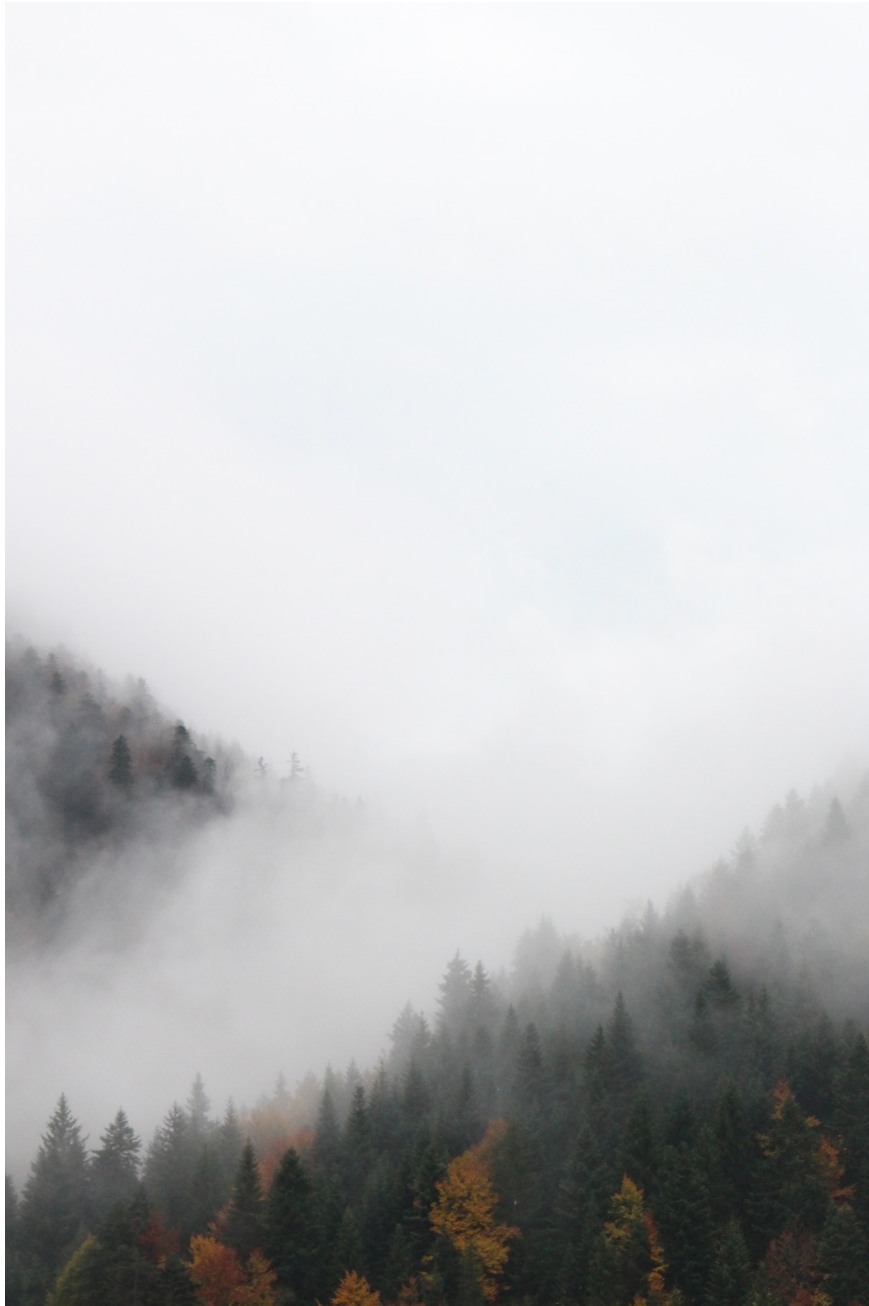


## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont répondu présent à mes requêtes, participant de près ou de loins à la concrétisation de cet ouvrage.

Je souhaiterais également remercier ma directrice d'énoncé théorique, Elena Cogato Lanza, pour son suivi régulier et ses bons conseils ainsi qu'Alexandros Fotakis pour le temps et l'énergie qu'il a consacré à son suivi.

Enfin, je ne pourrai terminer sans exprimer toute ma gratitude envers mes parents et mes amis, Annabelle, Franceline et Maryem sans qui il aurait été bien plus difficile et fastidieux de parvenir au bout de ce travail.



Jour de brouillard sur la D461 entre Morteau et Le Locle  
*Photo de l'auteur (2019)*

